F - 621 bis

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**DIRECTION DE LA CONJONCTURE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

ÉTUDES ET DOCUMENTS

ESSAI SUR LES RELATIONS ENTRE

LE CHOMAGE LE SALAIRE LES PRIX LE PROFIT

par

NICOLAS PARISIADÈS
Lauréat de la Faculté de Droit de Paris
Chargé de Recherches au C. N. R. S.

Avant-propos de M. A. PIATIER ■ *Préface de M. A. MARCHAL*

I. N. S. E. E.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
BIBLIOTHÈQUE
31 OCT. 59
de STATISTIQUE
53.628

21 bis

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Source gallica.bnf.fr / INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DIRECTION DE LA CONJONCTURE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

ESSAI SUR LES RELATIONS
ENTRE

LE CHOMAGE LE SALAIRE LES PRIX ET LE PROFIT

ÉTUDE CRITIQUE DE LA LOI DE M. RUEFF

par

NICOLAS PARISIADES
Docteur en Droit
Diplômé de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris

Avant-propos de A. PIATIER ■ *Préface de A. MARCHAL*

ÉTUDES ET DOCUMENTS
SÉRIE TH 4
1949

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI^e^

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 9
PRÉFACE 13
INTRODUCTION 17

LA DOCTRINE DU CHOMAGE DE M. J. RUEFF

— Exposé de la doctrine du chômage de Rueff.... 23
— Accueil réservé à la doctrine 37
— Les vérifications partielles 52

VERIFICATION STATISTIQUE DE LA DOCTRINE

I. — LA THEORIE

— Le diagramme et le coefficient de corrélation.. 60
— Les coefficients partiels de corrélation 63
— Portée des indices généraux 74

II. — LA THESE

— La situation de fait dans le Royaume-Uni..... 103
— Le problème en France 114
— Le cas de la Suède 122
CONCLUSION 135

ANNEXES — BIBLIOGRAPHIE

— Exemple de calcul du coefficient de corrélation. 143
— Données relatives aux quinze pays 145
— Bibliographie 167
TABLE DES MATIÈRES 179

AVANT-PROPOS

Dans la lumineuse préface qu'il a écrite pour l'ouvrage de M. N. PARISIADES, notre collègue et ami André MARCHAL dégage l'importance capitale de ce travail qui apporte des éléments décisifs dans un débat célèbre et trop souvent passionné.

L'objet de cet avant-propos, qui laisse au préfacier le soin de souligner l'intérêt de cet Essai sur les relations entre le chômage, le salaire, les prix et le profit sur le plan des idées, est plus modeste : il vise seulement à dégager quelques principes généraux de méthode qui ont été judicieusement mis en œuvre par M. Parisiadès et qui font de ce livre un exemple pour les jeunes économistes.

Il ne suffit pas de développer des formules abstraites ou d'aligner des séries chiffrées pour faire un travail d'économie politique. Il faut encore, avec le seul souci de parvenir à une explication objective des phénomènes, formuler des hypothèses et les vérifier en prenant garde à chaque pas aux insuffisances et aux limites des instruments dont dispose le chercheur : raisonnement déductif ou matériel statistique.

Celui qui n'est pas animé par ces préoccupations risque de trouver des régularités ou d'énoncer des lois, bâties sur un exemple isolé et démenties ailleurs ; il risque aussi d'établir des corrélations aussi peu fondées que celles qui font la joie des cours de statistique — entre la courbe des décès et celle des wagons chargés — ou encore entre la courbe des naissances en Suède et le nombre des cigognes qui s'y rendent chaque année.

*
**

L'apport de M. Parisiadès est peut-être aussi important dans le domaine de la méthode que dans celui de l'explication économique générale — non pas qu'il ait mis au point quelque

procédé original ou ingénieux de confrontation ou d'expression des données — mais parce qu'il sait user des instruments existants avec bon sens, prudence et mesure. L'économiste se heurte à deux sortes de difficultés, inhérentes les unes au sujet *de l'étude, les autres à la compréhension et au maniement des* outils *mis en œuvre. Le présent ouvrage fournit un grand nombre d'illustrations sur les pièges qui attendent l'économiste à chacune de ses démarches — (rappelons-nous le fameux « miroir aux alouettes » de la statistique évoqué par Wagemann) — et sur les moyens les plus sûrs pour les éviter.*

Formé par Gaëtan PIROU, diplômé de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, M. Parisiadès a poursuivi ses travaux avec ceux qui, à la Faculté de Droit et à l'Ecole des Hautes Etudes, ont voulu continuer l'œuvre du maître disparu. Il a enrichi ses connaissances positives par de fréquents contacts avec les spécialistes de l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques et du Centre National de la Recherche Scientifique. Ses préoccupations devaient correspondre aux préoccupations fondamentales de tout chercheur :

Et d'abord en ce qui concerne la délimitation du champ de l'étude. *Sur un sujet aussi complexe que celui des relations entre le chômage et le salaire, il fallait se garder de deux dangers inverses : accumuler des observations disparates, sans liaisons possibles entre elles, et limiter la recherche à quelques éléments sans portée ou sans signification. Et ici les questions qui pouvaient assaillir le chercheur étaient nombreuses : dans un essai de vérification statistique d'une hypothèse économique — car nous préférons l'expression « hypothèse » à celle de théorie — et celle de « théorie » à celle de « loi » — doit-on seulement évoquer chômage et salaire ou bien doit-on étendre l'investigation à chômage et revenus ? Faut-il étudier globalement ces revenus ? Distinguer aussi salaires, profits, intérêts du capital ? Doit-on cantonner la recherche statistique à un seul pays, à une période relativement courte et à des séries statistiques peu nombreuses ? Sur ce point, l'économiste devra, dans l'état actuel de la documentation, faire souvent une cote mal taillée entre le souci d'une vérification aussi générale que possible et les possibilités (ou même l'existence) du matériel chiffré disponible. Mais son souci devra toujours être d'obtenir le maximum de garanties. Veut-on étudier les relations entre le chômage et l'assurance-chômage ? Il faudra sans doute se pencher sur quelques cas concrets de pays ayant cette sorte d'institution de secours aux ouvriers sans emploi, mais il sera également indispensable de suivre l'évolution du chômage dans les pays sans assurance : si le mouvement y est le même que dans les autres, nul doute que les fluctuations de l'emploi obéissent à d'autres facteurs — semblables dans tous les pays étudiés — avant même d'être influencées par l'existence d'une assurance-chômage.*

Un second effort vise la conceptualisation *des données chiffrées. Rien n'est plus dangereux que de lancer toute une étude*

sur un à peu près et de se contenter d'un vague air de famille entre les séries statistiques utilisées et les concepts théoriques mis en œuvre. Un double travail est ici indispensable : sur le plan de la déduction, d'une part, il faut préciser les définitions. Tout le monde est d'accord sur le sens courant du mot chômage ou du mot revenu. Mais les divergences s'affirment dès que l'on cherche à pénétrer la substance même du phénomène. Les innombrables définitions du « revenu » sont un exemple de cet obstacle qui n'a pas été remarqué avec autant de netteté dans les domaines du chômage et du salaire. Et pourtant, là aussi, un peu de précision est souhaitable : veut-on et peut-on connaître ie chômage secouru ou le chômage total ? Quelles en sont les frontières — du côté de l'ouvrier qui ne travaille qu'un nombre d'heures très réduit — du côté du vieillard qui est licencié plus tôt — du côté de l'adolescent qui attend un « job » ? En dehors de la difficile question d'un calcul valable d'un salaire réel, les problèmes à résoudre concernant la rémunération des travailleurs ne sont pas moindres : salaire d'agent ou salaire de facteur (selon la fructueuse distinction de François PERROUX) ? Salaire-revenu ou salaire-coût ? Salaire-horaire ou salaire hebdomadaire total y compris les suppléments éventuels pour heures supplémentaires ? Salaire perçu ou salaire total y compris allocations familiales et sociales ? Salaire en monnaie ou salaire d'ensemble y compris avantages indirects ? Salaire individuel ou salaire familial ? Salaire individuel ou masse globale des salaires ? Il faut choisir avant même de rechercher les liens entre un « salaire » vague et autre chose d'aussi indéterminé.

D'autre part, sur le terrain de la recherche positive, il est nécessaire alors de critiquer le matériel statistique disponible et voir dans quelle mesure il s'adapte aux critères retenus pour l'étude. L'économiste qui ne veut pas faire ici un travail méthodique de statisticien accomplit une aussi mauvaise besogne que le statisticien qui dédaigne le recours aux concepts théoriques et aux hypothèses abstraites sur les enchaînements possibles entre les phénomènes. L'attention du chercheur doit être d'autant plus éveillée que nombreuses sont les statistiques, simple sous-produit administratif : une statistique budgétaire qui omet les comptes spéciaux renseigne aussi peu sur les dépenses publiques qu'une statistique du chômage établie d'après les personnes inscrites dans les Fonds de chômage.

S'il surmonte ces deux premiers obstacles, le chercheur rencontre une nouvelle tâche : l'examen de la validité des instruments statistiques généraux *et de leur adaptation à tel moment ou à telle partie de l'étude. On a beaucoup écrit sur les moyennes et sur les indices, par exemple. Mais trop peu souvent les économistes approfondissent les dispersions et les écarts. Et pourtant, on devrait être ébranlé lorsque des ressemblances constatées sur des phénomènes globaux sont contredites par l'absence de tout lien entre les éventails. M. Parisiadès a le mérite, après avoir discuté du parallélisme entre les variations du chômage et du salaire — observés dans leur généralité —, de poser un point*

d'interrogation lorsqu'il constate, branche d'activité par branche d'activité, que chômage voisine avec bas salaires et plein emploi avec hauts salaires.

***

Nous aurions scrupule à alourdir cet avant-propos par les multiples autres problèmes d'une recherche véritablement scientifique. L'auteur de ce livre qui n'a, d'ailleurs, pas la prétention de les mettre en relief pour eux-mêmes, les évoque avec discernement. C'est ainsi que sa contribution à l'éternel débat sur les rapports de cause à effet et la corrélation, sur l'antériorité d'un phénomène et son rôle moteur — bien que discrète puisque centrée sur un problème économique particulier — peut paraître particulièrement importante.

Sur un autre point encore, ce livre souligne l'intérêt d'une connaissance poussée des techniques propres à l'étude économique : la discussion des méthodes graphiques est loin d'être un aspect secondaire de nos recherches et le dessin d'une ou de deux courbes peut être parfois contestable, même chez ceux dont le but n'est ni la propagande ni la présentation mensongère des faits. L'enseignement néglige trop souvent les problèmes des représentations graphiques pour ne pas insister sur l'effort de M. Parisiadès à propos des courbes de chômage et de salaire et sur sa critique d'un graphique célèbre.

Mais bien qu'elles soient loin d'être mineures, les préoccupations qui viennent d'être évoquées pèsent peu devant le problème fondamental que soulèvent — souvent à l'insu de leurs auteurs, attachés à l'examen de phénomènes particuliers — toutes les recherches de ce genre. Certains seront sans doute déconcertés par le fait que l'auteur, ayant mis en évidence l'inexistence de régularités économiques couramment admises, ne cherche point à leur substituer d'autres régularités et d'autres lois. Ils auraient tort, semble-t-il, car de tels travaux sont loin d'être négatifs : en rejetant des relations étroites entre quelques facteurs isolés, en condamnant les systèmes d'explication bâtis sur des investigations fragmentaires, ils font tomber les cloisonnements de la science économique et réintroduisent la possibilité de l'étude des mécanismes économiques généraux ; en contribuant ainsi à l'affirmation de l'unité de la recherche économique, ils la font gagner en efficacité et en profondeur.

A. PIATIER.

PRÉFACE

En 1925, M. Jacques Rueff, dans un article de la *Revue Politique et Parlementaire*, soutint une thèse qui fit du bruit. Il prétendit, à l'aide de statistiques relatives à l'Angleterre, pour la période 1919-1924, avoir trouvé une corrélation remarquable entre l'indice du chômage et le rapport salaires-prix (salaire réel) qui confirmait la vieille loi classique. Rapprochant l'inélasticité des salaires de l'extension de la législation concernant l'assurance-chômage en Grande-Bretagne, il proposa alors cette explication : « l'assurance-chômage, cause du chômage permanent », titre d'un second article qu'il fit paraître en 1931 dans la *Revue d'Economie Politique*.

Cette thèse, brillamment exposée par des procédés d'une logique rigoureuse, eut aussitôt un grand retentissement et entraîna la conviction de nombreuses personnalités qui n'hésitèrent pas à lui donner le nom de « loi Rueff ». Les critiques ne manquèrent pas non plus, mais la plupart se placèrent sur le terrain du raisonnement logique où précisément la position de M. Rueff semblait inattaquable. Quelques statisticiens, comme M. Denuc, tentèrent pourtant de vérifier cette « loi » à l'aide d'indices établis pour d'autres pays et d'autres périodes. Mais ces études demeuraient fragmentaires. Il

était nécessaire de reprendre le problème dans son ensemble et c'est le mérite de M. Parisiadès de l'avoir tenté et réussi.

***

Très judicieusement, M. Parisiadès s'est attaqué aux fondements statistiques de la « loi Rueff ». M. Rueff, comme le fait remarquer l'auteur de cet ouvrage, avait en effet, pour défendre sa thèse contre les critiques qui lui étaient adressées, une position de repli très forte : l'existence du parallélisme chômage-salaire réel. Il avait en outre signalé l'impossibilité, faute de documents, de vérifier statistiquement sa « loi » dans d'autres pays que l'Angleterre.

Mais l'extension de l'assurance-chômage et surtout les progrès réalisés un peu partout dans l'observation statistique, ont incité M. Parisiadès à reprendre cette étude sur des bases beaucoup plus larges. Il fait porter ses recherches sur quinze pays : Suède, Canada, Australie, Danemark, Angleterre, Suisse, Pays-Bas, Norvège, Tchécoslovaquie, Pologne, Belgique, Hongrie, Etats-Unis, Allemagne, France. Il ne se limite pas non plus comme l'avait fait M. Rueff, à la corrélation entre le chômage et le rapport salaires-prix. Il pousse l'analyse beaucoup plus loin et confronte séparément le salaire et le chômage, les prix et le chômage ainsi que les profits avec les prix, les salaires et le chômage. Chemin faisant, il est conduit à noter qu'une autre loi que celle de Rueff pourrait tout aussi bien être établie : la loi des variations inverses du chômage et des prix, loi qui conduirait à proposer comme remède au chômage la hausse des prix par une politique inflationniste ou de « deficit spending ». Mais il se garde bien de commettre une erreur analogue à celle qu'il combat.

Il se borne à conclure simplement que ni la « loi » ni la thèse défendues par M. Rueff ne résistent à un examen approfondi. Au cours de la période 1920-1940,

la plupart des pays considérés — même en l'absence de toute institution d'assurance-chômage — ont souffert du chômage chronique, massif et permanent.

Il semblerait donc que M. Rueff se soit laissé entraîner à une généralisation un peu hâtive. Son étude ne porte que sur une période limitée et sur un seul pays : la Grande-Bretagne. De plus, il travaille sur des moyennes : indice général des prix et indice général du chômage qui, se composant de séries particulières d'allure souvent divergentes, sont impuissantes à rendre compte du comportement de ces séries et n'expriment donc nullement la réalité des choses. M. Rueff paraît en outre avoir été victime d'un préjugé couramment répandu en France à l'époque où il écrivait, à savoir que l'allocation de chômage en Angleterre, étant du même ordre de grandeur que les salaires, incitait les ouvriers à l'inaction et contribuait ainsi à maintenir le chômage. L'enquête effectuée dans ce pays en 1924 a fait justice de cette idée en révélant, chiffres à l'appui, qu'il n'y avait là que des cas tout à fait exceptionnels et anormaux.

***

L'analyse objective, patiente, minutieuse de M. Parisiadès démontre ainsi lumineusement le danger de l'esprit de système dans une science aussi complexe que la science économique. Ce livre, étayé par une abondante et précise documentation statistique, apporte, non seulement une importante contribution à l'étude des rapports entre salaire et chômage, mais il met en outre, à mon avis, le point final à une controverse célèbre qui a mis aux prises, depuis plus de vingt ans, de nombreux économistes. Ce n'est pas là son moindre mérite.

Sans doute l'auteur n'a pas voulu rechercher la vraie cause du chômage permanent. Il se borne à indiquer le progrès technique, la rationalisation, l'industrialisation des pays neufs, le manque de débouchés... Aussi

bien n'était-ce pas le but qu'il se proposait. Un autre que lui — ou lui-même, pourquoi pas ? — pourra s'attaquer à ce problème complexe dont la solution, me semble-t-il, doit être cherchée dans les défauts d'ajustement résultant du rythme irrégulier du progrès technique et du manque de fluidité entre ce que Colin Clark appelle les activités primaires, secondaires et tertiaires. Une telle recherche a déjà été amorcée par les travaux d'André Vincent et de R. Froment. Souhaitons que celui qui s'y adonne l'entreprenne avec la même absence de parti-pris et le même scrupule scientifique qui ont toujours inspiré le regretté Gaëtan Pirou. Son nom devait être cité ici, car il fut à l'origine de ce travail de haute qualité et je ne doute pas qu'il eût été heureux d'en être aujourd'hui le préfacier.

André MARCHAL,
Professeur à la Faculté
de Droit de Paris.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
BIBLIOTHEQUE
31 OCT. 1979
de STATISTIQUE

INTRODUCTION

Nous nous proposons d'entreprendre, avec l'objectivité due à cette jeune science de la Statistique qui est appelée à départager maintes théories économiques rivales, l'étude critique de la doctrine du chômage de Jacques Rueff.

Cette contribution à l'étude statistique des relations entre le chômage, le salaire, les prix et le profit, aurait vu le jour plus tôt, n'était l'extrême lenteur avec laquelle progressent les travaux statistiques, la nécessité surtout dans laquelle nous nous trouvâmes, en raison des circonstances, d'interrompre pour de longs mois nos études. Ce retard aura du moins permis de tenir compte, dans le calcul des coefficients de corrélation et la construction des diagrammes, des données afférentes aux années qui précédèrent immédiatement cette guerre. Mais le travail n'aura-t-il pas perdu en actualité ce qu'il aura gagné en expérience ? Le premier article de M. Rueff sur les variations du chômage en Angleterre date en effet de 1925. Toutefois, c'est autour des années 1931 et 1932 que la doctrine, largement diffusée, accueillie favorablement par les uns, combattue par les autres, fut le mieux connue. Elle eut le sort des doctrines qui touchent de près aux questions sociales. Partisans et adversaires restèrent sur leurs positions, ce qui explique les tentatives de vérification de la doctrine entreprises depuis. Mais on ne comprend pas l'attitude de certains économistes qui s'y réfèrent comme à une vérité définitivement acquise.

M. Rueff prétend avoir démontré à l'aide de la méthode statistique ou « expérimentale », comme il aime à dire, que la vieille loi d'après laquelle l'emploi varie en raison inverse de son coût reste toujours vraie. Parti de là, il accuse l'assurance-chômage

d'avoir été, en Angleterre, la cause du maintien des salaires à un niveau trop élevé et d'avoir, en conséquence, occasionné le chômage généralisé. Or, des travaux publiés depuis 1930 il ressort que la doctrine est loin de se confirmer toujours. Les vérifications entreprises en dernier lieu par N. A. Tolles mettent en doute jusqu'à la légitimité de l'emploi de la méthode statistique dans cette matière, et les études de J. L. Cohen apportent un démenti à l'affirmation que l'assurance chômage est, en dernière analyse, la cause de la « crise britannique ».

Pour pertinentes qu'elles soient ces enquêtes ne suffisent pas toutefois à elles seules à porter un jugement définitif sur la valeur de la méthode employée par M. Rueff ni sur les résultats de son application. Nombreux sont d'ailleurs les partisans de la doctrine et si ses adversaires ne sont pas moins nombreux, leurs contributions, quoique précieuses, n'épuisent pas le débat Ainsi, par exemple, toutes les fois que M. Rueff se trouvait en difficulté sur un point quelconque de sa doctrine, il se réfugiait prestement derrière le réseau des courbes parallèles de son diagramme, construit sur le terrain solide des faits. « La théorie est appuyée par des arguments de fait qui paraissent la rendre quasi-indiscutable. Il faut ou la réfuter, ou en tenir compte ; on ne saurait l'ignorer », déclare-t-il dans l'étude de 1931 où sont reproduites et maintenues, renforcées, les conclusions de l'article de 1925. Il fallait donc reprendre l'analyse systématique et patiente des faits. A ce prix seulement on pourrait apprécier à sa juste valeur la contribution de l'auteur à l'explication des faits et, partant, d'adopter ou rejeter la théorie. Or, à ce jour, il n'a pas été procédé à une analyse suffisante des indices dont M. Rueff se sert, analyse qui aurait permis de savoir dans quelle mesure les affirmations lancées de part et d'autre étaient fondées. Nous croyons faire œuvre utile en soulevant de nouveau le problème qui semblait, à première vue, résolu par la doctrine du chômage de J. Rueff.

Les principaux points sur lesquels portera cette tentative de vérification de la doctrine sont les suivants.

Premièrement. Une loi économique, comme celle à laquelle M. Rueff s'efforce d'insuffler une vie nouvelle à l'aide de la méthode dite — peut-être abusivement — « expérimentale » (1),

(1) « L'expérimentation proprement dite n'est pleinement réalisée que si elle est instantanée ; dès que le temps varie, quelque chose change en dehors du fait éprouvé, et l'on ne fait intervenir en réalité que la méthode d'observation ». Lucien March, préface à Edmond Michel : *Monographie d'un canton-type*, Paris 1911.

doit se vérifier partout où règne la loi du profit et le libre mécanisme des prix. Or, les vérifications de la doctrine entreprises jusqu'ici portent, presque uniquement, sur le terrain où celle-ci est née, c'est-à-dire dans le Royaume-Uni. Ne serait-il pas utile et nécessaire de faire appel à de nouveaux champs d'expérience ? C'est le souhait exprimé de bonne heure par M. Rueff lui-même, mais qui y renonça, pareille étude étant rendue très difficile, observe-t-il, en raison de l'inexistence, dans la plupart des cas, d'éléments d'information indispensables. Toutefois, J. Denuc a pu récolter des données dans huit pays différents, chiffre que nous avons porté à notre tour à quinze, grâce aux efforts d'amélioration et d'enrichissement des tableaux statistiques entrepris depuis. Il devient ainsi possible de procéder à la vérification de la théorie sur des terrains d'expérience autres que le Royaume-Uni.

Deuxièmement, et c'est là une question qui permet de pénétrer plus avant dans le problème, que peuvent bien signifier les régularités obtenues de la façon dont l'auteur les dégage ? En d'autres termes, quelle est la valeur probante des indices utilisés en cette matière ?

Posée de bonne heure (1), cette question, pourtant capitale n'a jamais reçu de réponse satisfaisante. Malgré les travaux de H. Clay qui avait soulevé cet aspect du problème, aucune étude de la validité de l'appareil statistique sur lequel M. Rueff fait reposer sa doctrine n'a été entreprise. H. Clay n'ayant pas suffisamment insisté sur ce point, il reste à démontrer si, oui ou non, les indices généraux utilisés répondent à l'usage auquel ils sont destinés par M. Rueff.

Troisièmement. A supposer que la « loi » se vérifie toujours, s'ensuit-il que le niveau élevé des salaires est dû uniquement, comme M. Rueff le prétend, à l'existence d'une Assurance Nationale contre le chômage ? La confusion règne sur ce point, qu'il faut d'ores et déjà dissiper. La forme elliptique du titre sous lequel la doctrine fut le mieux connue peut, en effet, donner lieu à supposer que la « loi » consiste en la relation de cause à effet entre chômage et assurance-chômage. En réalité, il n'en est rien. La « loi », c'est la régularité découverte entre le niveau du chômage et le rapport du niveau des salaires aux prix, celui-là variant comme celui-ci, indépendamment et en dehors de toute considération ayant trait à la politique de secours aux chômeurs.

---

(1) Intervention de R. Wolff, à la séance du 5 décembre 1925, de la Société d'Economie Politique. *Journal des Economistes*, décembre 1925.

Appelons, pour éviter les confusions, cette étude des relations entre le chômage, les salaires et les prix qui aboutit à la « loi » : « la théorie du chômage de Rueff ». L'expression « thèse » désignerait alors, et c'est le sens que nous lui attachons au cours de ce travail, le lien, prétendu causal, entre l'assurance-chômage et le niveau des salaires (1).

A lire certains économistes, on a l'impression que la « loi » a été redécouverte, pour ne pas dire inventée, afin de rendre plus évidente la thèse. Il est vrai que les formules condensées de l'auteur ont beaucoup contribué à une telle interprétation de sa pensée (2).

Mais M. Rueff ne pouvait pas ignorer que « théorie » et « thèse » étaient choses différentes. Qu'à la démonstration de l'existence de la « loi » devait donc suivre celle du lien entre l'assurance-chômage et le niveau des salaires. Or, s'il emploie la méthode expérimentale pour établir la théorie, il ne le fait pas sur le deuxième point. Tout au plus se contente-t-il de poser que le taux de l'assurance-chômage est « du même ordre de grandeur que les salaires ». Pourtant, il n'aurait pas été inutile de procéder, conformément à l'esprit de l'étude, sur ce point comme sur la théorie, d'après la même méthode.

Dans la deuxième partie de cet Essai nous procédons à la vérification statistique de la théorie et à l'examen du bien-fondé de la thèse, la première partie étant consacrée à l'exposé de la doctrine et à son retentissement dans le monde des économistes, ainsi qu'au rappel de quelques tentatives de vérification entreprises depuis la publication du premier article sur les variations du chômage en Angleterre.

---

(1) Doctrine, théorie, thèse, nous n'employons ces termes que pour la commodité de l'exposé. D'ailleurs, ils ont déjà servi à cet effet, non sans confusion il est vrai. C'est dire qu'il convient de ne pas leur accorder la même portée qu'aux définitions et classifications de mon regretté maître Gaëtan Pirou, dans son ouvrage : *Doctrines Sociales et Science Economique*, Paris, 1929.

(2) « Et ce n'est pas seulement du point de vue de la théorie qu'il importe d'être scrupuleux dans l'emploi d'un mot comme le mot cause. A la théorie, la pratique se rattache; l'expression d'une pensée théorique, si elle est d'une exactitude insuffisamment rigoureuse, risque d'avoir dans la pratique des conséquences sérieuses. Celui à qui on aura mis dans l'esprit que l'assurance-chômage explique le chômage permanent aura vite fait d'en déduire que le moyen à employer pour faire disparaître le chômage permanent est de supprimer l'assurance-chômage : ce qui est tout à fait discutable. » A. Landry : « Réflexions sur les théories du salaire et le chômage », *Revue d'Economie Politique*, Année 1946, p. 334.

PREMIÈRE PARTIE

LA DOCTRINE DU CHOMAGE DE J. RUEFF

CHAPITRE UNIQUE

EXPOSÉ ET ACCUEIL RÉSERVÉ A LA DOCTRINE

PREMIERE SECTION

EXPOSE DE LA DOCTRINE

Pour avoir une vue d'ensemble de la doctrine du chômage de J. Rueff, il faut remonter à l'article de 1925 qui reste, malgré l'apport ultérieur, la contribution essentielle de l'auteur à l'étude des variations du chômage en Angleterre (1). Plus critique que constructif, l'article de 1931 confère toutefois un supplément de force à l'aspect positif de la doctrine par une tentative de réfutation que l'auteur entreprend des autres théories du chômage en présence (2). En deux paragraphes, nous exposerons la doctrine telle qu'elle est formulée dans l'article de 1925; l'exposé de la revue critique des autres théories du chômage fera l'objet d'un troisième paragraphe.

§ 1. — Les faits et leur enchaînement.

Les faits pris en considération sont ceux de la période 1919-1925 tels qu'ils se sont déroulés dans le Royaume-Uni. L'auteur observe qu'en août 1920 il y avait en Angleterre 120.000 chômeurs, sensiblement le même nombre que dans les mois précédents, ou qu'en période normale d'avant-guerre. Deux mois plus tard, ils sont 470.000 et, « chiffre à peine croyable », 2.170.000 en juin 1921. Il est impossible d'admettre qu'un phénomène aussi caractérisé que celui-ci ait pu prendre naissance, en un même instant, dans toutes les branches de l'activité indus-

---

(1) J. Rueff : « Les variations du chômage en Angleterre », *Revue Politique et Parlementaire,* décembre 1925.

(2) J. Rueff : « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent », *Revue d'Economie Politique,* mars-avril 1931.

trielle et sur toute l'étendue du territoire sans avoir été provoquée par une cause générale, elle-même bien caractérisée.

C'est à la recherche de cette cause générale que sera consacrée l'étude de 1925. Elle permettra, subsidiairement, de mettre en lumière « la cause déterminante » du chômage anglais, et d'énoncer les conditions dans lesquelles on pourrait en attendre, soit l'atténuation, soit même la disparition complète.

A cet effet, M. Rueff essaiera de dégager de la succession des phénomènes une théorie susceptible d'être soumise à l'examen des faits. Il se met aussitôt à confronter l'indice du chômage avec l'indice des salaires et l'indice des prix de gros pour toute la période allant du premier trimestre 1919 au troisième trimestre 1925 ; cette confrontation lui permettra de faire deux constatations d'intérêt capital entre les variations des salaires et celles des prix d'une part, entre les variations du chômage et celles du rapport des salaires aux prix d'autre part.

a) Si l'on considère les variations des prix de gros, on distingue nettement pour toute la période 1919-1925 trois phases :

Un mouvement de hausse rapide qui part du deuxième trimestre 1919 pour atteindre son point culminant au cours du deuxième trimestre 1920 ; aussitôt après, un mouvement de baisse très marqué, qui ne s'arrête qu'au cours du quatrième trimestre 1922, faisant place à une stabilisation relative de l'indice jusqu'à la fin de la période étudiée.

L'allure générale de la courbe de l'indice des salaires s'apparente à celle des prix avec toutefois entre les variations des deux courbes des différences notables et, comme on le verra, grosses de conséquences. En premier lieu, la courbe des salaires ne monte ou ne descend qu'un certain temps — environ un an — après celle des prix ; dans les deux cas, tout se passe comme si le phénomène moteur était la variation des prix. En deuxième lieu, les salaires haussent ou baissent moins vite et moins que les prix. Il suffit de considérer les chiffres des trimestres extrêmes de chaque période pour s'en rendre compte.

	1913	1919	1920	1922	1925
Prix de gros	100	242	324	156	157
Salaires	100	209	250	178	180

De 1919 à 1920 les prix montent de 34 %, les salaires de 20 % ; de 1920 à 1922 les prix baissent de 51 %, tandis que les salaires continuent de monter pendant un certain temps et ne baissent finalement que de 19 % ; de 1922 à 1925, enfin, les prix restent stables autour de 160, les salaires baissent encore pendant toute une année, mais restent constamment supérieurs au niveau des prix et se fixent à partir du quatrième trimestre 1922 autour de 180.

b) D'autre part, et nous arrivons à la deuxième constatation, l'indice du chômage atteint son niveau le plus bas au cours de la période où les prix ont relativement plus monté que les salaires ; ainsi, par exemple, de 1919 à 1920, période de prix de plus en plus élevés et de salaires de plus en plus bas relativement aux premiers, quoique en hausse absolue, le nombre des chômeurs, déjà peu élevé au début, ne cesse de décroître, passant de 2,7 à 1,1 pour cent des effectifs des syndicats ; inversement, ce même pourcentage est très élevé dans les années où les prix sont relativement plus bas que les salaires ou, plus exactement, baissent relativement plus que les salaires. Témoin la période 1920-1922 ;

LES DONNEES DE L'ARTICLE DE 1925

Valeurs trimestrielles moyennes des indices utilisés.

Trimestres	Prix de gros	Salaires	Rapport s/p	Chômage
1919 — 1	249	207	0,83	2,7
2	242	209	0,86	2,2
3	258	216	0,84	1,9
4	288	221	0,77	2,9
1920 — 1	309	231	0,75	1,9
2	324	250	0,77	1,1
3	314	267	0,85	1,7
4	284	273	0,96	5,0
1921 — 1	227	276	1,21	8,5
2	201	268	1,33	20,9
3	190	244	1,28	16,0
4	174	228	1,31	16,0
1922 — 1	162	215	1,32	16,5
2	160	202	1,26	16,4
3	157	189	1,20	14,5
4	156	178	1,14	14,1
1923 — 1	158	177	1,12	13,0
2	160	177	1,10	11,2
3	156	174	1,11	11,3
4	161	173	1,07	10,4
1924 — 1	166	174	1,05	8,3
2	164	177	1,07	7,2
3	165	179	1,08	8,0
4	170	179	1,05	8,8
1925 — 1	169	181	1,07	9,1
2	160	181	1,13	10,6
3	157	180	1,15	11,3

chute profonde des prix, moindre baisse des salaires, indice du chômage atteignant 20,9 pour cent des effectifs syndicaux.

Cette double constatation conduira l'auteur à l'hypothèse d'une relation entre les variations de l'indice du chômage et celles du rapport des salaires et des prix, dont il établit élégamment l'indice en divisant les valeurs trimestrielles de l'indice des salaires par les valeurs correspondantes de l'indice des prix. Il suffit alors de considérer l'expression graphique des chiffres que voici :

2e trimestre	1913	1919	1920	1922	1925
Rapport s/p	1,00	0,86	0,77	1,26	1,13
Chômage	2,05	2,2	1,1	16,4	10,6

pour constater « sans que le doute soit possible, l'entier synchronisme de leurs mouvements respectifs ».

C'est sur la base des résultats de cette investigation statistique, dont nous venons de présenter les lignes générales, que reposera la théorie du chômage de Rueff. Plus la relation tirée de l'étude des faits sera « permanente » et plus la théorie aura des assises solides. Mais doit-on déjà qualifier de permanente une relation qui n'est en somme que le fruit d'une expérience ne portant que sur une période de cinq années ? A la modération du ton qui caractérise l'étude de 1925, on sent que l'auteur avait conscience de l'insuffisante longueur de la période étudiée.

Lorsque, par une mise à jour de son diagramme, M. Rueff constate que la même relation se dégage de l'étude des faits des années 1928-1929-1930, il est définitivement fixé sur la nature et la portée de la relation dégagée en 1925 de l'étude des faits. Désormais, l'expression vague de « relation permanente » fera place au mot précis de « corrélation », et M. Rueff n'hésitera pas à adopter le terme de « loi » pour désigner la régularité qui se cache derrière chiffres et courbes et qu'une interprétation attentive des liaisons dégagées mettra en évidence.

§ 2. — L'interprétation des faits.

A) Après avoir ramené la courbe de l'indice des salaires et celle des prix en une seule celle du rapport s/p par quoi il obtient la figuration graphique du mouvement des salaires relativement aux prix, M. Rueff ajoute en note :

« ou ce qui revient au même, la courbe des variations du *salaire réel* exprimé non en valeur nominale, mais en *pouvoir d'achat,* étant entendu que le pouvoir d'achat de l'unité monétaire varie en raison inverse de l'indice des prix de gros ».

Cette notion de « salaire réel », quotient de l'indice des salaires par l'indice des prix de gros, surprend au premier abord ceux qui entendent par là le pouvoir d'achat du salaire nominal en objets de consommation de première nécessité. Ainsi comprise, l'évaluation du salaire réel à l'aide du rapport s/p paraît dépourvue de signification, puisque, les salariés ne s'approvisionnant guère chez le grossiste, cette confrontation du salaire nominal avec les prix de gros manque d'assise dans la réalité économique. A moins toutefois de prouver que les prix de détail ou plus exactement, le prix des matières figurant dans le budget des dépenses d'une famille ouvrière, varient parallèlement aux prix de gros. Ce qui n'est pas. Qu'est-ce, alors, que ce « salaire réel » ?

Quoiqu'on devine, en parcourant l'article de 1925, ce que M. Rueff entend par cette expression, une certaine confusion ne manque pas de règner sur ce point. Il faut attendre la publication de l'article de 1931 pour y trouver, nettement formulée cette fois, sa conception du « salaire réel ». Répondant aux critiques qui soutenaient qu'il eût été plus légitime d'employer l'indice du coût de la vie de préférence à celui des prix de gros, M. Rueff fait remarquer que ce qu'il cherche à mesurer en calculant le rapport s/p, ce n'est pas le pouvoir d'achat de l'ouvrier, mais bien la disparité entre les variations des salaires et les variations des prix de vente; « autrement dit, on cherche par ce calcul à étudier un problème d'équilibre économique sans entrer dans des considérations d'équité ou de juste prix ». Ce qui préoccupe l'auteur, ce n'est donc pas tel ou tel emploi de son salaire par l'ouvrier, ce n'est pas sa capacité de consommation solvable, mais la détermination de la part du prix de vente qui revient au travail, en d'autres termes, l'évaluation du coût relatif de la force de travail dans l'œuvre de la production des valeurs-prix. Nous serons plus loin amenés à nous demander dans quelle mesure le rapport s/p suffit à lui seul à traduire dans la réalité ce que l'auteur entend par « salaire réel ».

On saisit, maintenant qu'est précisé le sens du rapport s/p, toute la portée de la relation dégagée en 1925 par l'étude statistique des faits. Le chômage varie comme le « salaire réel ». Autrement dit, c'est la cherté ou le bon marché de la main-d'œuvre qui est à l'origine de l'augmentation ou de la diminution du nombre des chômeurs. Mais il s'agit là d'une cherté ou d'un bon marché relatifs, puisque le « salaire réel » est fonction à la fois de l'indice des prix et de celui des salaires.

B) A la lumière de ce qui précède, il convient d'entreprendre avec M. Rueff une étude plus détaillée des faits, de l'allure respective des indices en présence et des liaisons établies. Nous serons amenés à reconnaître trois causes explicatives du nombre élevé des chômeurs en Angleterre entre 1919 et 1925 : la politique

monétaire, cause générale ; la non adaptation des salaires aux prix, cause immédiate ; la politique de secours aux chômeurs, cause profonde.

a) *La politique d'appréciation monétaire cause de l'apparition ou de l'aggravation du chômage.*

Afin de faciliter l'exposé, nous avons divisé la période 1919-1925 en trois sous-périodes d'inégale longueur, d'après le comportement de la courbe des prix, soit une phase de hausse, une phase de baisse et une phase de stabilisation relative de l'indice. Au cours de la première phase, qui va du deuxième trimestre 1919 au deuxième trimestre 1920, les prix montent, déterminant une hausse tardive et moins que proportionnelle des salaires. En conséquence, le rapport s/p diminue et passe d'une date à l'autre de 0,86 à 0,77, entraînant « sans délai, une variation concomittante de l'indice du chômage », qui passe ici de 2,2 à 1,1 pour cent des effectifs syndicaux. Un an après, le rapport s/p est de 1,33 et le chômage de 20,9 pour cent. Que s'est-il passé ? C'est qu'à partir du troisième trimestre 1920, début de la deuxième phase, les prix décroissent rapidement et leur chute ne prendra fin que deux ans après, au cours du deuxième trimestre 1922. De 314 au début de cette phase de baisse profonde, l'indice des prix tombera à 156 à la fin. A remarquer que la baisse est relativement plus forte pendant la première année de cette phase puisque l'indice, au deuxième trimestre 1921, marque déjà 201. Tout au contraire, l'indice des salaires, loin de fléchir, monte légèrement pendant la première année et de 267 au début de la phase, marque, en passant par 273 et 276, 268 un an après, pour tomber à 178 à la fin ; il n'y aura donc baisse sensible des salaires qu'au cours de la deuxième année de la phase de baisse des prix. La profonde baisse des prix, jointe à des variations en sens inverse de l'indice des salaires, détermine un accroissement rapide de la valeur du rapport s/p qui, de 0,77 au cours du deuxième trimestre 1920, passe un an après à 1,33 et entraîne, d'après la « relation permanente » une augmentation du nombre des chômeurs dont l'indice passe, avons-nous dit, de 1,1 pour cent au début de la phase, à 20,9, soit dix-huit fois plus, au bout d'un an.

C'est à cette période allant du deuxième trimestre 1920 au deuxième trimestre 1921, au cours de laquelle le nombre des chômeurs de 120.000 passe au chiffre « à peine croyable » de 2.170.000, que M. Rueff entend tout d'abord porter son attention.

D'après lui, un phénomène aussi caractérisé, aussi général, ayant en un même instant atteint l'universalité des entreprises, ne pouvait être provoqué que par une cause générale elle-même bien caractérisée. Cette cause générale est la politique d'appréciation monétaire qu'avait adoptée le gouvernement d'alors, poli-

tique qui occasionna une baisse brusque et profonde des prix de gros sans rapport avec les variations du prix de revient et en tout premier lieu du salaire. Une période de déséquilibre vint ainsi s'ouvrir qui, sur le marché du travail, s'est traduite par une augmentation du nombre des sans-travail. Il persistera tant qu'un ajustement du prix de revient et notamment une adaptation du niveau des salaires au niveau actuel des prix fera défaut.

Il en résulte une limitation singulière du sens et de la portée de la thèse qui veut que l'assurance-chômage soit la cause du chômage permanent. L'aggravation du chômage est due moins à la politique de secours aux chômeurs qu'à la politique monétaire des gouvernants. L'objet principal de l'article de 1925 semble être l'étude des répercussions sur le marché du travail des manipulations monétaires et la conclusion de l'auteur est qu'une politique d'appréciation monétaire crée inévitablement le chômage tandis qu'au contraire une politique de dépréciation le résorbe. Toutefois, le chômage ainsi né de l'appréciation monétaire ne doit et ne peut être que temporaire; nous verrons pourquoi et comment. C'est donc sa persistance qui doit être attribuée à l'existence d'une assurance-chômage, ce qui confère un sens précis aux qualificatifs de « permanent », « généralisé », accolés au mot chômage. L'assurance-chômage nommée « cause profonde », ainsi du reste que la non-adaptation des salaires aux prix ou « cause immédiate », sont, par conséquent, moins causes génératrices de chômage qu'obstacles à sa résorption. Il faut alors expliquer pourquoi l'apparition ou l'aggravation du chômage est due à la baisse profonde des prix, conséquence de la politique d'appréciation monétaire, plutôt qu'à l'inertie des salaires. Il est en effet clair que si les salaires avaient immédiatement suivi les prix dans leur baisse, le rapport s/p n'aurait pas varié et ainsi le nombre des chômeurs ne se serait pas accru.

b) *Le défaut d'adaptation des salaires aux prix, « cause immédiate » du chômage généralisé.*

Nous avons vu qu'au cours de la phase de hausse des prix, l'indice des salaires ne commence son mouvement ascendant qu'environ un an après l'orientation des prix vers la hausse et, de plus, sur le rythme d'un taux d'accroissement moindre. On a remarqué le même retard au début de la phase de diminution des prix. Les salaires ne se décident à suivre les prix à la baisse qu'après un certain temps, leur niveau devenant entre temps plus élevé que le niveau des prix. Pourquoi ce décalage et cette moindre sensibilité des salaires tant à la hausse qu'à la baisse ? C'est la question que se pose M. Rueff. Il y répond par un recours à l'évidence qui éloigne de sa conception du mécanisme économique. « En période de dépréciation monétaire,

dit-il, c'est sous l'effet de la hausse constante des prix que les ouvriers réclament la hausse de leur salaire et ils ne l'obtiennent de toute évidence qu'avec un certain retard appréciable ». Il ajoute que c'est là une situation qui paraît générale et caractéristique de toutes les périodes de hausse des prix. De même, il suffit de considérer que la baisse des prix seule peut provoquer la baisse des salaires à laquelle tendent à s'opposer, « bien naturellement il est vrai », les organisations syndicales, pour avoir l'explication du retard avec lequel la courbe des salaires suit celle des prix dans la baisse.

Loin d'être fortuit, le décalage des salaires, ainsi du reste que leur inertie par rapport aux prix, s'explique donc tout naturellement. C'est justement ce qui, en dernière analyse, permet d'attribuer l'apparition ou l'aggravation du chômage, de 1920-1921 à la baisse profonde des prix plutôt qu'à l'inertie des salaires. Ceux-ci ne pourraient que subir la loi de leurs variations en dépendance de celles des prix qui constituent le *primum movens*. Mais le chômage dû à la politique d'appréciation monétaire, précise M. Rueff, ne peut et ne doit être que temporaire. Sa durée ne pourra dépasser le temps nécessaire à l'adaptation des salaires aux conditions nées de l'adoption d'une nouvelle politique monétaire. Ce n'est donc qu'à partir du moment où l'on aura enregistré un nombre élevé de chômeurs, soit un an après l'orientation des prix à la baisse que l'on doit légitimement s'attendre à une baisse des salaires et que l'on sera, le cas échéant, autorisé à parler du défaut d'adaptation des salaires, « cause immédiate » du chômage généralisé. En effet, les salaires vont décroître, non parce qu'il y a eu baisse des prix, mais parce qu'il y a eu augmentation du nombre des chômeurs. Ce, au nom d'un équilibre automatique dont le mécanisme est fort simple. La présence sur le marché du travail d'un nombre de plus en plus élevé de chômeurs, résultat de la baisse des prix, déterminera, par la concurrence qui va s'établir parmi les travailleurs, une baisse des salaires jusqu'à ce que le point d'équilibre correspondant à une complète résorption du chômage, ou bien au faible niveau qu'il atteignait au cours des « périodes normales d'avant-guerre », soit atteint. Et telle, en effet, semble se dessiner l'évolution des faits en Angleterre.

Un an après l'orientation des prix à la baisse, les salaires qui jusque là n'avaient cessé de monter, mais très légèrement il est vrai, depuis l'effondrement des prix, dessinent à leur tour un mouvement de baisse sensible. De 268 au cours du deuxième trimestre 1921, ils passent à 178 à la fin de la phase de baisse des prix et, malgré la stabilisation de ceux-ci autour de 160, ils diminuent encore pendant plus d'une année et passent de 178 à 173 au cours du quatrième trimestre 1924, valeur minima pour

toute la période 1919-1925. A cette date, le rapport s/p est égal à 17/16 soit 1,07, à quoi correspond un pourcentage de chômeurs égal à 10,4. Rappelons qu'au cours du deuxième trimestre 1921, le rapport était de 1,33 et le chômage de 20,9; donc au bout de deux ans, une diminution de moitié du nombre des chômeurs qui semble devoir être attribuée à la diminution de plus de 35 % des salaires. Plein de promesses, l'enchaînement des faits tel qu'il vient d'être constaté au cours des années 1922-1923, ne constitue-t-il pas la preuve matérielle de l'existence d'une tendance vers le retour à l'équilibre au sens attribué à ce mot par M. Rueff ? S'il en est ainsi, on doit normalement s'attendre à une nouvelle baisse des salaires. Or, malgré un nombre élevé de chômeurs sur le marché du travail au cours du quatrième trimestre 1923, les salaires, loin de diminuer, s'accroissent légèrement et s'immobilisent autour de 180.

Cette stabilisation des salaires est « aussi funeste qu'incompréhensible au premier abord ». Il devient, en effet, évident qu'une fois les prix et les salaires immobilisés respectivement autour de 160 et 180, formant un rapport à peu près constant autour de 18/16, le nombre des chômeurs restera à son tour invariable, sans qu'il soit permis d'en espérer une réduction tant soit peu importante, du moment qu'une diminution préalable de la valeur du rapport s/p fait défaut. Il est très curieux et en apparence contraire à toutes les lois économiques, observe M. Rueff, « que le niveau des salaires ait pu rester stable alors que l'offre de travail dépassait aussi sensiblement la demande de main-d'œuvre ». Mais en apparence seulement ; nous allons voir pourquoi.

c) *L'assurance contre le chômage, « cause profonde » du chômage généralisé.*

La stabilisation des salaires au cours d'une période où le nombre des chômeurs oscillait entre 1.002.000 en mars 1924 et 1.314.000 en août 1925, n'est, aux yeux de M. Rueff, qu'une anomalie apparente; elle n'aurait certainement pas eu lieu si une politique de subsides aux chômeurs, aussi généreuse que coûteuse pour le pays, n'avait permis à ceux-ci de rester indéfiniment inoccupés plutôt que de transgresser les instructions syndicales. « On est conduit à cette conclusion, qu'à partir du moment où les prix ont été stabilisés en Angleterre, c'est d'une part la puissance traditionnelle des syndicats, obstacle à l'adaptation des salaires aux conditions nouvelles nées de l'appréciation monétaire, d'autre part la politique de secours aux chômeurs, condition nécessaire du maintien de la discipline syndicale, qui ont été la cause profonde de la persistance, en Angleterre, d'une crise qui ne paraît pas en voie d'atténuation ». Tel est le raisonnement

que fait M. Rueff pour démontrer que l'assurance-chômage est la cause profonde du chômage généralisé.

Remarquons que sur ce point capital, la démonstration ne correspond pas à la forme statistique de la recherche. En effet, en l'absence de toute indication relative au taux de l'indemnité allouée aux ouvriers inemployés, on s'imagine, en lisant ce qui précède, que ce taux est élevé au point que l'indemnité soit préférée au salaire en cours ou à venir par un grand nombre de travailleurs. M. Rueff entreprend de nous montrer statistiquement que la politique de subsides aux chômeurs est la cause profonde du chômage généralisé, mais il s'abstient de parler de cette politique, il ne nous dit pas en quoi consistent ces subsides, ni de quelle importance ils sont relativement au niveau des salaires. Il se contente d'énoncer qu'ils sont du même ordre de grandeur que les salaires. S'il en était vraiment ainsi, on s'expliquerait mal l'obstination des non chômeurs — plus de 10 millions — à vouloir toucher un salaire en travaillant.

§ 3. — Revue critique des autres théories du chômage.

Dans l'article de 1931, le diagramme une fois mis à jour et les conclusions ci-dessus tirées, M. Rueff entreprend la revue critique des autres théories du chômage, qu'il qualifie de sophismes et rejette les unes après les autres. Cette critique porte, tour à tour, sur la théorie du Bureau International du Travail, sur la thèse appelée « de la fermeture des marchés » sur celle dite des effectifs maxima, sur la rationalisation et enfin sur la politique de déflation.

a) A diverses reprises, le Bureau International du Travail (1) a attiré l'attention sur l'instabilité que donnait à l'emploi des travailleurs dans la plupart des pays les alternatives de hausse et de baisse du niveau général des prix, les périodes de baisse étant généralement accompagnées d'un développement du chômage. Qu'il n'y ait pas là simple coïncidence, c'est ce que montre

---

(1) B.I.T. :

a) La crise du chômage, 1920 à 1923, *Etudes et Documents*, Série C, n° 8, Genève, 1924.

b) L'évolution du chômage en 1924, *Revue Internationale du Travail*, août 1925.

c) L'évolution du chômage en 1925, *Revue Internationale du Travail*, août 1926.

d) Monnaie et chômage, par Henri Fuss, *Revue Internationale du Travail*, novembre 1927.

e) Le chômage et les fluctuations monétaires, dans : « Le problème du chômage », (Quelques aspects internationaux, 1920-1928), *Etudes et Documents*, Série C, n° 13, Genève 1929.

à la fois le raisonnement et le grand nombre des concordances constatées.

D'après les tenants de cette théorie, il est logique de penser que la surabondance des moyens de paiement, quelle qu'en soit la cause — inflation des signes monétaires ou du crédit, perfectionnement de l'organisation bancaire — constitue un stimulant de l'activité économique. Inversement, la baisse du niveau général des prix implique un resserrement relatif des instruments de paiement par rapport aux biens offerts sur le marché, et il est logique de présumer qu'il en résulte un ralentissement des affaires et, par conséquent, un développement du chômage. A cette influence d'ordre mécanique, s'en ajoute une autre d'ordre psychologique ou spéculatif. La hausse des prix, par laquelle se traduit l'expansion excessive des moyens de paiement, stimule le demandeur des produits à précipiter ses achats pour profiter des prix bas. La baisse des prix encourage au contraire le demandeur à retarder ses achats dans le même désir de profiter plus tard de meilleures conditions.

L'observation des faits semble confirmer ce raisonnement. Dix-sept pays, pour lesquels on disposait de données, ont été considérés et le champ d'observation s'étendait de 1920 à 1928. Au cours de cette période on observa partout une concordance très sensible entre les mouvements des prix de gros et le chômage (1). Ainsi, « la rupture d'équilibre entre le système des moyens de paiement et la production sont un facteur considérable des alternatives d'accélération et de ralentissement de l'activité économique et, par conséquent, une cause importante des crises récurrentes de chômage qui en marquent une des phases » (2). Si on pouvait réduire les variations du niveau général des prix, on aurait donc atténué une cause importante du chômage. Le peut-on ? Les théoriciens du B.I.T. le croient. Mais, d'après M. Rueff, cette théorie, qui paraît confirmée par les faits, est insuffisante dès qu'on l'examine d'un peu plus près.

La thèse affirmant l'existence d'un lien entre l'Emploi de la main-d'œuvre et le niveau général des prix, mais non entre l'emploi et le salaire, placerait le marché du travail dans une position tout à fait exceptionnelle. Les variations de prix relatif provoquées par les variations du niveau général des prix y

---

(1) Cf. aussi, Warren (G.F.). and Pearson (F.A.) : *Prices*, New-York, 1933. « When prices are rising, unemployment declines. Conversely, falling prices result in an increase in the percentage of unemployment » ; graphique, où ils confrontent les courbes du chômage et des prix en Angleterre de 1888 à 1932.

(2) Irving Fisher : Les relations statistiques entre le chômage et le mouvement des prix, *Revue Internationale du Travail*, juin 1926.

productive. On peut toujours dépasser ce degré; mais cela a nécessairement pour effet, tout en diminuant le rendement financier, de provoquer des crises de quantité, tant dans le domaine de la main-d'œuvre — et c'est le chômage — que sur le marché des capitaux. C'est ce qu'oublient toujours les apôtres de la rationalisation systématique. « Ainsi donc, du point de vue des ouvriers, la rationalisation est éminemment souhaitable, mais seulement dans la mesure où elle augmente le rendement financier de l'entreprise, c'est-à-dire dans la mesure où elle est, en fait, toujours réalisée par l'entrepreneur en quête du profit maximum. Aller au delà pour des fins rationnelles, autrement dit faire systématiquement de la rationalisation, c'est provoquer des crises et créer du chômage ».

e) Pour épuiser les principaux sophismes du chômage, selon son expression, M. Rueff s'attaque à la théorie qui voit dans la politique de déflation pratiquée en Grande-Bretagne pour ramener au pair la livre sterling, la principale cause du déséquilibre constaté dans ce pays sur le marché du travail.

C'est la baisse des prix consécutive à l'appréciation monétaire qui, n'étant pas suivie d'une baisse corrélative des salaires, aurait, selon les tenants de cette théorie, provoqué le chômage. M. Rueff reconnaît qu'il y a dans ce raisonnement une vue exacte des choses, mais tout à fait incomplète. « Affirmer que l'appréciation monétaire est cause du chômage, c'est une fois de plus confondre la cause et l'occasion. L'occasion a bien été la baisse du niveau général des prix; mais celle-ci aurait été sans action permanente sur le marché du travail, si elle avait été suivie d'une modification correspondante des salaires; la cause véritable, c'est ici et toujours l'assurance-chômage qui a rendu l'adaptation impossible ».

Dans tous les cas donc, l'auteur constate que les théories qui cherchent l'explication du chômage ailleurs que dans l'immobilisation des salaires, ne résistent pas à un examen méthodique. Le seul responsable du chômage permanent en Angleterre c'est l'assurance-chômage et elle seule, la révocation des mesures qui immobilisent les salaires au niveau où ils se trouvent fixés, c'est-à-dire la suppression de l'assurance-chômage en étant l'unique remède. « Ainsi, pour réduire au minimum les souffrances et les troubles qui sont la douloureuse conséquence des ruptures d'équilibre sur le marché du travail, la méthode efficace serait exactement l'inverse de celle qui a été appliquée en Angleterre et en Allemagne et que, par une extraordinaire aberration, on considère dans tous les pays, sauf aux Etats-Unis peut-être, comme une étape du progrès social ». Telle est, résumée dans les termes mêmes où elle est formulée, la critique que M. Rueff fait des autres théories du chômage.

DEUXIEME SECTION

ACCUEIL RÉSERVÉ A LA DOCTRINE

Un de ceux qui ont combattu la doctrine du chômage de Rueff, Fernand Maurette, observait, dès décembre 1931, qu'elle avait obtenu dans certains milieux économiques et aussi politiques, un prodigieux succès. C'est aussi l'impression qui se dégage de la lecture de certaines études qui lui ont été consacrées. Toutefois, il faut préciser. C'est surtout la loi qui provoqua cet engouement, mais comme M. Rueff avait pris soin de lier la théorie proprement dite à la thèse selon laquelle l'assurance-chômage est la cause du chômage permanent, il n'y avait pas, apparemment, de distinction à faire entre ceux qui accepteraient la loi sans pour cela souscrire à la thèse et ceux qui, pressés de conclure, se plaisaient à ne voir à travers la loi que l'aphorisme « l'assurance-chômage, cause du chômage permanent ». Inversement, parmi les adversaires de la doctrine, ceux qui ne voyaient dans cette découverte qu'une arme aux mains d'une certaine cause, refusaient à la loi toute valeur scientifique. Il est, par là, malaisé de dire qui est partisan et qui est adversaire de la doctrine, si l'on n'a pas constamment dans l'esprit cette distinction fondamentale entre la théorie et la thèse. Ceci dit, il ne faut pas que les termes employés laissent au lecteur l'impression que partisans ou adversaires de la doctrine le sont toujours, par esprit d'école ou de caste. Il est d'ailleurs une catégorie d'économistes qui, laissant de côté toute question de politique sociale, ont entrepris de vérifier la loi sur le terrain strictement statistique. Nous leur consacrerons un troisième paragraphe.

§ 1. — Les partisans.

Tous ceux qui acceptent la thèse que l'assurance-chômage est la cause du chômage permanent, sont aussi partisans de la loi. Ce sont MM. C. Colson, A. Siegfried, R. Carmille, L. Vertongen, R. Courtin, Hicks. Mais il y a des partisans de la loi qui restent muets sur la thèse ou qui ne voient en elle qu'une des multiples raisons et non la cause unique de l'immobilisation des salaires et, partant, du chômage permanent. Ce sont MM. G. Ackerman, C. Bagge, R. Eisler, J. Pouzin, K. Lange, W. Beveridge et Sir Josiah Stamp (1). Commençons par exposer les vues de ce dernier groupe.

---

(1) Il convient d'y ajouter le nom de M. Bernard LAVERGNE, dont l'accord avec la « loi » est toutefois plus nuancé : « Je suis touché du désir que vous avez de retrouver l'article où j'exprimais de façon générale mon accord au sujet de la loi RUEFF... Vous pouvez seulement, si vous voulez, dire que j'étais de façon générale d'avis que la loi RUEFF est, *dans l'ensemble*, exacte comme tendance générale ».

A) M. Rueff cite, parmi les adeptes de sa doctrine, les économiste anglais W. Beveridge et J. Stamp. Si, comme nous croyons, il faut distinguer la théorie de la thèse, on doit observer que ces économistes s'intéressent davantage à la théorie qu'à la thèse.

M. W. Beveridge trouve remarquable le diagramme de Rueff; mais il n'est pas aussi catégorique sur le rôle joué par l'assurance-chômage. Il décrit certains abus dus aussi bien au fonctionnement de l'organisme de l'Assurance Nationale, qu'à la démagogie des partis autour de l'institution de l'assurance contre le chômage, mais il n'établit pas de lien de cause à effet entre l'existence de l'assurance-chômage et le niveau des salaires (1). On peut dire qu'il en est de même de J. Stamp, qui s'intéresse particulièrement à la régularité découverte; il entreprend même d'en calculer le coefficient de corrélation qu'il trouve très élevé, mais il se contente de faire connaître la thèse au public anglais, sans prendre partie. « Without in any way, identifying myself with all the author's inferences » — écrit-il, dès son premier article (2).

Deux autres partisans de la théorie sont les économistes suédois G. Akermann et Costa Bagge, qu'on retrouvera plus loin. Ils accusent le niveau relativement trop élevé des salaires d'être la cause du chômage. Mais ils se contentent d'expliquer les hauts salaires en Suède par la politique de monopole des syndicats ouvriers, sans dire mot de l'influence possible de l'assurance-chômage. Ils vont, par là, plus loin que M. Rueff, tout en infligeant un démenti partiel à la doctrine. D'un côté, ils renforcent la théorie en attribuant au niveau relativement élevé des salaires le chômage chronique existant en Suède. Mais, d'un autre côté, en ne faisant pas de l'assurance-chômage la condition du maintien des salaires à un niveau donné, ils enlèvent à la thèse ce qu'ils ont ajouté de force à la théorie.

Robert Eisler (3), dont s'inspirent quelques économistes pourtant adversaires de la doctrine, professe les mêmes idées que les économistes suédois. Il prétend que la théorie se vérifierait même à défaut de l'assurance contre le chômage, la seule politique de monopole des associations ouvrières suffisant à immobiliser les salaires.

M. Joseph Pouzin, qui reproduit dans son livre le diagramme de Rueff en le prolongeant jusqu'à la fin de l'année 1934, est

---

(1) W. Beveridge : Unemployment, a problem of Industry, Londres, 1909 et 1930.

(2) Sir Josiah Stamp : I. Fettered by the dole. A French theory. — II. The ban upon employment, a system out of gear, *The Times*, 11 et 12 juin 1931.

(3) Robert Eisler : La monnaie, cause et remède de la crise économique mondiale, Paris 1932.

lui aussi partisan de la loi (1). Certes. il observe une divergence constante entre les salaires et le chômage au cours de l'année 1934, mais il en attribue la raison aux modifications apportées par le protectionnisme monétaire et douanier dans la structure économique de la Grande-Bretagne. « Travaillant dans une proportion beaucoup plus grande qu'auparavant pour le marché intérieur, il se pourrait que l'industrie anglaise se trouvât désormais dans une certaine mesure favorisée par une hausse des salaires relatifs et défavorisée par leur baisse. Mais la loi Rueff est et demeure l'explication fondamentale des mouvements du chômage ».

M. Karl Lange, Secrétaire de l'Association des constructeurs allemands de machines, exposa dans une série d'articles de la *Gazette de Cologne* des 25, 28 et 29 novembre 1931 les résultats généraux de l'expérience allemande concernant la relation entre le chômage, les salaires et les prix (2). La régularité établie par M. Rueff entre l'indice du rapport s/p et l'indice du chômage en Angleterre se vérifie aussi pour l'Allemagne. La pensée de M. Karl Lange est radicale. Pour lui, l'accroissement du chômage constituerait, sans plus, le signe que les salaires ont dépassé la limite ou niveau optimum auquel toute la main-d'œuvre peut être employée. Les vérifications de K. Lange ne portent toutefois que sur les années 1927-1930, c'est-à-dire après la période de fièvreuse rationalisation en Allemagne. Justement, la revue allemande *Rhein und Ruhr,* organe des Chambres du Commerce de la Ruhr entreprit une enquête pour cette période comprenant les années 1924-1927 (3). L'auteur se propose de compléter la formule de Rueff. Il introduit dans l'équation le facteur rendement ouvrier ou productivité de la main-d'œuvre. La loi de Rueff se traduit alors par la formule suivante : « Le chômage varie en raison directe du rapport des salaires horaires à l'indice des prix de gros, multiplié par l'indice du rendement de la main-d'œuvre ». Cet indice du rendement est obtenu en divisant l'indice de la production de l'Institut d'observation de la conjoncture par l'indice de l'Emploi. Le diagramme ainsi obtenu permet de constater que la courbe du chômage théorique, c'est-à-dire celle qu'aurait suivie le chômage si la formule avait été rigoureusement exacte, coïncide à peu de chose près avec celle du chômage réel.

B) Telles sont, brièvement exposées, les vues des principaux partisans de la théorie. Passons maintenant en revue les auteurs du premier groupe, ceux qui souscrivent à la fois à cette théorie et

(1) Joseph Pouzin : L'évolution économique de la Grande-Bretagne, depuis l'abandon de l'étalon or, 1931-1935, Thèse, Paris 1935, pp. 254-255.

(2) *Bulletin Quotidien de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques,* samedi 5 décembre 1932.

(3) *Bulletin quotidien de la Société d'Etudes et d'Informations Economiques,* mercredi 13 janvier 1932.

à la thèse d'après laquelle l'assurance-chômage est la cause du chômage permanent.

Vient en tout premier lieu aux lèvres le nom de C. Colson. Cet économiste, que nous retrouverons plus loin, fut un des plus zélés partisans de la doctrine. C'est lui qui, le premier à notre connaissance, se servit du terme « loi » pour désigner la régularité découverte par M. Rueff (1). Il condamne toute initiative visant à instituer en France l'assurance-chômage. « Il n'y a pas d'idée qu'il importe autant de combattre, dit-il dans son intervention, pour le salut de la France. Si le malheur voulait qu'elle aboutît, on verrait bien vite, comme en Angleterre, le chômage devenir permanent par l'effet de la répugnance des ouvriers, entretenus aux frais de l'Etat, à accepter les conditions de travail qu'impose la situation économique. Dans la situation actuelle des finances françaises, ce serait la culbute prompte et inévitable ». Il a, peu après, publié un article contre « l'assurance contre le chômage », dans lequel il s'inspire de l'étude de M. Rueff sur « les variations du chômage en Angleterre » (2).

Par « crise britannique » M. André Siegfried entend « une sorte de maladie chronique comportant elle-même des aspects divers et des phases distinctes » (3). Parmi les multiples causes de cette crise : industrialisation croissante d'autres pays depuis 1875, néo-protectionnisme, transformation des méthodes de production dans le monde, transformation de la consommation mondiale, déficit chronique de la balance commerciale, etc... M. Siegfried fait une place à part « au salaire excessif directement créateur de chômage ». Il fait sienne la « loi » et, de plus, dans la mesure où par cette phrase : « Le chômage n'est lui-même qu'une conséquence, mais la politique du chômage telle que le pays la pratique depuis une dizaine d'années, devient à son tour une cause d'aggravation du mal », il fait allusion à la politique de secours aux chômeurs, il reste partisan de la thèse (4).

M. René Carmille est, lui aussi, un apôtre fervent de la doctrine. Dans une série d'articles, il expose la doctrine du maître et la défend contre ses détracteurs (5). Mais il n'a pas l'intention

---

(1) Intervention à la séance du 5 décembre 1925, de la Société d'Economie Politique, *Journal des Economistes*, décembre 1925.

(2) C. Colson : L'Assurance contre le chômage, *Revue Politique et Parlementaire*, 10 avril 1926.

(3) A. Siegfried : La crise britannique au XX^e^ siècle, Paris 1931.

(4) Mieux : « Pourquoi tenterait-il le moindre effort ? S'il perd son emploi, l'indemnité de chômage ne s'élève-t-elle pas aussitôt à un chiffre presque aussi haut que son salaire ? ». André Siegfried : Les réactions de l'Angleterre devant la crise économique, *Revue Politique et Parlementaire*, 10 février 1931.

(5) R. Carmille : Le pouvoir d'achat des salaires. — Le chômage, les salaires et les prix. — Le dilemme inéluctable. *Revue Politique et Parlementaire*, décembre 1931, juin 1932, mai 1933.

de discuter l'opportunité d'une assurance légale obligatoire. « C'est là une question de sociologie pure en dehors de laquelle nous voulons nous tenir délibérément ». Il est, par endroit, plus radical que M. Rueff. Ainsi, par exemple, dans l'article de 1932 où on lit : « Il ne faut pas regarder d'un seul côté l'influence des indemnités aux chômeurs sur les salaires. En effet, si cette indemnité crée un obstacle à l'abaissement des salaires, elle crée aussi un obstacle moins apparent, mais non moins réel, à leur augmentation ». (Probablement par le coût élevé d'une crise de chômage, même relativement faible). M. Carmille ajoute à l'appui : « En Angleterre, en particulier, il se trouve que les salaires les plus bas sont observés dans les industries où les syndicats sont les plus puissants ».

M. René Courtin est d'autant plus partisan de la doctrine qu' « aujourd'hui, la démonstration semble être apportée avec une précision bien rarement atteinte dans le domaine des sciences sociales, en sorte qu'il devient à peu près impossible de lui refuser son adhésion » (1). Les affirmations de Marx sur l'armée de réserve des sans travail se vérifieraient-elles donc soixante ans après ? Il était naturel, inévitable sans doute, que la fermeture des débouchés occasionnât des déséquilibres économiques et, partant, du chômage. Mais il demeurerait incompréhensible, sans cette lumineuse démonstration, que cette rupture d'équilibre persistât. M. Courtin n'est pas, du reste, à court de solutions pratiques. Suppression de l'assurance contre le chômage, si non, émigration : « Les prétendus ouvriers en excédent n'ont pas cherché à émigrer malgré la possibilité qu'ils conservaient de s'expatrier, ce qui demanderait explication ». Il cherche à disculper le capitalisme. Le danger vient du côté de l'économie dirigée. Le capitalisme n'y est pour rien. L'argumentation doit donc être retournée : « Le chômage permanent est la conséquence d'un système qui est la négation même de l'ordre individualiste que l'on accuse ».

Terminons cette revue des partisans de la doctrine, en mentionnant l'article de Lucien Vertongen qui est acquis corps et âme à la doctrine (2), le livre de Hicks qui prétend que les gouvernements démocratiques ont conspiré avec les syndicats ouvriers contre la baisse des salaires, par démagogie, en armant leur main avec l'institution de l'assurance-chômage (3), et la conférence de M. Fernand Baudhuin qui fait sienne la doctrine pour mieux combattre le point de vue du B.I.T. (4).

---

(1) René Courtin : L'assurance-chômage, cause du chômage permanent. *L'Information*, 20 et 21 juin 1931.

(2) Lucien Vertongen : « La loi de Rueff », *Revue Economique Internationale*, décembre 1932.

(3) J.R. Hicks : The Theory of wages, Londres 1932.

(4) Fernand Baudhuin : L'enseignement des événements économiques récents, X-Crise, Bulletin n° 38, juin 1937.

§ 2. — Les adversaires.

Ils sont aussi nombreux que les partisans de la doctrine : MM. R. Picard, J. Lescure, Jean Weiller, J. Labadié et A. Ulmann, F. Maurette, Pierre Reynaud, J. L. Cohen, A. Labriola, Henri Noyelle, pour ne citer que les principaux contradicteurs de M. Rueff. Leurs critiques portent sur la démonstration statistique de la corrélation entre le « salaire réel » et le chômage et sur le rôle attribué par l'auteur à l'assurance-chômage. En général, ils nient l'existence d'un « parallélisme étonnant » entre les courbes du diagramme et refusent de reconnaître l'influence néfaste de l'institution de l'Assurance Nationale contre le chômage sur les destinées économiques du Royaume-Uni.

M. Roger Picard qui, le premier, entreprit une critique systématique de la doctrine, remarque tout d'abord que sur 48 trimestres figurant au tableau, 32 seulement présentent la concordance entre les mouvements de s/p et ceux du coefficient de chômage, 16 présentent une divergence et, dans l'ensemble, la proportionnalité des variations reste faible (1). Il lui semble difficile qu'on puisse établir une « loi » économique sur des observations limitées à un seul pays et à une période de douze ans au cours desquels les divergences entre les indices qu'on veut lier indissolublement comptent pour un tiers. « Mais à supposer constante la corrélation recherchée, la statistique et les raisonnements de M. Rueff prêteraient encore à la critique. L'indice des salaires et les indices du chômage que confronte l'auteur ne sont que des moyennes de séries très divergentes. Le coefficient de chômage a toujours beaucoup varié en Angleterre, selon les industries et il existe entre elles d'énormes divergences. Le problème du chômage est des plus complexes et vouloir le prendre en bloc, sans le décomposer d'abord par une patiente analyse, c'est risquer d'en prendre une vue très différente de la réalité ». Telles sont les principales objections de M. Picard concernant la théorie. Les faits propres à mettre en doute l'infaillibilité de la thèse que l'assurance-chômage est la cause du chômage permanent abondent. Il fait tout d'abord remarquer que l'assurance-chômage n'existe en Angleterre que depuis 1911, et encore elle n'a connu son plein développement qu'en 1921. Or, les statistiques relatives au chômage permanent remontent au milieu du XIX^{e} siècle, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après où figurent les moyennes des pourcentages des chômeurs parmi les syndiqués :

---

(1) R. PICARD : Rapport à l'Association Française pour le progrès social. *Documents du Travail*, juillet-septembre 1931. — L'assurance-chômage est-elle la cause du chômage permanent ? *Revue d'Economie Politique*, Année 1931.

1851-1860	4,82	1881-1890	5,27
1861-1870	5,36	1891-1900	4,52
1871-1880	3,99	1901-1910	5,05

D'autres faits — pour la plupart invoqués par M. Rueff lui-même, en faveur de sa thèse — permettent d'avancer une série de propositions contraires à la thèse, à savoir que :

a) l'assurance-chômage n'empêche pas la baisse des salaires.
b) la baisse des salaires n'empêche pas le chômage.
c) la hausse des salaires n'est pas un obstacle à l'emploi.

M. Picard estime que la thèse est trop rigide, trop unilatérale. Il serait aisé, observe-t-il, d'établir par des raisonnements voisins de ceux de M. Rueff, que la persistance du chômage est due à la volonté des entrepreneurs de maintenir un certain taux de profit et l'on trouverait même des faits à l'appui de cette démonstration. Et il se demande si le système capitaliste est enfermé réellement dans des formules aussi rigides. Il n'est nullement certain que la baisse des salaires entraîne le redressement de l'organisme économique. Tout au contraire, la baisse des salaires a pour effet immédiat la diminution du pouvoir d'achat des ouvriers. Or, l'essentiel est de retrouver et d'accroître les débouchés nécessaires à une production encombrée de stocks et qui dispose de moyens créateurs considérablement accrus.

Revenant à la charge lors de la discussion à la réunion du Comité Directeur de l'Association pour le progrès social (1) qui suivit l'exposé de la doctrine par l'auteur, M. Picard remarque que l'équilibre économique — c'est-à-dire l'écoulement convenable de toute la production et la satisfaction des besoins essentiels de tous les consommateurs — n'existe pas dans la société capitaliste que nous avons sous les yeux. « Le libre jeu des prix, comme la libre concurrence n'est qu'un postulat; dans la réalité, cette liberté absolue, avec la mobilité complète qu'elle implique des choses et du travail n'existe pas. Or, c'est la réalité qu'il s'agit d'expliquer et c'est sur le réel que nous avons à travailler ».

M. J. Lescure, s'il n'entre pas dans le détail des démonstrations de M. Rueff, ne produit pas moins des arguments de poids contre la doctrine (2). Certes, dit-il, il y a du chômage en Angleterre, mais il y a peu de misère, moins qu'en 1914. L'assurance-chômage a peut-être épargné à l'Angleterre une révolution. Les chômeurs, sauf ceux qui sont chargés d'une nombreuse famille, sont loin de recevoir l'équivalent de leur salaire: « Mais ils touchent suffisamment pour n'être pas des insurgés ou des mendiants ».

---

(1) *Les Documents du Travail*, avril, mai, juin 1932.
(2) J. Lescure : Le chômage britannique, *Annales de l'Université de Paris*, juillet-août 1931.

La thèse expliquant le prix de vente élevé de l'industrie anglaise par le taux excessif des salaires est unilatérale, erronée. La vraie cause de la hausse des salaires c'est la hausse du coût de la vie. A réduire le salaire nominal, indépendamment de toute réduction du coût de la vie, on provoque une moindre consommation de la classe ouvrière, on aggrave le chômage. Si le salaire est un élément du prix de revient, il mesure aussi le pouvoir d'achat de la classe ouvrière. Les Etats-Unis ignorent l'assurance-chômage. Ils connaissent pourtant le chômage chronique et le chômage cyclique. Et quel chômage ! Si les prix de revient en Angleterre commandent des prix élevés, le salaire n'est pas seul responsable, à beaucoup près.

Il faut encore tenir compte de la nature défaillante et de la technique en retard sur celle d'autres pays industriels. Il est surtout un élément des prix de revient qu'on passe généralement sous silence dans les études consacrées en France à la Grande-Bretagne et qui paraît à M. Lescure jouer le rôle essentiel, c'est l'augmentation considérable du capital actions et obligations investi depuis la guerre de 1914 dans l'industrie britannique. Les capitaux à rémunérer sont, de ce fait, excessifs. Chose singulière, malgré le chômage chronique, les profits sont satisfaisants. « Le profit pourrait, par suite, être comprimé, en vue de réduire le prix de vente ». En conclusion, M. Lescure reconnaît que le problème du chômage britannique est un problème de prix de vente. La Grande-Bretagne vend cher, elle vend trop cher pour vendre autant qu'avant-guerre. Le remède au chômage ? La baisse des prix de vente, grâce à la baisse des prix de revient par la réorganisation des sociétés, la réduction du capital exagéré des sociétés, conjuguée avec l'apport des capitaux neufs permettant la mise au point technique et économique des grandes industries d'exportation. La revision des taux des salaires à la suite de la baisse du coût de la vie et la compression des profits, l'allègement de la dette publique.

D'après M. Jean Weiller, le parallélisme des courbes peut être simplement l'indice qu'une cause commune est à l'origine de ces phénomènes (1). Si l'on examine les courbes à partir du moment où le taux des salaires est pratiquement « figé », l'objection se présente immédiatement à l'esprit : la courbe qui représente le rapport des salaires aux prix n'est plus qu'une courbe des prix inversés; c'est une courbe représentative de la conjoncture. Dans ces conditions, seule l'explication déductive garde sa valeur.

« Mais dans le cadre de la loi de l'offre et de la demande, une relation entre les salaires réels et le chômage est une donnée

---

(1) Jean Weiller : Essai sur le mouvement protectionniste en Grande-Bretagne, *Revue d'Economie Politique*, 1931, pp. 1403 et suivantes.

entre beaucoup d'autres. René Courtin y voit l'illustration la plus frappante de la théorie de la productivité marginale. On peut le suivre sur ce terrain. Mais il est difficile de ne pas admettre, conformément à cette théorie, que la productivité en valeur de l'ouvrier dépend de tous les facteurs dont la réunion détermine le prix de revient, notamment des progrès de l'organisation industrielle. Aussi, à côté du manque d'élasticité des salaires, c'est toute la rigidité du système économique anglais — vieillissement de l'outillage et des méthodes — qui expliquerait la concordance des courbes ».

L'équipe de l'Information Sociale est dure envers M. Rueff et ses admirateurs.

M. J. Labadié appelle « le paralogisme Rueff » ce que certains économistes orthodoxes appelèrent « la loi Rueff » (1). Son principe latent doit se formuler ainsi : le travail est une marchandise comme une autre. « Ce serait renverser la causalité des phénomènes critiques sociaux du type « chômage » que de prétendre les neutraliser en rétablissant les règles de jeu périmées qui les ont fait ou laissé naître ». Pour M. Labadié, l'Economie sera politique ou ne sera pas. « Car la production, la consommation et la monnaie qui les relient, évoluent sur le plan humain, non dans le ciel astronomique dont M. Rueff serait le Newton ». M. Labadié s'inspire des travaux de R. Eisler qui ne voit de solution à la crise que le remède monétaire. Mais Eisler est, nous l'avons vu, un des admirateurs de la doctrine. « M. J. Rueff, écrit-il dans son livre précité, a montré par des études lumineuses que l'emploi de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la vente d'énergie humaine, dépend, exactement comme la vente de toute autre marchandise, de son prix, le prix réel du travail pour l'entrepreneur s'exprimant par le quotient de l'indice salaire (nominal) par l'indice des prix de gros ». On peut difficilement concilier les vues de l'élève Labadié avec celles du maître Eisler.

M. André Ulmann veut examiner de plus près le diagramme, tout l'ouvrage de M. Rueff reposant, d'après lui, sur l'interprétation de la courbe qu'il a construite (2). Le pourcentage du chômage est fonction du rapport indice des salaires indice des prix, qu'il écrit : $C = f\ S/P$.

« Pendant la période qui s'étend du deuxième trimestre de 1922 à 1931, S peut être assimilé à une constante, à une approximation de 5 %, d'après les chiffres mêmes utilisés pour le graphique. Or S figurant au numérateur d'une fraction, l'erreur que

---

(1) J. Labadié : La politique du nouvel argent. Pour M. Jacques Rueff et ses admirateurs. *L'Information sociale* du jeudi 19 novembre 1931.

(2) A. Ulmann : Les lumières artificielles. M. Rueff, et le *coup* de l'assurance-chômage, *L'Information Sociale*, jeudi 19 novembre 1931.

l'on commet en l'assimilant à une constante est encore divisée; comme le parallélisme des deux courbes est de 0,95, nous avons droit à cette approximation pour un des termes de la fonction. Or, quand on a deux courbes en physique, on n'en peut tirer de conclusion que pour les rapports des variables des termes qu'elles représentent. Les constantes n'interviennent pas. M. Rueff ne peut donc déduire que C est à la fois fonction de S et de P. La fonction peut s'écrire : C = f 1/P, c'est-à-dire que C est fonction de l'inverse de P, inverse de P qui est justement une approximation de ce qu'on appelle valeur de la monnaie ». Si bien qu'il n'y aurait, observe M. Ulmann, qu'une interprétation possible de cette partie du graphique de Rueff : elle montrerait d'une façon extraordinairement précise que le chômage est directement lié à la valeur de la monnaie, au fait monétaire, et ce serait une merveilleuse et inattendue illustration des thèses d'un Eisler, d'un Labadié. Mais il n'en tire aucune conclusion quant à l'influence possible du taux des salaires sur le chômage, parce qu'on ne le peut pas.

Dans un article ultérieur (1), M. Ulmann s'efforce de mettre à nu « l'obscurité totale de la démonstration » tendant à établir que le chômage varie en raison directe du rapport des salaires horaires à l'indice des prix de gros multiplié par l'indice du rendement de la main-d'œuvre et dont nous avons parlé au paragraphe précédent. M. Ulmann y parvient, mais il nous semble que sa victoire est due, en partie, à un défaut de rigueur de sa propre démonstration. En effet, après avoir indiqué que l'emploi (E) est le contraire du chômage (C), il établit l'égalité E = — C. Or, il serait, croyons-nous, plus correct d'écrire E = 100 — C, parce que l'indice du chômage représente toujours un pourcentage.

La critique de Fernand Maurette s'apparente à celle de M. Roger Picard (2). Elle porte d'abord sur les procédés statistiques de M. Rueff. Comment ont été construites les courbes du diagramme, ce qu'elles veulent exprimer et comment elles s'expriment. Aucune des trois séries (salaires, prix, chômage) de chiffres ne porte sur ces « dénombrements complets » que recommandait Descartes; chacun porte sur un certain nombre de données particulières, qui ne sont pas les mêmes pour les trois séries. Aussi bien les données sur lesquelles repose la loi ne sont pas à tout prendre, des données à l'abri de toute critique.

F. Maurette veut, tout d'abord, affranchir le lecteur d'une possible illusion d'optique, due au choix arbitraire des chiffres

---

(1) *L'Information Sociale,* du jeudi 11 février 1932.

(2) M. Maurette : L'assurance-chômage prétendue cause d'un chômage permanent, *Revue Internationale du Travail,* décembre 1931.

que M. Rueff attribue aux lignes horizontales de l'échelle de son diagramme, selon qu'il s'agit de la courbe du chômage ou de celle du rapport s/p. Il se demande ensuite en quoi la notion de « salaire réel », introduite par Rueff, peut modifier ce fait qui a été démontré dans maints ouvrages ou articles : que lorsque le niveau des prix baisse, la situation commerciale se détériore et le chômage augmente. L'entrée en ligne de l'élément « salaire nominal » comme numérateur du rapport s/p ne fait que renverser la courbe des prix, étant donné que de 1923 à 1930, le nombre indice des taux des salaires en Angleterre n'a pour ainsi dire pas bougé; dans la mesure donc où la ligne des prix s'ajustera à la courbe des variations du pourcentage du chômage, elle s'y ajustera en fonction du seul de ses éléments constitutifs qui ait varié, à savoir le niveau des prix. M. Rueff ne nous a pas persuadé que l'introduction de l'élément « salaires » dans la confrontation de l'évolution des prix de gros avec celle du chômage ait renouvelé le problème et que, à la notion d'une relation approximative entre l'abaissement des prix et l'accroissement du chômage, il faille substituer la notion d'une relation « exacte et absolue » entre ce dernier et l'accroissement du rapport s/p ».

Invoquant l'exemple de l'Allemagne, F. Maurette observe qu'il n'y a de parallélisme entre les deux courbes qu'à partir du troisième trimestre de 1929; dès lors, la courbe du chômage monte aussi régulièrement et fortement que celle de l'indice s/p et cela, jusqu'à cette heure, sans défaillance. Mais d'un parallélisme de deux années et d'une discordance de cinq, peut-on tirer une loi ? Or, M. Rueff a paru souscrire à l'idée que sa loi se vérifiait aussi dans la période d'après-guerre en Allemagne. Aux Etats-Unis, observe encore F. Maurette, il n'y a ni assurance-chômage, ni usage généralisé des contrats collectifs. Pourtant, de 1920 à 1930, l'indice s/p n'a cessé de monter. En 1930, il est de 60 pour cent supérieur à celui de 1920 ; en 1927 il avait déjà atteint la même proportion ; or, en 1927 il n'y avait que peu de chômeurs ; en 1930, il y en avait plusieurs millions. Où est la « loi » ?

« L'article de M. Rueff est construit comme une symphonie : modestie des prémisses et ton de conclusion tranchant nettement d'avec la première ». Contre l'affirmation selon laquelle « l'ouvrier préfère toucher la dôle plutôt que de travailler pour un salaire qui ne lui vaudrait qu'un excédent assez faible sur la somme qu'il reçoit comme chômeur », l'auteur invoque le témoignage de certaines autorités britanniques. Chiffres à l'appui, il affirme que le salaire réel n'a pas augmenté en Angleterre depuis 1914. Et puis : « On nous donne un taux de salaires moyen pour l'ensemble des ouvriers; on nous donne un chiffre global des chômeurs pour toutes les industries. N'y aurait-il pas lieu d'entrer un peu

dans le détail des industries qui chôment le plus et des salaires qui s'y paient ? « Convaincu que les conclusions de M. Rueff ne sont point irréfutables, Fernand Maurette souhaite que des personnalités plus qualifiées que lui entreprennent l'étude critique de la doctrine jusque dans ses fondements statistiques.

M. Pierre Reynaud observe que la critique d'ensemble la plus scientifique, celle qui résume le mieux les attaques portées au principe même de l'assurance-chômage, est celle de M. Rueff (1). Il entreprend de la réfuter en faisant remarquer que le salaire ne peut être considéré seulement comme un élément du prix de revient, mais aussi comme le soutien du pouvoir de consommation. Il constate que la « loi » ne se vérifie pas, en Allemagne, pour la période allant de janvier 1929 à septembre 1932, au total 15 trimestres, et conclut que « l'assurance-chômage, même si elle contribue à élever les salaires, ne peut être considérée comme une cause générale de chômage. Les cas particuliers où il peut en être ainsi sont rares, car souvent une augmentation de pouvoir de consommation viendra compenser et au delà le malaise momentané créé par les hauts salaires ».

A son tour, M. J. L. Cohen entreprend de réfuter la thèse de Rueff dans son rapport à la cinquième Assemblée de l'Association pour le Progrès social (2).

La Grande-Bretagne a-t-elle été handicapée du fait de ses considérables dépenses pour l'assurance-chômage ?

Sa productivité a-t-elle diminué ?

Sa capacité de participer aux échanges du marché mondial a-t-elle été réduite ?

Quelle est la situation respective, au point de vue de la prospérité économique, des pays possédant un régime d'assurance-chômage et de ceux qui n'ont pas d'organisation pour venir en aide aux chômeurs ?

Telles sont les questions que se pose le rapporteur. D'après lui, quatre indices peuvent, par leur comparaison, apporter des clartés dans une semblable discussion : le pourcentage du chômage ; le pourcentage de baisse du pouvoir global d'achat des masses salariées ; le pourcentage de baisse de la productivité ; le pourcentage de baisse des exportations.

A propos des tableaux sur le chômage, l'auteur observe qu'ils donnent les statistiques courantes sur le mouvement général du

---

(1) Reynaud Pierre : La lutte contre le chômage en Allemagne, Paris 1936.

(2) J.L. Cohen : Rapport à la Cinquième Assemblée générale, Genève, 1934.

chômage. Mais celles-là mêmes qui sont les plus détaillées (Allemagne et Grande-Bretagne) donnent des chiffres inférieurs au chômage total réel, parce que les chômeurs qui ne reçoivent plus d'allocations n'y figurent pas nominalement.

Les exportations de la Grande-Bretagne en 1931 ont subi une diminution relative moindre que la moyenne des 48 pays considérés dans le rapport.

On a calculé que le pouvoir d'achat représenté par les salaires dans les industries de transformation aux Etats-Unis, a diminué de 100 à 52,4 entre 1929 et octobre 1932. Cette déficience globale des salaires aurait été compensée à concurrence d'un onzième par l'assistance-chômage. En Allemagne, les salaires ont fléchi de 10 milliards de marks entre 1929 et 1931. Cette baisse a été contrebalancée à concurrence d'un huitième par les prestations élargies de l'assurance-assistance-chômage. En Grande-Bretagne, la réduction des salaires subie par la population assurée entre 1929 et 1931 est estimée à 131 millions de livres. Mais les dépenses engagées pour le soutien des chômeurs ont augmenté de plus de 71 millions de livres, contrebalançant jusqu'à concurrence de moitié la diminution des salaires.

Il résulte très apparemment de ces chiffres, observe M. Cohen, que la demande intérieure a été mieux maintenue en Grande-Bretagne, où d'importants revenus ont été distribués par une assistance systématique aux chômeurs, de même qu'en Allemagne, bien qu'à un moindre degré, alors qu'aux Etats-Unis l'assistance privée n'a pas été à même de procurer des résultats comparables.

Pourquoi la proportion entre le pourcentage du chômage et la diminution de la production n'a-t-elle pas été aussi rigoureuse en Grande-Bretagne que dans les autres pays ? Pourquoi les prix y ont-ils été mieux maintenus qu'en Allemagne et aux Etats-Unis ? La situation économique relativement meilleure de la Grande-Bretagne par rapport aux autres pays est due en grande partie aux mesures de secours en faveur des chômeurs, pratiquées sur une échelle beaucoup plus grande que dans la plupart des autres pays. Ce sentiment est encore renforcé par le contraste de la diminution massive des achats de consommation aux Etats-Unis, qui a eu des répercussions si graves sur l'ensemble du marché intérieur. Au cours de son exposé, le rapporteur invoque le témoignage de M. Keynes qui, en mars 1933, disait qu'il y avait lieu d'attribuer l'extrême détresse de la situation américaine à la carence, aux Etats-Unis, d'une assistance-chômage financée par les crédits publics, autant qu'à l'absence d'un moyen d'améliorer la balance du commerce extérieur analogue à celui auquel on a eu recours en Grande-Bretagne après septembre 1931.

M. Arturo Labriola, le prolixe auteur du « Crépuscule de la-

Civilisation », traite M. Rueff de « sycophante du capital ». Il voulait sans doute dire « au service du capital ». Dans son livre : « L'Etat et la crise », il consacre un chapitre « au cas de M. J. Rueff » qui, avec la hautaine vivacité des inventeurs, jugea toutes ces questions au-dessous de sa dignité... Il avait pratiquement fait une trouvaille à grand rendement... Les socialistes accusaient le capitalisme d'être à la source de la crise ; eh bien ! il aurait démontré qu'au contraire, la responsabilité de la dépression touchait aux socialistes et à leurs systèmes d'assurances. C'était de la bonne guerre » (1). On ne demande plus à la science économique des « vérités », on lui demande tout simplement des services. D'après M. Labriola, la cause des salaires stables n'est pas l'assurance-chômage, mais la stabilité des prix de détail. De sorte que si l'on voulait continuer à forger des « courbes » à la Rueff, on pourrait encore en fabriquer une qui établirait une liaison entre la stabilité des prix de détail, c'est-à-dire leur augmentation par rapport aux prix de gros et l'augmentation du chômage ; elle apparaîtrait, peut-être, mieux fondée que l'autre. Des données qu'il a glanées à différentes sources, M. Labriola conclut que presque toujours les salaires entrent pour moins de 20 pour cent dans le coût de production. Après avoir estimé qu'une baisse du niveau des salaires de 20 pour cent affecterait de 6,5 à 8,5 pour cent le coût de production des industries qui font le plus appel à la main-d'œuvre, tandis que les autres ne le seraient que de 0,60 à 1,75 pour cent seulement, l'auteur se demande pourquoi les entrepreneurs s'obstinent à réclamer la réduction des salaires. Sa réponse est que les salaires étant payés au comptant, ils supposent une large disponibilité de capital mobilier et l'entrepreneur s'efforce de réduire cette partie au minimum. Et « dans son rôle de sycophante du capital, l'économiste orthodoxe démontrera que la baisse des salaires est le seul moyen pour limiter une crise ».

Nous terminerons cette revue des adversaires de la doctrine avec M. Henri Noyelle qui, comme le titre de sa substantielle étude l'indique (2), envisage le problème sous un autre angle. « Il s'agit pour nous, écrit-il, d'examiner si le néo-libéralisme contemporain se croit vraiment en position de nier la nécessité d'une législation sociale, non plus, comme ses devanciers au nom de l'harmonie des intérêts garantis par la concurrence mais au nom de l'équilibre économique, et quelles que soient les conséquences sociales que sa loi puisse engendrer. En d'autres termes et plus exactement : les libéraux « optimistes » professent que

---

(1) Art. LABRIOLA : L'Etat et la Crise, Etude de la dépression actuelle, Paris 1933.

(2) Henri NOYELLE : Le droit des chômeurs et la loi économique, *Revue Economique Internationale*, mai 1932.

la concurrence et la liberté ne sauraient manquer d'impartir aux hommes le plus grand bien-être possible ; les libéraux « pessimistes » admirent que la loi économique pouvait être sevère aux « travailleurs » ; les libéraux contemporains se montrent assez inquiets des insuffisances sociales du régime et ils inclinent parfois à réserver au législateur une part d'intervention pour des fins de protection ouvrière. Or, le néo-libéralisme, dont M. Rueff est l'un des représentants les plus écoutés, semble revenir à une conception qui ne veut pas être pessimiste, certes, et dont cependant l'orthodoxie condamne toute intervention et implique des conséquences redoutables pour l'ordre social. Ces conséquences sont-elles aperçues, reconnues par le néo-libéralisme et admises comme inéluctables ? Et si elles ne le sont pas, quelles raisons nous donne-t-on de n'y pas croire ? Ces questions doivent être posées, puisque l'étude de M. Rueff n'est pas confinée au domaine de l' « économie pure ». Elle porte des conclusions positives. Comment l'auteur passe-t-il de l'abstraction à la réalité, par quels moyens ? ». C'est ce que M. Noyelle se propose de rechercher.

Les « conditions économiques » de l'Angleterre traduisent une rupture d'équilibre très profonde et requièrent des réactions d'un ordre de grandeur qui ne s'est pas souvent rencontré dans l'histoire. Concurrence du pétrole et de la houille blanche, fermeture de nombreux marchés pour la métallurgie et l'industrie textile, affaiblissement monétaire de la Chine et de l'Inde, troubles politiques de l'Inde et de l'Egypte, boycottage, et enfin stabilisation de la livre sterling. « La rupture d'équilibre ne s'est pas produite pour une branche industrielle, mais pour plusieurs, et qui représentent une fraction très importante de l'économie anglaise. Le remède consiste en une réorganisation quasi-générale. Il implique l'abandon de certains outillages, la création d'un nouvel outillage, l'emploi de capitaux nouveaux, une liquidation onéreuse et une remise en marche qui demandera du temps... La « loi économique » ne formule pas un principe de stabilité, mais d'équilibre, au sens physique. Le « dynamisme » économique n'existe que par les fluctuations des prix. Reste à savoir si certaines fluctuations dues à certaines circonstances n'entraînent pas des répercussions sociales d'une telle gravité que les ouvriers seraient excusables de se révolter faute de comprendre qu'ils ont le devoir de vivre au ralenti, ou même de disparaître par égard pour la loi économique ».

M. Rueff aurait pu objecter qu'il fait œuvre de savant qui observe, qu'il n'a pas à se préoccuper de savoir si le processus d'équilibre sera bref ou prolongé. Que sa loi, si elle est comprise et obéie par les praticiens, conduise à une situation « malthusienne » il n'importe. C'est la loi. Sa position serait alors inexpugnable, mais à deux conditions :

a) De s'y tenir. Or, il ne s'y tient pas. Il n'est pas l'homme de science résolu à ignorer les contingences de l'action. Il y a dans son étude conciliation entre la nécessité sociale et la loi économique. Mais conciliation qui repose sur une affirmation sans rapport avec la « loi ». M. Rueff prétend — contre les économistes qui ont accepté l'explication de la fermeture des marchés — que la rupture d'équilibre qui en est la conséquence ne saurait durer longtemps, toute l'histoire du progrès industriel ayant été faite du remplacement *rapide* d'une industrie par une autre. Or, cette affirmation n'est pas fondée. En effet, quelle commune mesure y a-t-il entre les faits invoqués par M. Rueff et la rupture anglaise? « Dans quel cas, au cours de « l'histoire du progrès industriel » le problème de l'outillage, des capitaux et de la main-d'œuvre s'est-il posé comme aujourd'hui, en Angleterre ? » Aucun de ces faits n'a posé le grand problème que l'Angleterre doit résoudre aujourd'hui. Aucun de ces faits ne peut être allégué comme « précédent ». Le mécanisme des prix n'y a eu aucune part, ni par conséquent les fluctuations des salaires. Il n'y a pas eu réadaptation après rupture, mais adaptation progressive sans rupture.

« Nous avons voulu montrer, conclut M. Noyelle, que le droit des chômeurs s'affirme comme conséquence d'un fait social qu'il n'est pas possible de méconnaître. Le libéralisme lui-même ne réussit à le nier qu'en se persuadant que le libre jeu du mécanisme des prix assurerait en toutes circonstances l'équilibre social en même temps que l'équilibre économique. Mais il ne parvient pas à le démontrer. M. Rueff nous dit : « La loi économique est inflexible, mais d'ailleurs elle préviendrait le chômage si on la laissait jouer librement. » Or, l'affirmation de M. Rueff est gratuite, sa thèse sans fondement, les exemples qu'il propose étant dénués de toute signification ».

b) D'ailleurs, et c'est la deuxième condition, il n'aurait pas suffit que M. Rueff se tînt à la « loi » pour rendre sa position inexpugnable ; encore faut-il qu'elle soit fondée, ce que M. Noyelle n'admet que sous réserve de la qualité scientifique des déductions statistiques qui ont conduit à la formuler.

§ 3. — Les vérifications partielles.

Il s'agit des contributions des économistes H. Clay, H. Guitton et N.A. Tolles, dont les travaux, entrepris d'après la « méthode expérimentale » chère à M. Rueff, ont pour but de vérifier la théorie, soit, comme le fait H. Clay, par une analyse des indices, soit, comme Tolles, en calculant pour d'autres périodes que celle considérée par M. Rueff le coefficient de corrélation au Royaume-Uni, soit enfin, comme H. Guitton, en

entreprenant la vérification de la théorie en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Il serait fâcheux de ne pas mentionner l'étude de l'éminent statisticien Jules Denuc (1). M. Rueff lui reproche, il est vrai, d'avoir considéré l'indice du coût de la vie au lieu de l'indice des prix de gros dans le calcul du salaire réel. Mais cette notion de salaire réel n'a pas le même sens chez nos deux auteurs. Pour Denuc, le salaire réel est la quantité des biens et des services que le travailleur peut se procurer avec son salaire nominal, tandis que pour M. Rueff, nous l'avons vu, le salaire réel, tel qu'il en établit l'indice à l'aide du rapport s/p, mesure le coût de la main-d'œuvre dans le prix de vente. On en serait conduit à penser que les conclusions de J. Denuc ne sauraient étayer ou ruiner la théorie. Pourtant, M. Rueff se réfère aux travaux de Denuc lorsqu'il veut incidemment affirmer que sa théorie se vérifie aussi pour l'Allemagne (2). L'enquête de J. Denuc porte sur huit pays : France, Angleterre, Allemagne, Suisse, Danemark, Etats-Unis, Canada et Australie. Les conclusions de l'auteur sont que les statistiques concernant le pouvoir d'achat des taux de salaires font ressortir une correspondance assez générale entre les variations de ce pouvoir d'achat et celles du chômage, mais seulement lorsqu'on considère une période de temps assez courte. Dès qu'on considère, non plus les oscillations à courte période, mais la tendance générale des deux mouvements, la correspondance devient ténue. J. Denuc en attribue la raison aux changements survenus au cours des années dans la structure économique des différents pays.

L'économiste anglais H. Clay, a procédé à une analyse de l'indice du chômage (3). Comme on verra par la suite, cet indice est la moyenne de cent séries particulières. M. Clay n'en considère que cinq : fer et acier, constructions navales, bâtiment, industries mécaniques, charbon et coton. Il ne fait entrer en ligne de compte que les écarts absolus des éléments de chacune de ces séries aux éléments de la moyenne générale. Les données sur lesquelles porte le calcul sont celles des années 1921-1928. Voici sa conclusion : « Average are deceptive, and the general percentage of unemployment in insured industry as a whole may conceal divergent and compensating movement of employment in different industries or industrial groups ».

---

(1) J. Denuc : Les fluctuations comparées du chômage et des salaires dans quelques pays de 1919 à 1929, *Bulletin de la Statistique Générale de la France,* années 1929-1930, pp. 327-373.

(2) Communication à l'Institut. *Revue de l'Académie des Sciences morales et politiques,* avril-juillet 1931.

(3) H. Clay : The Post-war unemployment problem, Londres 1930.

M. H. Guitton, s'inspirant des travaux de M. Lhomme (1), s'efforce d'enrichir les tableaux des coefficients de corrélation en y faisant figurer les résultats de minutieux calculs sur les données relatives à la France, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (2). M. Guitton veut ainsi scruter « les conséquences mêmes du chômage et rechercher ses répercussions dernières sur le milieu ouvrier envisagé dans son intégralité ». L'attitude de M. Rueff et de Denuc, qui restent plutôt à la surface des répercussions sociales, puisqu'ils ne considèrent les fluctuations comparées des salaires et du chômage qu'en elles-mêmes, ne satisfait point M. Guitton qui ne néglige pas, pour autant, de s'intéresser à la régularité établie par M. Rueff.

Le calcul du coefficient de corrélation pour les années 1928-1932 en Angleterre entre les indices du salaire réel et du chômage, donne + 0,879, mais l'auteur n'arrive pas à dégager une avance de temps des mouvements du salaire. Sa conclusion est que : plutôt que d'en déduire que c'est l'inertie propre au salaire qui doit porter la responsabilité du chômage, un ensemble de causes fait varier dans le même sens et sans décalage dans le temps, du moins sur une très courte et récente période, l'indice des salaires réels et celui du chômage, sans qu'on puisse découvrir dans cette expérience une antériorité du mouvement des salaires.

M. Guitton attribue à la notion de salaire réel son sens courant, mais il se trouve obligé de faire appel pour la France à l'indice des prix de gros, l'indice du coût de la vie ne lui donnant pas satisfaction. Le coefficient de corrélation pour la période allant de 1922 à 1932 est + 0,556. La corrélation est assez faible. Elle devient plus significative lorsqu'on coupe la période en trois tronçons. On obtient alors : + 0,805 pour les années 1922-1926, + 9,558 pour 1926-1928 et + 0,870 pour 1930-1932. A remarquer qu'en l'absence d'indice général des salaires, digne de ce nom, M. Guitton se sert de l'indice des salaires pratiqués dans les mines de houille, ce qui enlève encore aux résultats obtenus de leur signification.

Pour les Etats-Unis, le coefficient de corrélation calculé sur les données des années 1929-1932 est — 0,926. « Manifestement, il y a désolidarisation de mouvements que nous avions pu croire jusqu'alors invariablement liés ». En tout cas, il n'est plus possible de parler d'obéissance à des causes communes ou tout au moins il y a obéissance en sens inverse. Cela tient au fait qu'en Amérique, une plus grande prospérité était exposée, en cas d'arrêt

---

(1) J. Lhomme : L'évolution du salaire dans l'Allemagne contemporaine, *Revue Politique et Parlementaire*, août 1933.

(2) H. Guitton : Quelques nouvelles observations statistiques sur le chômage, France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, *Revue d'Economie Politique*, 1934, p. 265.

et de changement de sens de l'activité, à des chutes plus profondes, pour des raisons énumérées par l'auteur. M. Guitton espère avoir montré combien, avant d'apporter une conclusion définitive, tant sur les fluctuations comparées du salaire et du chômage que sur la détermination des éléments propres à nous faire connaître le salaire global de la masse des ouvriers, il est utile de tenir compte de la structure industrielle et de la psychologie économique de chaque groupe envisagé.

Newman Arnold Tolles est, à notre connaissance, le dernier à avoir entrepris la vérification de la loi sur le terrain de la statistique (1). Après avoir rappelé que le coefficient de corrélation calculé par J. Stamp en Angleterre, pour la période 1919-1925, atteignait + 0,95, chose étrange dit-il puisque lui-même n'obtient que + 0,27 pour les années 1919-1926, l'auteur ajoute que ce point est sans importance à côté du fait que les résultats statistiques tout entiers sont entachés d'erreurs. Il ne croit pas qu'on puisse asseoir une loi sur une aussi petite période que celle considérée par J. Stamp. Pour les amateurs de coefficients de corrélation, il trouve + 0,26 pour la période qui s'étend de 1923 à 1929, ce qui trahit une absence de corrélation entre l'indice du chômage et le rapport s/p. On peut observer, dit-il encore, un coefficient de sens négatif, autrement plus élevé, si l'on tient uniquement compte des prix de gros, en laissant de côté les salaires. Pour les années 1923-1930 il obtient — 0,72. Sa conclusion est que la « preuve statistique » de la nécessité de la réduction des salaires ne vaut rien et que c'est à la théorie qu'il faut avoir recours pour démontrer, s'il y a lieu, la nécessité de cette réduction.

*
**

C'est avec la plus grande objectivité que nous avons résumé les contributions des partisans et adversaires de la doctrine. Nous avons, autant que possible, évité les commentaires pour ne pas alourdir, en l'allongeant, le texte. On a pu remarquer combien la contribution des auteurs que nous avons groupés dans ce paragraphe est précieuse. Mais elle est insuffisante parce que fragmentaire, occasionnelle. La nécessité d'une étude critique à la fois plus détaillée et plus systématique de la doctrine s'impose.

---

(1) N. A. Tolles : Economic aspects of unemployment insurance in Great Britain, Chicago 1935.

DEUXIÈME PARTIE

VÉRIFICATION STATISTIQUE DE LA DOCTRINE

§ 1. — Le diagramme.

Paru pour la première fois en 1925, dans la *Revue Politique et Parlementaire,* ce fameux diagramme en deux courbes fut reproduit en 1931 dans la *Revue d'Economie Politique*. On le retrouve dans les livres précités de Eisler, Pouzin, Labriola, Beveridge, ainsi que dans un livre du professeur Pigou (1). Il figure en outre dans la plupart des études critiques que nous venons de passer en revue. Il a, au surplus, connu les honneurs de la publicité, ayant paru dans les journaux *Le Temps* et *L'Information* en France, le *Times* en Angleterre.

A l'exception de Labriola, les auteurs qui précèdent sont unanimes à trouver remarquable ce diagramme où, d'après Pouzin, la régularité économique invoquée est « illustrée d'une façon saisissante » et, d'après M. A. Siegfried « la mesure dans laquelle, faute de souplesse, le système est bloqué, s'y lit en termes quasi mathématiques » (2). M. Beveridge s'écrie, émerveillé : « The striking shart from Rueff's work ! ».

Il est certain que le diagramme semble revêtir à la fois la simplicité et la puissance des grandes découvertes. Il convainc, il se suffit à lui-même à tel point qu'il fait jaillir le doute. Aussi, à ce concert de voix admiratives de l'ingéniosité du constructeur et de la force persuasive du diagramme, vint s'insinuer la voix discordante de Fernand Maurette. « Nous voudrions, tout d'abord, écrit-il dans son étude précitée, affranchir le lecteur d'une possible illusion d'optique, dont nous sommes bien certains que Rueff se défendrait de vouloir tirer avantage. Car par le choix arbitraire des chiffres qu'il attribue aux lignes horizontales de l'échelle de son diagramme, l'auteur fait que les chiffres attribués sur une même échelle à l'indice des salaires/prix (0,6 ; 0,7 ; 0,8) et au pourcentage du chômage (2 %, 4 %, 6%) indiquent deux amplitudes singulièrement inégales ».

Cette remarque, observe M. Carmille, est un peu enfantine ; il s'agissait de suivre les variations des deux quantités dont l'une, un pourcentage, ne peut varier que de 0 à 1, et l'autre, le rapport s/p, peut avoir une marge beaucoup plus grande ; pour cette raison il fallait bien adopter une correspondance graphique qui maintienne les courbes dans la même région du plan (3). Ce raisonnement nous paraît faible. L'adoption d'une correspondance graphique ayant comme unique critère le maintien des courbes dans la même région du plan, n'est pas à recommander, le plan devant plier à la correspondance graphique plutôt que cette der-

---

(1) Pigou A.C. : Industrial fluctuations, 2e éd., Londres 1929.
(2) André Siegfried : La crise britannique au xxe siècle, Paris 1931.
(3) R. Carmille : Vues d'Economie objective, p. 175, Paris 1935.

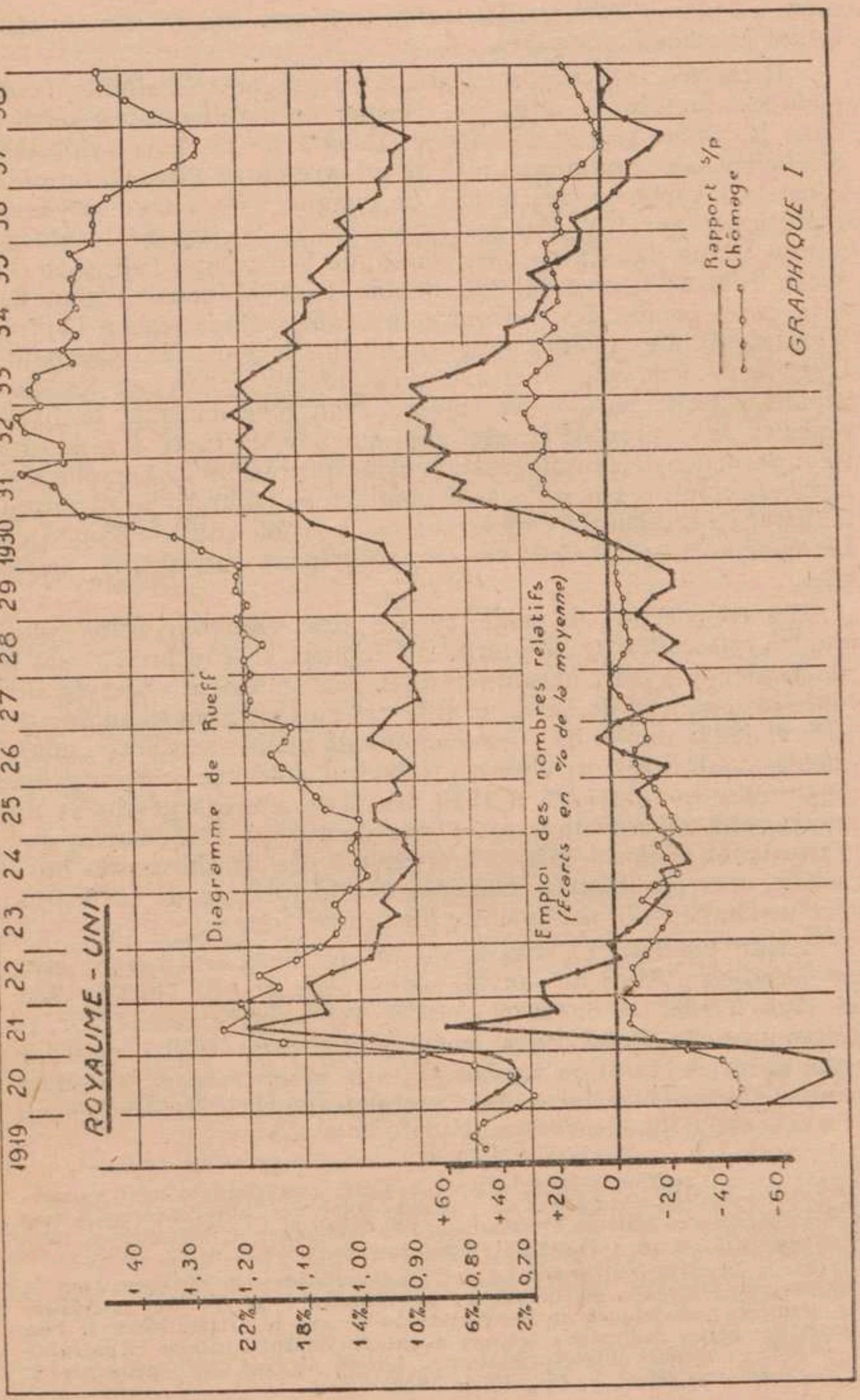
ROYAUME-UNI
Diagramme de Rueff
Emploi des nombres relatifs
(Ecarts en % de la moyenne)
Rapport s/p
Chômage
GRAPHIQUE I
1919 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 1930 31 32 33 34 35 36 37 38
+60
+40
+20
0
-20
-40
-60
1,40
1,30
22% 1,20
18% 1,10
14% 1,00
10% 0,90
6% 0,80
2% 0,70

nière au plan, toutes les fois qu'on se trouve en présence de plusieurs courbes à comparer.

Il existe, d'ailleurs, un procédé statistique très simple, l'emploi des nombres relatifs, qui permet de maintenir les courbes dans la même région du plan et nous évite le choix arbitraire d'échelles sans commune unité de mesure entre elles. Ce procédé consiste à rapporter les termes de chaque série à leur moyenne représentée par 100. Par cet arrangement, les courbes évoluent autour d'une ligne moyenne, commune à chacune d'elles. De la sorte, elles se trouveront maintenues dans la même région du plan et les termes deviendront comparables d'une série à l'autre, leurs amplitudes restant proportionnelles à leur vraie grandeur. C'est le procédé que nous avons employé pour dresser les diagrammes contenus dans ce volume. Pour bien marquer la différence entre ce procédé et celui appliqué par M. Rueff, il n'est que de rapprocher de son diagramme celui qui résulte de l'emploi des nombres relatifs. On voit par là combien F. Maurette avait raison d'attirer l'attention du lecteur sur une possible illusion d'optique. Les courbes ne présentent pas de parallélisme « saisissant » entre elles.

La courbe du chômage accuse des variations bien plus amples que celles de la courbe du rapport salaire/prix. Il est à remarquer que cette amplitude n'est pas également observée sur toute la longueur de la série. Elle est surtout grande autour de 1921 et 1930, années de crise économique mondiale. Chose remarquable aussi, il ressort d'un coup d'œil d'ensemble jeté sur notre diagramme que de 1923 à 1930, les deux courbes dessinent un mouvement en sens inverse et que de 1931 à 1936, tandis que la courbe du rapport salaire/prix reste à peu de chose près horizontale, celle du chômage présente une inclinaison de 45 degrés, avec un écart de 70 points entre les deux extrêmes.

Ainsi, pendant 13 années sur 20, les deux courbes ne sont pas parallèles. Elles ne sont de même sens que de 1919 à 1923, de 1930 à 1931 et de 1936 à 1938. Telle est la réalité. Or, le diagramme de Rueff nous cache plutôt cette réalité qu'il ne nous la révèle (1). Il ne répond pas à la première condition d'un bon diagramme, la clarté (2). C'est pourquoi il a été sévèrement

(1) « En combinant les échelles à son gré le dessinateur peut s'arranger pour que l'impression laissée par son graphique soit conforme à une idée préconçue, ce qui est évidemment très dangereux », L. Dugé de Bernonville : *Initiation à l'analyse statistique*, Paris 1939, p. 82.

(2) « Le principal avantage des représentations graphiques dans le plan, des diagrammes, est de mettre en évidence à la fois les grandeurs des résultats numériques et les variations de ces résultats. Mais, si l'on néglige des règles indispensables, cet avantage devient illusoire et entraîne de grossières erreurs d'interprétation », Lucien March : *Les principes de la méthode statistique*, p. 456, Paris 1930.

jugé (1). Quoi qu'il en soit, la figuration graphique n'est pas le seul instrument d'information dont nous disposons pour la mesure de la concordance entre deux séries. Nous pouvons aussi bien nous servir du coefficient de corrélation que M. Rueff fait, du reste, entrer en ligne de compte.

§ 2. — Le coefficient de corrélation entre chômage et rapport salaires/prix dans le Royaume-Uni.

Parlant dans son article de 1931 de la corrélation énoncée en 1925, l'auteur observe qu'en physique on admet qu'une loi peut être tenue pour vraie lorsqu'elle a permis de prévoir un phénomène en fonction de l'autre. Et il ajoute : « Les faits conduisent à affirmer que la loi énonçant le lien qui unit les variations du chômage à celle du rapport salaire/prix, satisfait indiscutablement à ce critérium de vérité et avec une précision peu commune, même dans le domaine des sciences physiques ».

A l'appui de son raisonnement, M. Rueff invoque les calculs de l'économiste anglais J. Stamp qui exposa dans *The Times* des 11 et 12 juin 1931 la thèse de Rueff et donna les résultats du calcul du coefficient de corrélation entre l'indice du rapport s/p et l'indice du chômage. Pour la période 1919-1925, il trouve + 0,95 « chiffre étonnant, jamais encore rencontré dans le domaine économique ». Pour la période 1927-1931, les résultats du calcul entrepris par les soins de l' « Industrial Institute » donnent + 0,89, à la condition de déplacer d'un trimestre vers la gauche l'indice des salaires. Nous ne croyons pas qu'il faille déplacer les indices, puisque c'est justement le décalage entre l'indice des prix et l'indice des salaires, autant que l'inertie des salaires, qui confère à l'indice du rapport s/p sa valeur propre.

Pour cette raison, et étant donné que l'enquête porte cette fois sur une série chronologique plus longue, nous avons à notre tour procédé au cacul du coefficient de corrélation. Voici les résultats de cette enquête. Pour l'ensemble de la période 1920-1938 nous avons + 0,85, coefficient de corrélation inférieur à celui de J. Stamp, mais qui reste néanmoins très élevé.

Nous sommes cependant loin de partager l'optimisme de M. Rueff concernant la précision de son diagramme comme instrument de prévision, si l'on peut toutefois parler de prévision du mouvement d'une courbe par celui d'une autre lorsque les

---

(1) *Documents du Travail*, séance du 26 février 1932 ; Intervention de M. LIOCHON.

deux varient simultanément. Nous avions déjà, en traçant le diagramme à l'aide des nombres relatifs, attiré l'attention sur la discordance des courbes entre 1923 et 1929. Le calcul du coefficient de corrélation pour cette période longue de 7 années donne — 0,24, c'est-à-dire, pas ou presque pas de corrélation et encore de sens négatif. En revanche, si l'on isole la période finale 1931-1938, on a pour celle-ci + 0,92.

Des constatations analogues ont été faites en France par M. Guitton dans son étude précitée sur quelques nouvelles observations statistiques sur le chômage. Ayant calculé pour la période 1922-1932 le coefficient de corrélation, il trouva + 0,56. Mais pour chacune des périodes élémentaires : 1922-1926, 1926-1928 et 1930-1932, il a respectivement obtenu + 0,81, + 0,56 et + 0,87. Dans ces conditions, on ne peut guère être affirmatif dans un sens ni dans l'autre ; il faut faire appel à d'autres éléments d'information que ceux dont nous venons de parler.

§ 3. — Le coefficient de corrélation entre chômage et rapport salaires/prix dans quinze pays.

Faisant allusion à la relation observée dans le Royaume-Uni, entre l'indice du chômage et l'indice du rapport s/p, M. Rueff se demande si cette relation existe aussi dans d'autres pays. Il remarque qu'une pareille étude est rendue extrêmement difficile par l'inexistence, dans la plupart des cas, d'éléments d'information indispensables. Il se contente de mentionner l'étude de Jules Denuc et, à ce propos, il observe que c'est une erreur de méthode que de rapporter l'indice des salaires à l'indice du coût de la vie lorsqu'on veut étudier l'action des salaires et des prix sur le chômage.

Notre intention étant d'examiner la théorie sur le terrain même où notre auteur veut maintenir la discussion, nous avons entrepris de calculer le coefficient de corrélation à l'aide de toutes les données dont la statistique dispose actuellement. Ces données intéressent, y compris l'Angleterre, 15 pays. Elles portent respectivement sur une période de 22 années pour le Canada et l'Australie, de 21 années pour le Danemark, de 19 années pour la Suède et l'Angleterre, de 15 années pour la Suisse, de 14 années pour les Pays-Bas, de 12 années pour la Tchécoslovaquie, de 11 années pour la Hongrie, la Pologne, la Belgique, de 10 pour la France et de 9 pour l'Allemagne.

Voici, pour chaque pays, le coefficient de corrélation calculé d'après les données annuelles :

1)	Australie	1919-1940	+ 0,62
2)	Canada	1919-1940	+ 0,67
3)	Danemark	1920-1940	+ 0,57
4)	Suède	1920-1938	+ 0,32
5)	Angleterre	1920-1938	+ 0,85
6)	Suisse	1926-1940	+ 0,87
7)	Pays-Bas	1926-1939	+ 0,84
8)	Norvège	1928-1940	+ 0,58
9)	Tchécoslovaquie.	1927-1938	+ 0,93
10)	Pologne	1928-1938	+ 0,84
11)	Belgique.	1929-1939	+ 1,00
12)	Hongrie	1930-1940	+ 0,43
13)	Etats-Unis	1929-1939	+ 0,42
14)	Allemagne	1925-1933	+ 0,89
15)	France	1929-1938	+ 0,95

Au premier abord, on constate, par un coup d'œil d'ensemble sur les résultats acquis, une corrélation certaine entre l'indice du rapport s/p et l'indice du chômage pour tous ces pays, à l'exception de la Suède. Entre deux limites, + 0,32 pour ce pays et + 1 pour la Belgique, le coefficient de corrélation se maintient dans la plupart des cas entre + 0,42 et + 0,85, ce qui constitue, certes, un degré déjà élevé de corrélation, mais qui pourtant n'atteint pas le niveau que laissaient espérer les affirmations de M. Rueff. Au surplus, quelques remarques préciseront davantage la signification et la portée du calcul du coefficient de corrélation.

I. — Dans la plupart des cas, nous ne disposions que de données annuelles. Aussi, avons-nous calculé le coefficient de corrélation d'après les moyennes annuelles, même pour ceux des pays qui fournissent des données trimestrielles. Dès lors quelles peuvent en être les répercussions sur la valeur du coefficient de corrélation ?

Trois pays sur quinze, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France fournissent des données trimestrielles. Calculé d'après ces données le coefficient de corrélation est : + 0,76 en Angleterre ; + 0,79 en Allemagne et + 0,83 en France, tandis que d'après les données annuelles nous avons eu respectivement : + 0,85 ; + 0,92 ; + 0,95. Ainsi l'élimination des fluctuations saisonnières influe sur la grandeur du coefficient de corrélation. La différence moyenne est de l'ordre de 13 pour 100. Il est vrai que pour la France nous sommes en présence de deux indices de salaires bien distincts : d'une part l'indice du Syndicat des Entrepreneurs des réseaux et centrales électriques pour les manœuvres non spécialisés, l'indice de la Statistique Générale de la France, calculé sur les données fournies par les Conseils des Prud'hommes et qui embrasse l'universalité des salaires du pays, d'autre part. Cet écart entre les deux indices n'est donc pas dû uniquement à l'influence des variations saisonnières. Il n'en demeure pas moins

que, sur l'exemple du Royaume-Uni et de l'Allemagne, les résultats obtenus sont sensiblement différents selon qu'on considère les données trimestrielles ou annuelles.

II. — Une deuxième remarque importante qui a trait aux indices des salaires. Ces indices sont établis d'après le taux ou gain moyen horaire à l'exception du Royaume-Uni, de la Suède, de la Norvège et de la Hongrie, pour lesquels l'indice des salaires est : celui des salaires nominaux par jour pour la Suède, des gains par jour pour la Norvège et la Hongrie et des taux de salaires hebdomadaires pour l'Angleterre. Comme ici on considère une semaine normale de travail, il est à présumer que l'indice des taux de salaires hebdomadaires ne s'écarte pas beaucoup de l'indice des taux horaires. De même pour la Suède dont le faible coefficient de corrélation comparé à celui observé en Grande-Bretagne tient, comme on verra par la suite, à d'autres raisons.

Le faible coefficient de corrélation observé pour la Norvège et pour la Hongrie tiendrait-il à leur indice des salaires ? On est tenté de l'admettre si on observe que pour ce dernier pays, par exemple, le coefficient de corrélation passe de + 0,43 à + 0,48 dès qu'on se sert de l'indice des salaires horaires. Mais il y a plus.

Pour les Etats-Unis, en plus de l'indice des gains horaires on dispose d'un indice des gains hebdomadaires. Or, suivant qu'on utilise l'un ou l'autre de ces indices, le coefficient de corrélation varie et de beaucoup ; ainsi, d'après les gains horaires on a : + 0,42 et d'après les gains hebdomadaires : — 0,33. Et si, au lieu de ces indices, on emploie l'indice des bordereaux de salaires pour le 15 du mois le résultat est plus surprenant encore, puisqu'on obtient — 0,82.

III. — Ce qui surtout semble décisif dans le calcul du coefficient de corrélation, c'est à n'en pas douter la longueur de la période considérée. Nous l'avons déjà remarqué, au cours du paragraphe précédent, à propos de l'Angleterre. Plus significatif encore est l'exemple de la Hongrie. Sur une série de 11 années, nous obtenons + 0,43 ; mais si l'on s'avise de couper la série chronologique en deux et de calculer séparément le coefficient de corrélation pour chacune des périodes 1930-1935 et 1935-1940 on obtient des résultats inattendus. Tandis que pour la première sous-période le coefficient de corrélation est — 0,42, il est + 0,03 pour la deuxième, soit d'une part absence totale de corrélation et faible corrélation, mais de signe négatif cette fois, de l'autre.

Il se dégage de ces remarques qu'on ne saurait être trop attentif sur cet aspect du problème, qu'on ne doit pas baser ses conclusions sur quelques cas isolés ou sur des séries de longueur arbitrairement choisie, mais qu'il faut tenir compte, à la fois, de la structure interne des faits, du cycle économique et de ce qu'on appelle les tendances de longue durée.

DEUXIEME SECTION

DES COEFFICIENTS PARTIELS DE CORRÉLATION

Des résultats obtenus par la recherche du coefficient de corrélation dans plusieurs pays, coefficient dont la moyenne générale pour les 15 pays considérés est + 0,72, ainsi que des remarques qui précèdent, il ressort que les affirmations de M. Rueff ne sont pas appuyées par les faits autant qu'il eût été désirable. On ne peut certes s'attendre à la perfection dans la recherche de régularités sur le terrain économique, d'autant qu'ici nous sommes obligés d'établir des comparaisons entre milieux économiques dont la structure interne varie d'une unité à l'autre. Il reste pourtant que tous ces milieux obéissent aux mêmes lois, les lois du système capitaliste. C'est si vrai, que M. Rueff dans ses critiques ne trouve à opposer à « notre régime économique » comme il dit, que le système communiste. On devrait donc, légitimement, s'attendre à des approximations plus proches de la parfaite régularité que celles constatées plus haut.

En réalité, l'assurance de M. Rueff semble provenir moins de l'observation directe que des idées qui se trouvent à l'origine de son étude. Sa théorie est puisée dans l'arsenal des doctrines du XIXe siècle. On se contentait alors, à juste titre, de suivre les tendances des salaires pour conclure sur le comportement du marché du travail. Une telle attitude doctrinale suffit-elle à l'analyse du monde économique moderne d'une complexité bien plus grande (1) ?

Cette question nous décide à procéder, en deux paragraphes, à une confrontation séparée de l'indice des salaires et de l'indice des prix avec celui du chômage. Un troisième paragraphe sera consacré au profit.

---

(1) « Du fait que la concurrence pour l'emploi ne joue plus comme autrefois entre les salariés, la théorie classique du salaire est aujourd'hui en défaut ; nous ne pouvons plus nous en satisfaire ». A. LANDRY : Réflexions sur les théories du salaire et le chômage. *Revue d'Economie Politique*, Année 1936, p. 327.

Cf. aussi, G.D.H. COLE : Le Salaire et l'Emploi, dans « Problèmes du chômage en 1931 », B.I.T., *Etudes et Documents*, Série C, n° 16, Genève 1931 (avec la collaboration de MM. Ansiaux, Cole, Hahn et Hersch).

§ 1. — Corrélation entre salaire et chômage.

Voici les résultats du calcul du coefficient de corrélation pour les 15 pays fournissant des données, entre l'indice des salaires et celui du chômage :

1)	Australie	1919-1940	— 0,39
2)	Canada	1919-1938	— 0,33
3)	Danemark	1920-1940	— 0,41
4)	Suède	1920-1938	0,00
5)	Angleterre	1920-1938	— 0,40
6)	Suisse	1926-1940	— 0,74
7)	Pays-Bas	1926-1939	— 0,83
8)	Norvège	1928-1940	— 0,26
9)	Tchécoslovaquie	1927-1938	+ 0,35
10)	Pologne	1928-1938	— 0,86
11)	Belgique	1929-1939	— 0,58
12)	Hongrie	1930-1940	— 0,32
13)	Etats-Unis	1929-1939	— 0,38
14)	Allemagne	1925-1933	0,00
15)	France	1929-1938	+ 0,34

Dans onze pays sur quinze : Danemark, Angleterre, Australie, Etats-Unis, Canada, Hongrie, Norvège, Allemagne, Suède, Tchécoslovaquie et France, le coefficient de corrélation se situe, dans l'ordre, entre — 0,41 et + 0,35. Ce n'est qu'en Belgique, — 0,58, en Suisse, — 0,74, dans les Pays-Bas, — 0,83 et en Pologne, -- 0,86, que la corrélation est plutôt forte entre l'indice des salaires et celui du chômage. Remarquons que, dans la grande majorité des cas, cette corrélation, qu'elle soit faible ou forte, est de sens négatif, ce qui revient à dire qu'à des hauts salaires correspond un niveau faible de chômage et qu'un niveau élevé de chômage correspond à des salaires bas.

§ 2. — Corrélation entre prix et chômage.

Lorsque M. Rueff combat la thèse du B.I.T., selon laquelle il y a corrélation entre prix et chômage, comme erronée parce qu'incomplète, il oublie délibérément que les prix de gros sont le moteur de l'activité économique, nous dirions indépendamment de l'allure de l'indice des salaires. De plus, les salaires proprement dits tendent à constituer une partie de plus en plus petite du prix de la marchandise, tant à cause de l'accroissement

énorme du capital fixe que des améliorations techniques qui tiennent du prodige et qui réduisent à sa plus petite expression la participation du travail au sein de la plupart des entreprises en décuplant ou même centuplant sa productivité. Le rôle secondaire joué par l'indice des salaires est souligné par M. Rueff lui-même lorsqu'il reconnait que le *primum movens* vient des prix et que la courbe des salaires s'apparente à celle des prix qu'elle suit avec un retard d'à peu près une année.

Voici, en tout cas, les résultats de la recherche du coefficient de corrélation entre l'indice général des prix et l'indice du chômage :

1)	Australie	1919-1940	— 0,75
2)	Canada	1919-1940	— 0,77
3)	Danemark	1920-1938	— 0,61
4)	Suède	1920-1938	— 0,26
5)	Angleterre	1919-1938	— 0,77
6)	Suisse	1928-1940	— 0,89
7)	Pays-Bas	1926-1939	— 0,95
8)	Norvège	1928-1940	— 0,42
9)	Tchécoslovaquie	1927-1938	— 0,93
10)	Pologne	1928-1938	— 0,93
11)	Belgique	1929-1939	— 0,96
12)	Hongrie	1930-1940	— 0,88
13)	Etats-Unis	1929-1939	— 0,93
14)	Allemagne	1925-1933	— 0,96
15)	France	1929-1938	— 0,45

Donc, à l'exception de la Suède, de la France et de la Norvège, coefficient de corrélation élevé et qui trahit une corrélation étroite entre prix et chômage, plus étroite que celle constatée entre l'indice du rapport s/p et l'indice du chômage, puisqu'alors la moyenne de tous les coefficients de corrélation était + 0,72, tandis que la moyenne des coefficients de corrélation entre la série du chômage et celle des prix de gros est — 0,77. Et si, pour des raisons que l'on trouvera exposées plus loin, nous réservions le cas de la France, nous aurions respectivement + 0,70 et — 0,79. Il est bien entendu que le signe ne reflète que le sens de la corrélation (positive ou négative), son degré étant révélé par la grandeur absolue du chiffre.

Il s'ensuit que la corrélation directement observée entre prix et chômage est plus forte que celle entre rapport s/p et chômage. Les conséquences de cette constatation sont d'importance. Si le degré de corrélation constaté entre deux ou plusieurs séries doit suffire comme instrument de prévision, il serait bien plus sûr et même plus commode de considérer, de préférence à celle du rap-

port s/p, l'allure des prix de gros dans la prévision des mouvements du marché du travail. En outre, si, pour dégager des lois, il suffit de s'appuyer sur un certain degré de corrélation, on devrait pouvoir plus légitimement énoncer une autre loi que celle de Rueff, qui, sans faire intervenir l'indice des salaires, consisterait à dire que le chômage varie à peu près comme l'inverse des prix. On serait alors conduit, conformément à l'esprit qui anime les écrits de M. Rueff, à proposer comme remède à la crise du chômage non plus une baisse des salaires, mais une hausse des prix (1).

§ 3. — Corrélation entre le chômage, le salaire, les prix et le profit.

Ne pas parler du profit c'est méconnaître l'importance du rôle joué par ce facteur dans notre domaine, le profit étant le moteur de l'activité économique en régime capitaliste.

Il ne suffit pas d'accuser, en se référant au diagramme, la rigidité des salaires d'être la cause du chômage permanent ; il faut encore et surtout démontrer qu'elle détermine une baisse des profits. Autrement il serait aussi plausible d'attribuer la crise anglaise à la rigidité de ces derniers. En effet, au même titre que le salaire, le profit fait partie intégrante du prix. Pris dans un sens étroit, le profit est le salaire de l'activité de l'entrepreneur, ainsi que certains économistes se plaisent à dire. Il fait pendant au salaire de l'ouvrier. Comme tel, il doit par conséquent être pris en considération ici (2).

Une enquête sur l'allure des profits au cours de la période étudiée serait donc la bienvenue. Mais telle est l'insuffisance des données sur ce point que nous sommes obligés de limiter le

---

(1) Dans ce sens : « Depuis dix ans, tout notre effort a consisté à immobiliser les prix. Dans les domaines où cet effort a entièrement réussi — celui des salaires en Angleterre — il n'y a aucune adaptation possible ; la baisse des prix de vente entraîne seulement un accroissement du nombre des chômeurs... Le seul exutoire qui reste ouvert aux forces tendant à proposer les adaptations nécessaires, c'est la dépréciation de la monnaie. Elle seule peut réaliser en bloc les variations de prix qui s'imposent et c'est parce que les prix de revient anglais étaient immobilisés, qu'elle a été pour l'Angleterre la solution nécessaire ». Jacques Rueff : La défense de l'étalon-or, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1932.

Quant aux effets de cette dépréciation, Cf. Maurice Byé : La reprise britannique et ses causes. *Revue d'Economie Politique*, Année 1935, pp. 247-287.

(2) « ... On a utilement marqué que la relation d'expérience originaire elle-même ne s'établissait pas avec le salaire, puisque celui-ci y était une constante, mais sans assez dégager que, par là même, les mêmes relations et conséquences pouvaient s'invoquer avec tous les autres revenus de la production, qui se trouvent résister à la compression tentée en vue des abaissements du coût de revient ». François Simiand : *Les Fluctuations économiques à longue période et la crise mondiale*, Paris 1932, pp. 80-81.

champ d'investigation au seul Royaume-Uni, où l'on dispose, depuis 1937, d'indices confectionnés avec autorité par l'économiste Sir Josiah Stamp (1).

En plus des données de l'Income Tax (cédule D), précieuses quoiqu'insuffisantes pour l'évaluation des profits commerciaux, il existe depuis 1932 des données sur les profits industriels publiées régulièrement dans l'*Economist* (une étude complète pour la période 1909-1931 se trouve dans le *Journal of the Royal Statistical Society*, 1932) ainsi qu'un indice des profits qui réunit les données de 108 entreprises. Ce dernier avait été calculé aux fins de comparaison avec l'indice des prix, de la production, etc..., mais l'emploi de moyennes arithmétiques et l'absence de pondération, accordant de ce fait à certaines entreprises plus d'importance qu'elles n'ont en réalité, constituent un grave défaut (2).

Sir Josiah Stamp a calculé deux indices ; un indice général des profits, susceptibles d'être comparé à d'autres indices et un sous-indice consacré au capital-actions. Ayant à procéder à des comparaisons entre indices généraux, nous nous sommes servis de l'indice général des profits dont la fluctuation dans l'ensemble est moindre que celle du sous-indice (écart type 13,39 pour le premier, contre 18,92 pour le second). Il faut préciser que ces indices reflètent l'allure de la masse des profits et non pas leur taux.

Quel est le degré de connexité pouvant exister entre nos indices et l'indice général des profits ?

a) *Prix et profits.* — En traçant les courbes des deux indices à l'aide des écarts à la moyenne des nombres relatifs on s'aperçoit que la courbe des profits ne s'apparente nullement à celle des prix. Elles ne sont parallèles que de 1920 à 1921 et de 1929 à 1932. Au cours de la période 1921-1929, la courbe des profits décrit un mouvement ascendant, à l'inverse des prix. Enfin de 1932 à 1936, tandis que la courbe des profits monte en flèche, celle des prix ne dessine qu'un léger mouvement vers la hausse.

Dans l'ensemble, manque de parallélisme et absence de corrélation linéaire puisque le coefficient de corrélation est de + 0,18, mais une indication précieuse. Si l'on considère le mouvement d'ensemble des deux courbes on constate que, de 1920 à 1936, la courbe des prix ne cesse de descendre à l'inverse de celle

---

(1) Sir Josiah Stamp : The National Capital and other Statistical Studies, Londres 1937. Pour la France, cf. J. Dessirier, Secteurs « abrité » et « non abrité », dans le déséquilibre actuel de l'Economie française, *Revue d'Economie Politique*, 1935, pp. 1330-1359, et L'Economie française devant la dévaluation monétaire, *Revue d'Economie Politique*, 1936, pp.1527-1584.

(2) *The Times Trade Engineering Supplement* du 4 mai 1932.

des profits qui monte constamment, à part deux fléchissements de courte durée coïncidant avec les périodes de crise économique générale.

b) *Salaires et profits.* — Mêmes constatations que précédemment ce qui n'est pas étonnant, étant donné que l'indice des salaires décrit, en gros, une courbe dont l'allure s'éloigne peu de

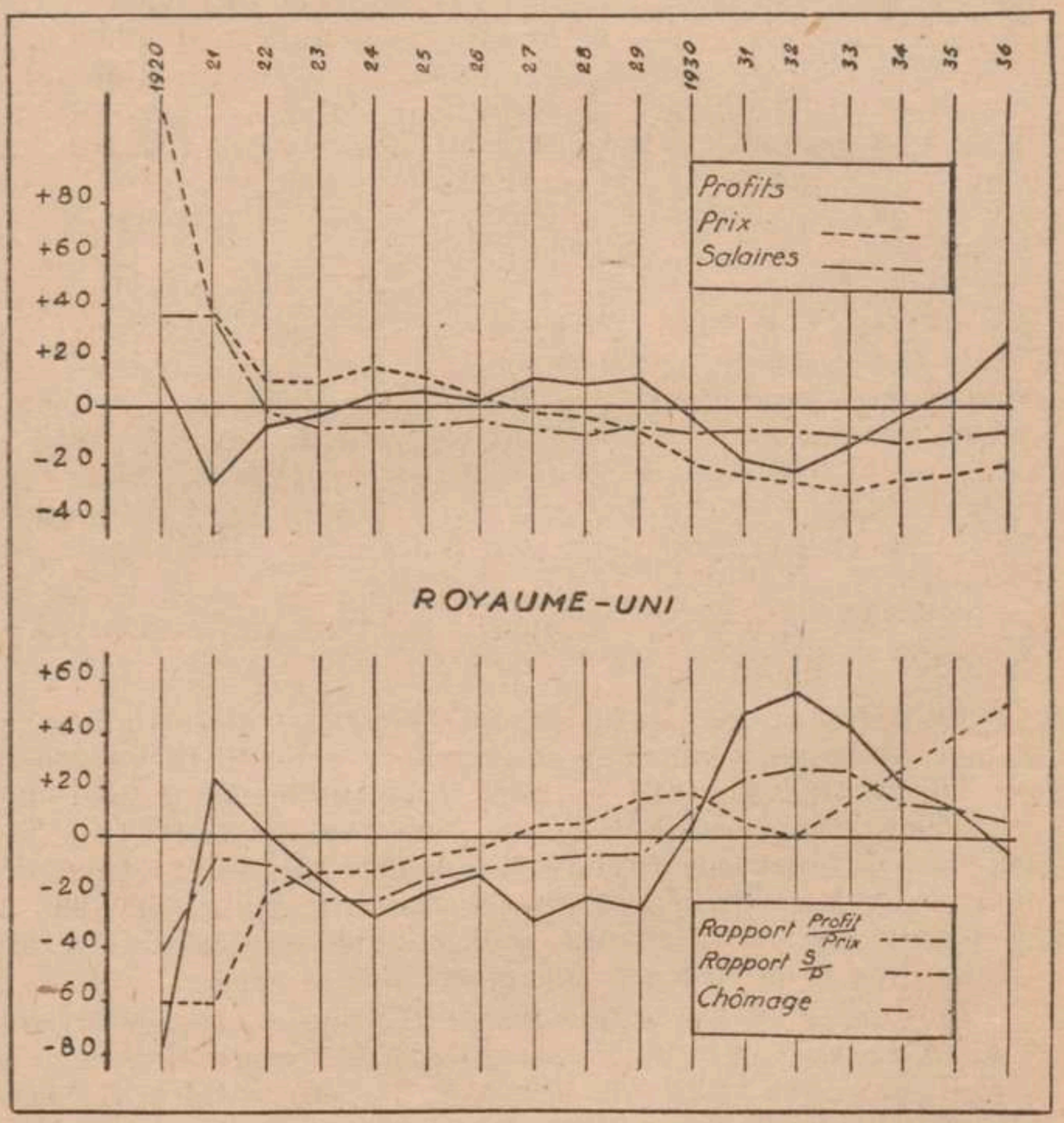

GRAPHIQUE II

celle des prix. Mais à la différence de la courbe des prix, qui ne coupe la courbe des profits qu'en un endroit (1925), celle des salaires la rencontre à trois reprises, en 1922, 1930 et 1933. Le coefficient de corrélation, quoique de même grandeur, est cette fois de sens négatif — 0,17.

Il est significatif que de 1922 à 1929 et de 1932 à 1936, c'est-à-

dire pendant 11 années sur 16, la courbe des profits monte tandis que celle des salaires reste étale. Ce n'est qu'au cours des périodes de crise générale 1920-1922, 1929-1932 que la courbe des profits est, comme les prix, sensible à la dépression.

c) *Profits et chômage.* — On se trouve ici en présence d'une corrélation de sens négatif de l'ordre de — 0,72. Le tracé des courbes fait nettement ressortir cette relation. A chaque montée de la courbe du chômage correspond en effet une baisse de la courbe des profits. Mais c'est autour des années 1920-1922 et 1930-1934, années de crise, que les courbes évoluent franchement en sens inverse. A remarquer aussi que la courbe des profits ne décrit pas moins dans l'ensemble, tout comme la courbe du chômage, un mouvement ascendant.

Ainsi, à l'inverse des courbes des prix et des salaires, la courbe des profits dessine, de 1920 à 1936, un mouvement ascendant malgré la présence sur le marché du travail d'un pourcentage de chômeurs de plus en plus élevé. Cette constatation est corroborée par les résultats d'enquêtes partielles entreprises au sein d'industries clés. Creech Jones, secrétaire des employés et techniciens de la Transport and General Worker's Union faisait allusion, dans son discours à la Conférence de Londres de 1924 sur le problème du chômage en Grande-Bretagne, aux chiffres présentés à l'époque devant la Cour d'Enquête. On sait que le plus fort volume de chômage en Angleterre est observé parmi les dockers. Or c'est là que les chiffres faisaient ressortir des bénéfices extraordinaires (1).

De ces quelques sondages nous n'avons certes pas la prétention de tirer des conclusions d'un caractère définitif. La nature et la portée des indices d'une part, la non prise en considération de facteurs comme le volume de la production, le rendement, etc.., d'autre part, ne le permettent pas. Il semble toutefois que le profit n'a pas souffert du niveau constamment élevé du chômage en Angleterre, malgré la discordance établie entre les deux courbes à l'intérieur de la période étudiée.

Notons que le coefficient de corrélation entre l'indice du chômage et l'indice du rapport profit/prix est de + 0,33.

---

(1) Le problème du chômage en Grande-Bretagne, Recueil des discours prononcés. B.I.T., Genève 1924.

Cf. Léon Sartre : *Esquisse d'une théorie marxiste des Crises périodiques*, Paris 1937 ; riche en tableaux statistiques concernant l'allure respective des salaires et des profits.

TROISIEME SECTION

PORTÉE DES INDICES GÉNÉRAUX

L'analyse qui précède ne suffit pas, seule, à porter un jugement définitif sur la théorie. Une question, en quelque sorte préjudicielle, se pose : celle de la nature des indices employés. Pris tels quels, ces indices que signifient-ils ? Considérons l'indice des salaires du professeur Bowley. C'est un indice bien confectionné, qui englobe l'universalité des salaires en Angleterre et qui donne une idée de leur allure moyenne. Mais il ne révèle rien sur la disparité possible entre différentes catégories de salaires, soit que l'on tienne compte du sexe ou de l'âge des salariés, soit, ce qui est plus important, des salaires par industrie.

On sait combien les moyennes générales, précieuses dans certains cas, sont insuffisantes dans d'autres, susceptibles, par conséquent, de rendre de mauvais services si l'on ne délimite pas au préalable leur portée. Du fait que les éléments d'un indice général sont des moyennes d'éléments de séries souvent divergentes, on risque, dans la confrontation d'indices généraux, d'aboutir à des résultats faux; car d'un indice général à l'autre, les séries correspondantes peuvent à leur tour diverger. Il convient donc d'examiner de près l'allure des séries particulières dont chaque indice général est composé.

§ 1. — Analyse de l'indice des salaires.

A lire l'article de 1925, on incline à supposer que le rapport s/p ou « salaire réel », ainsi que M. Rueff le nomme, mesure les variations du pouvoir d'achat du salaire nominal. Nous avons vu qu'en réalité ce que M. Rueff s'efforçait d'obtenir en calculant le rapport s/p, c'était moins le pouvoir d'achat du salaire qu'une mesure de la disparité entre les variations des salaires et les variations des prix de vente. Ce qui ne l'empêche point, soit dit en passant, de faire siennes les conclusions de Denuc qui ne s'était pourtant servi que de l'indice du coût de la vie dans son calcul du salaire réel.

Le désir de faire admettre le rapport s/p comme un indice de la proportion dans laquelle se fait la répartition des valeurs produites entre travail et capital, devient manifeste tout au long de l'article de 1931, mais plus qu'ailleurs c'est autour de l'indice des salaires que vont porter les efforts de M. Rueff. De quoi

s'agit-il en effet ? D'une étude portant sur les coûts, sur ce que coûte la force de travail dépensée dans la production des marchandises. Pour cela, il ne suffit pas de considérer uniquement d'un côté le prix de vente et de l'autre le salaire, puisque même si l'on admet que l'indice des prix de gros du Board of Trade et l'indice des salaires du professeur Bowley constituent respectivement la mesure idéale des variations du prix de vente des marchandises et du prix d'achat de la main-d'œuvre, resterait ouverte la question de la productivité du travail.

M. Rueff a conscience de la nécessité de cette prise en considération des coûts unitaires. Mais il élude la question en se contentant d'attribuer à l'indice des salaires des vertus dont celui-ci est dépourvu. Dans l'annexe I de l'article de 1931 nous lisons : « On peut légitimement admettre qu'en première approximation, l'indice des salaires du professeur Bowley donne une image assez fidèle des variations du coût du travail humain par unité produite ». Nous le contestons, M. Rueff n'ignore sans doute pas que là où des efforts ont été tentés pour construire un indice des salaires aussi satisfaisant que possible, ce fut avant tout en vue de le rendre comparable à l'indice du coût de la vie. Et l'indice du professeur Bowley ne fait pas exception à cette règle générale.

a) *L'indice des salaires du Professeur Bowley.*

Dans une étude publiée par la Revue *London and Cambridge Economic Service* le professeur Bowley expose longuement la manière dont il a calculé son nouvel indice des salaires que publie périodiquement cette revue (1). Il s'est notamment servi de son ancien indice qu'il calculait d'après la moyenne non pondérée du taux des salaires de 11 professions différentes. L'enquête sur les salaires de 1924, entreprise par le Ministère du Travail, lui permit de déterminer des poids et de construire ainsi un indice pondéré du taux des salaires comprenant les vingt professions suivantes, avec leurs coefficients respectifs : ajusteurs 12, maçons 11, cheminots 11, mineurs 10, ouvriers du textile : coton 10, laine 5 ; mécaniciens 7, ouvriers des chantiers navals 4, journaliers agricoles 4, « local authorities » 4, transports en commun 3, dockers 3, compositeurs d'imprimerie 3, ouvriers tailleurs 2, ouvriers cordonniers, chemisiers, confectionneurs, ouvriers des tabacs respectivement 1.

De plus, au sein de quelques professions importantes s'établit une pondération supplémentaire par le choix de poids appropriés, suivant les régions. Ainsi, par exemple, pour la profession d'imprimeur-compositeur, la ville de Londres est affectée du coeffi-

(1) *London and Cambridge Economic Service,* Special Memorandum, n° 28, janvier 1929.

cient 7 ; Edimbourg et Manchester 5 ; Nothingham et York 3 ; Cambridge, Birmingham, Bristol, Cardiff, Swansea et Sheffield 2 ; six autres villes de moindre importance figurent avec coefficient l'unité. Cette pondération supplémentaire, au second degré pourrait-on dire, du taux des salaires par région, dénote, soulignons-le, l'intention de le rendre comparable à l'indice du coût de la vie calculé partout par région.

Certes, l'ambition de M. Bowley est grande. Son désir expressément formulé est de représenter aussi fidèlement que possible toutes les variétés des salaires ; aussi, procède-t-il à un choix minutieux des industries et des taux respectifs des salaires qui doivent figurer dans l'indice général, notamment les salaires des industries protégées, non protégées, localisées, dispersées ; ceux des industries où les ouvriers sont payés au temps, les salaires des industries où ils sont payés aux pièces ; ceux des entreprises où les manœuvres dominent, les salaires des entreprises qui occupent un personnel spécialisé, enfin les salaires pour hommes, ceux pour femmes. A remarquer que dans l'énorme majorité des cas, ce sont les salaires au temps qui sont pris en considération puisqu'il n'y a que les mineurs, en partie les ouvriers du textile et ceux des chantiers navals qui, dans l'indice du professeur Bowley sont payés aux pièces. Ce qui porte un nouveau coup aux affirmations de M. Rueff. Il serait à la rigueur permis d'admettre qu'en « première approximation », pour parler comme M. Rueff, le taux des salaires aux pièces reflète le coût du travail par unité produite.

Nous aimerions aller encore plus loin dans l'analyse de l'indice du professeur Bowley, afin d'étudier d'autres aspects du problème des salaires. Il nous manque à cet effet tout le monde des données de base dont l'auteur a pu se servir. Nous croyons toutefois pouvoir tourner la difficulté en confrontant son indice à l'indice des salaires du Ministère du Travail.

b) *L'indice des salaires du Ministère du Travail.*

A l'inverse de l'indice de M. Bowley, l'indice du Ministry of Labour se présente sous de bien modestes apparences (1). La méthode adoptée à l'effet de construire cet indice consiste à calculer, sur la base des données disponibles, le mouvement approximatif des taux hebdomadaires de salaires pour une semaine de travail *ininterrompu* dans quelques industries et emplois des plus représentatifs et pour celles des régions où, soit les organisations patronales, soit les syndicats ouvriers, réunissent régulièrement des données. Les taux de salaires pris en considération sont pour la plupart les taux minima pour travailleurs

(1) *Twenty second Abstract of Labour Statistics,* note, page 81.

adultes, tels qu'ils sont fixés par conventions collectives, arbitrages, décisions judiciaires, etc... L'indice ne reflète pas les modifications provenant des changements dans la proportion entre ouvriers qualifiés et non qualifiés, ni celles entre ceux qui travaillent au temps et ceux qui travaillent aux pièces. Pour le calcul de l'indice général, les données par industries ont été pondérées d'après l'importance relative des effectifs dans chaque industrie en 1924 (1).

Si, après cela, on compare l'indice du professeur Bowley à celui du Ministère du Travail, on constate que les deux indices sont à peu près les mêmes et leurs courbes se superposent. Ainsi, le résultat le plus clair de la savante élaboration de M. Bowley n'aura été que de retrouver le modeste indice du Ministère du Travail. Il est vrai que dans un paragraphe de l'étude précitée, sous le titre : « Various measurements of wage changes », le professeur Bowley, après avoir énuméré les facteurs dont il faut tenir compte dans l'élaboration d'un indice des salaires selon que l'on poursuit tel ou tel but : taux horaires, salaires aux pièces, durée du travail par semaine, etc..., ajoute : « There is also to be considered the labour cost of a given unit of production to the employer as contrasted with the reward for a normal week's labour to the operative ». On ne peut pas croire que M. Rueff ait basé son raisonnement sur cette phrase, d'autant plus que dans un autre paragraphe de la même étude : « Changes in the cost of labour », le professeur Bowley faisant allusion aux travaux de M. L. R. Connor (portant sur les résultats des enquêtes sur la production des entreprises en 1907 et 1924) reconnaît que des conclusions sur le coût du travail par unité produite ne peuvent qu'être hasardeuses.

Nous ne croyons pas que l'on puisse autrement qu'en faisant entrer en considération les volumes ou masses des salaires et des produits fabriqués, conclure sur les coûts unitaires.

Dans un mémoire présenté à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, nous avions essayé de rendre ces choses évidentes par des exemples concrets. Malheureusement, on ne dispose pas toujours de données pour tous les secteurs de l'activité économique. Mais considérons l'industrie du charbon qui, comme on sait, joue par son poids un rôle important dans la confection des indices. En divisant l'indice du coût moyen par tonne de la main-d'œuvre par le prix moyen de la tonne de charbon sur les ports, nous obtenons un indice de la forme s/p où, cette fois, le coût de la main-d'œuvre par unité produite est pris en considération. Il suffit de rapprocher la courbe de cette série à celle du rapport s/p général, pour constater qu'il n'y a entre les deux

---

(1) *Labour Gazette,* mars 1935, p. 86 à 88.

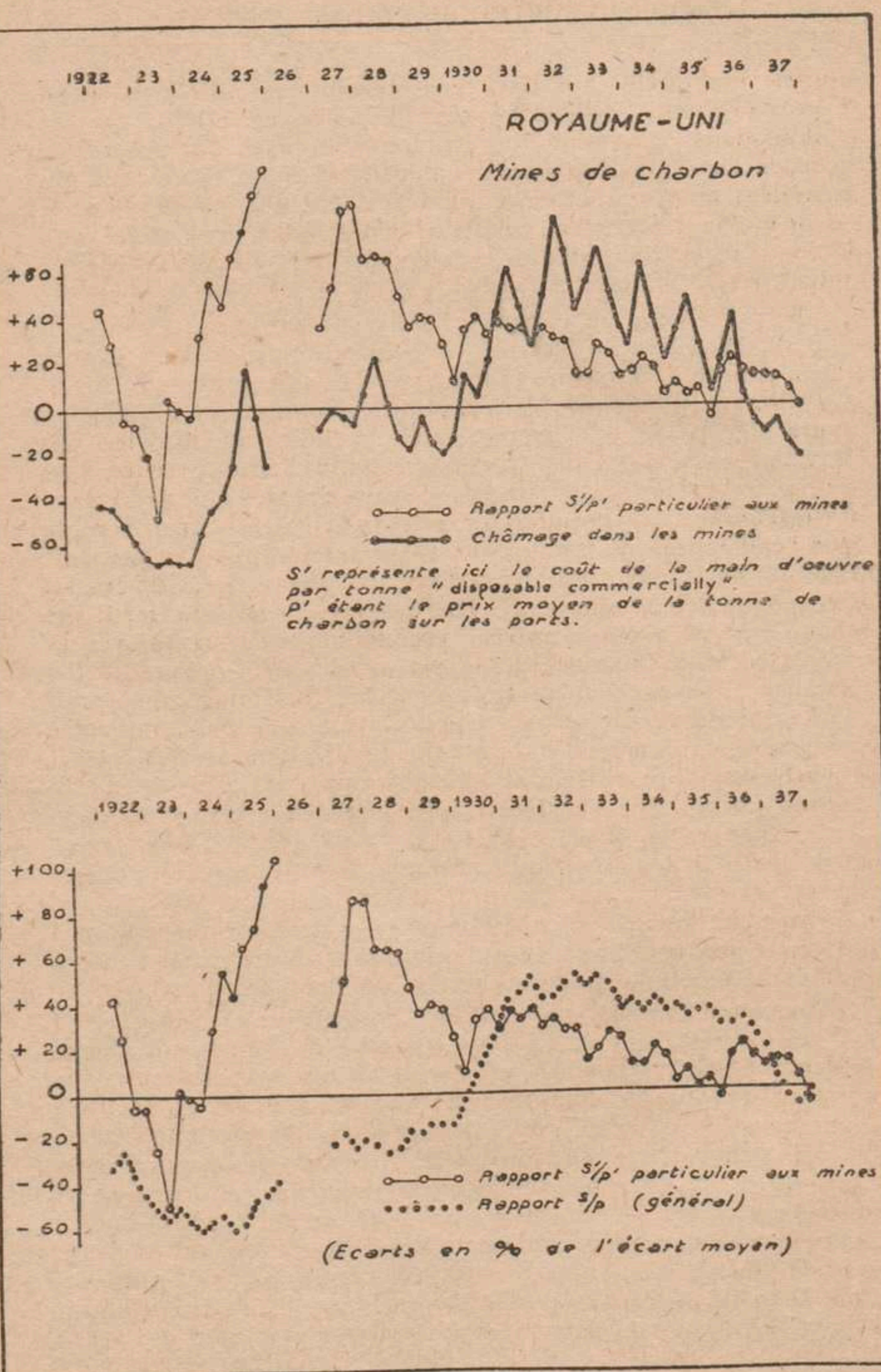

GRAPHIQUE III

comme le prétend M. Rueff, sa courbe ne s'éloignerait pas tellement de l'allure de l'autre.

Il résulte de ce qui précède que l'indice du professeur Bowley n'est qu'un indice approximatif de l'allure moyenne des salaires courbes aucune ressemblance. Et pourtant, si le numérateur de l'indice du rapport s/p général constituait ne serait-ce que la mesure approchée du coût de la main-d'œuvre par unité produite, nominaux exactement comme celui du Ministry of Labour. S'il en est ainsi, il nous sera permis de procéder à une étude plus approfondie de l'indice, grâce aux données de base que fournit le Ministère du Travail sur les taux de salaires hebdomadaires pour ouvriers adultes dans quelques industries et emplois au 31 décembre de chaque année et sur les gains hebdomadaires tels qu'ils sont enregistrés à l'aide d'enquêtes sur les salaires entreprises à différentes dates.

I. — La *Ministry of Labour Gazette* publie régulièrement le niveau relatif des taux minima de salaires pour travailleurs adultes dans quelques industries et emplois en Grande-Bretagne. On en trouve un tableau synoptique pour les années 1919-1936 dans le *Twenty Second Abstract of Labour Statistics* (1).

On se rappelle que l'indice général des salaires du Ministry of Labour est calculé sur la base des taux minima de salaires pour travailleurs adultes des deux sexes. Il semble donc que l'on puisse faire appel à ces données de base pour avoir un aperçu de la composition de l'indice général.

Ce qui frappe dans le tableau du *Twenty Second Abstract* c'est la grande diversité des salaires d'une profession à l'autre. Ainsi, tandis qu'en 1930 les taux hebdomadaires de salaires minima de l'ouvrier typographe atteignait 74 shillings et celui de l'ouvrier en bâtiment 71, le taux des salaires des ouvriers des chantiers navals ne dépassait pas 60 shillings et celui des ouvriers de la chaussure 56. Ces écarts restent à peu près constants tout au long de la période 1919-1937. Mais là n'est pas l'unique intérêt présenté par ce tableau. Dans une même industrie on constate des écarts très sensibles entre travail qualifié et travail non qualifié. Ainsi, dans les chantiers navals, on a, toujours en 1930, respectivement 60 pour les uns et 41 pour les autres. Dans l'industrie métallurgique 62 et 42, dans le bâtiment 71 et 53. Comme on voit, l'écart devient ici plus sensible encore.

De plus, les quelques taux de salaires pour femmes figurant sur le tableau, révèlent que ceux-ci ne dépassent pas le demi-

---

(1) Relative level of rates of wages for workers in certain Industries and occupations in Great Britain and N. Ireland at July 1914, and at the end of each of the years till 1936. Tableau tiré du *Ministry of Labour Gazette*, de mars 1935, pp. 86-88, auquel nous ajoutâmes les données afférentes aux années 1936 et 1937.

salaire des hommes. Si l'on ajoute à ce qui précède que le salaire des jeunes gens n'est pas compris dans le calcul de l'indice général, on s'aperçoit de la portée de l'indice général des salaires. A l'inverse de l'indice des prix de gros et plus encore de l'indice du chômage, il constitue certes une mesure satisfaisante du mouvement des salaires dans le temps, puisque les séries particulières dont il est composé suivent toutes une courbe à peu près parallèle à la sienne. Mais aucun procédé de pondération ne peut donner une image, ne serait-ce qu'approchée, de cette extrême variété des taux de salaires d'une industrie à l'autre et, au sein d'une même industrie, d'une catégorie de travailleurs à l'autre. D'ailleurs, il ne s'agit là que de constatations portant sur les taux minima des salaires pour ouvriers adultes. Il serait plus intéressant de pouvoir saisir cette diversité, telle qu'elle existe réellement, d'après le montant effectif des gains hebdomadaires. On le peut grâce aux enquêtes sur les salaires.

II. — Le Ministry of Labour procéda à plusieurs reprises à des enquêtes sur les salaires. La première en date est celle de 1906, suivie par celles de 1924, 1928, 1931 et 1935 (1).

Ces enquêtes entreprises avec la collaboration des organisations patronales, se proposaient de faire connaître :

— Le nombre des personnes employées en telle semaine du mois d'octobre et, si possible, le nombre des hommes et des femmes séparément.

— La somme des salaires versés à ces personnes à la fin de la semaine, indiquant séparément le nombre des salaires versés aux femmes.

— Le nombre des personnes ayant travaillé partiellement dans la même semaine et le nombre moyen d'heures perdues par personne.

Entreprises avec soin, ces enquêtes donnèrent d'excellents résultats, quoique les employeurs auxquels des questionnaires étaient adressés n'aient pas tous répondu. En 1924, par exemple, des questionnaires furent envoyés à près de 300.000 employeurs et seulement 127.000 d'entre eux ont répondu, mais dont les réponses couvraient plus de 5 millions de travailleurs. Par la suite, le questionnaire s'enrichit de questions portant sur les jeunes gens et sur le nombre d'heures faites au delà de la semaine normale de travail. Grâce à ces enquêtes, on dispose de nombreux renseignements sur les salaires. Toutefois, comme les don-

---

(1) *The Board of Trade Labour Gazette,* août 1914.

The Ministry of Labour Gazette de juin 1926 à septembre 1928 ; d'octobre à décembre 1929 ; de février à mars 1937.

Twenty Second Abstract of Labour Statistics of the United Kingdom, 1922-1936.

nées d'une enquête à l'autre ne sont pas toujours comparables, il n'est pas possible de résumer l'essentiel par un diagramme approprié. Nous nous contenterons donc de porter ici quelques données significatives concernant successivement les salaires des hommes, des femmes et des jeunes gens.

La moyenne des gains hebdomadaires pour hommes, en shillings, est :

1924	1928	1931	1935
58	58,5	56,7	64

Il ne s'agit, en l'occurence, que d'une moyenne non pondérée que nous avons calculée sur les données de base disponibles, moyenne qu'il faut entourer de précisions. En 1924, les extrêmes des 27 données sont 41,3 et 67,10, dont la première représente le gain hebdomadaire dans l'industrie du lin et la dernière dans l'imprimerie. Les données pour 1928 sont très proches de celles de 1924; ici, les extrêmes sont 38,2 et 68,2 pour les mêmes industries. En 1931, les extrêmes, toujours pour les mêmes industries, sont cette fois 36,5 et 64,4. En 1935, enfin, 45 et 83,8, données qui ne doivent pas être comparées avec les précédentes parce qu'elles représentent chacune la moyenne de tout un groupe d'industries similaires.

Il est bon aussi de considérer le salaire dans l'industrie qui occupe une très forte proportion de main-d'œuvre; tel est le groupe des industries mécaniques. Voici les gains hebdomadaires moyens dans ces industries :

1924	1928	1931	1935
53	56	51,8	68,1

La moyenne non pondérée des salaires féminins, calculée sur les données des quatre enquêtes, est :

1924	1928	1931	1935
27,9	28	27,5	31,5

Comme pour les salaires des hommes, on constate ici aussi une diversité de gains hebdomadaires par industrie. Ainsi, les extrêmes pour 1924 sont 22 sh. dans la coutellerie et 38 dans les établissements industriels de l'Etat. En 1928, respectivement 20,6 et 39,1. En 1931 les extrêmes concernant les mêmes industries sont 20,6 et 39,6. En 1935 on a respectivement 24,7 et 38,10, ces données n'étant pas comparables avec les précédentes pour les mêmes raisons que celles concernant les hommes.

C'est l'industrie du textile qui emploie le plus de main-d'œuvre féminine. Voici les gains hebdomadaires des femmes dans cette industrie :

1924	1928	1931	1935
28	27,6	26,2	30,3

En matière de salaires des jeunes, on ne dispose de données précises que depuis l'enquête de 1935. Il ressort des données de cette enquête que le salaire moyen des jeunes gens âgés de 14 à 20 ans inclus, était, en 1935, 24,6 et celui des jeunes filles de 14 à 18 ans, 16,6.

Toutes ces données n'acquièrent évidemment leur plein sens que si l'on tient compte de la proportion des effectifs entre les différentes catégories de travailleurs. L'enquête de 1935, la plus complète, donne les nombres suivants :

Hommes	2.770.000
Femmes	870.000
Jeunes gens	504.000
Jeunes filles	265.000
Total	4.409.000

Les proportions correspondant à ces chiffres sont les suivantes : Hommes 63 %. Femmes 20 %. Jeunes gens 11 %. Jeunes filles 6 %.

Voyons enfin quelle est la fréquence des salaires parmi les catégories les plus importantes des salariés : hommes et femmes. Considérons encore l'année 1924. Nous avons vu que les extrêmes pour les hommes étaient 41,3 et 68, pour les femmes 22 et 38. Quel est le salaire dominant, c'est-à-dire le salaire le plus fréquemment touché par chacune de ces deux catégories ?

Il ressort de nos calculs que 37 % des hommes qui avaient fait l'objet de l'enquête de 1924, au nombre total de 3.275.000, touchaient environ 53 shillings et 30 % autour de 60 shillings, 9 % touchaient moins de 53 shillings et 7 % plus de 60 ; enfin, 17 % recevaient un salaire qui variait entre 53 et 60 shillings. Voici ce tableau, auquel est joint le résultat du calcul portant sur la fréquence des salaires des 670.000 femmes ayant fait l'objet de l'enquête.

	Hommes		*Femmes*	
Salaire minimum	41	9 %	22	24 %
Salaire dominant	53	37 %	28	57 %
		17 %		
» »	60	30 %		19 %
		7 %		
Salaire maximum	68		38	
		100 %		100 %

c) *Salaires et chômage.*

L'analyse qui précède pose une première question : à quoi tient cette grande diversité des salaires ? Parmi ces privilégiés que sont, d'après M. Rueff, les travailleurs de Grande-Bretagne, il y a encore des privilégiés ! Qui sont ces derniers ? Il importe de les bien connaître puisque l'étude du salaire fut toujours étroitement liée au problème de l'exportation et de la concurrence sur le marché mondial. Et l'on a trop incriminé les salaires élevés comme étant la cause du recul de l'économie anglaise sur l'échiquier mondial, partant comme générateurs de chômage, pour qu'on se désintéresse de cet aspect du problème. Il est par conséquent important de savoir quelle est la condition des salariés des industries d'exportation, si tant est que le niveau des salaires dans ces industries est la raison principale des difficultés du commerce extérieur anglais (1).

Voyons d'abord quelles sont les industries où le niveau des salaires est relativement élevé. D'après l'enquête de 1935, en tout premier lieu vient l'industrie du papier et l'imprimerie dont deux tiers de l'effectif ayant été l'objet de l'enquête (près de 300.000 travailleurs au total) est constitué par des ouvriers adultes recevant en moyenne 84 shillings par semaine. Suivent l'industrie des transports de tous genres, avec ses 232.000 recensés, dont plus de 200.000 hommes, au salaire hebdomadaire moyen de 69 shillings et les quelque 80.000 travailleurs des établissements industriels de l'Etat, avec 70 shillings ; le bâtiment avec 350.000 travailleurs au salaire de 61 shillings ; l'industrie du bois et quelques branches importantes des industries mécaniques où l'on constate respectivement 65 et 68 shillings. Enfin, l'alimentation en général, où 150.000 hommes sur un total de 363.000 travailleurs recevaient 64 shillings en 1935. Or, il arrive que toutes ces industries travaillent en grande partie pour le marché intérieur.

Au contraire, au sein de la plupart des industries exportatrices on enregistre en règle générale des niveaux de salaires bas. C'est notamment le cas des industries textiles et d'habillement où domine la main-d'œuvre féminine. Sur 613.000 des 924.000 travailleurs de l'industrie textile ayant fait l'objet de l'enquête de 1935, on enregistre 206.000 hommes, 291.000 femmes, 44.000 jeunes gens et 72.000 jeunes filles au salaire de 56, 30, 23 et 17 shillings ; des 334.000 travailleurs de l'habillement, 68.000 seulement étaient des hommes, 183.000 femmes, 21.000 jeunes gens et 62.000 jeunes filles au salaire respectif de 65, 33, 22 et 15 shillings.

---

(1) « L'économie mondiale est bien le domaine où l'on aperçoit le mieux aujourd'hui les limites quantitatives et les limites géographiques d'une expansion qui se voudrait sans fin », A. Piatier : Préface à B. Damalas, *Monnaie et Conjoncture,* Paris 1946.

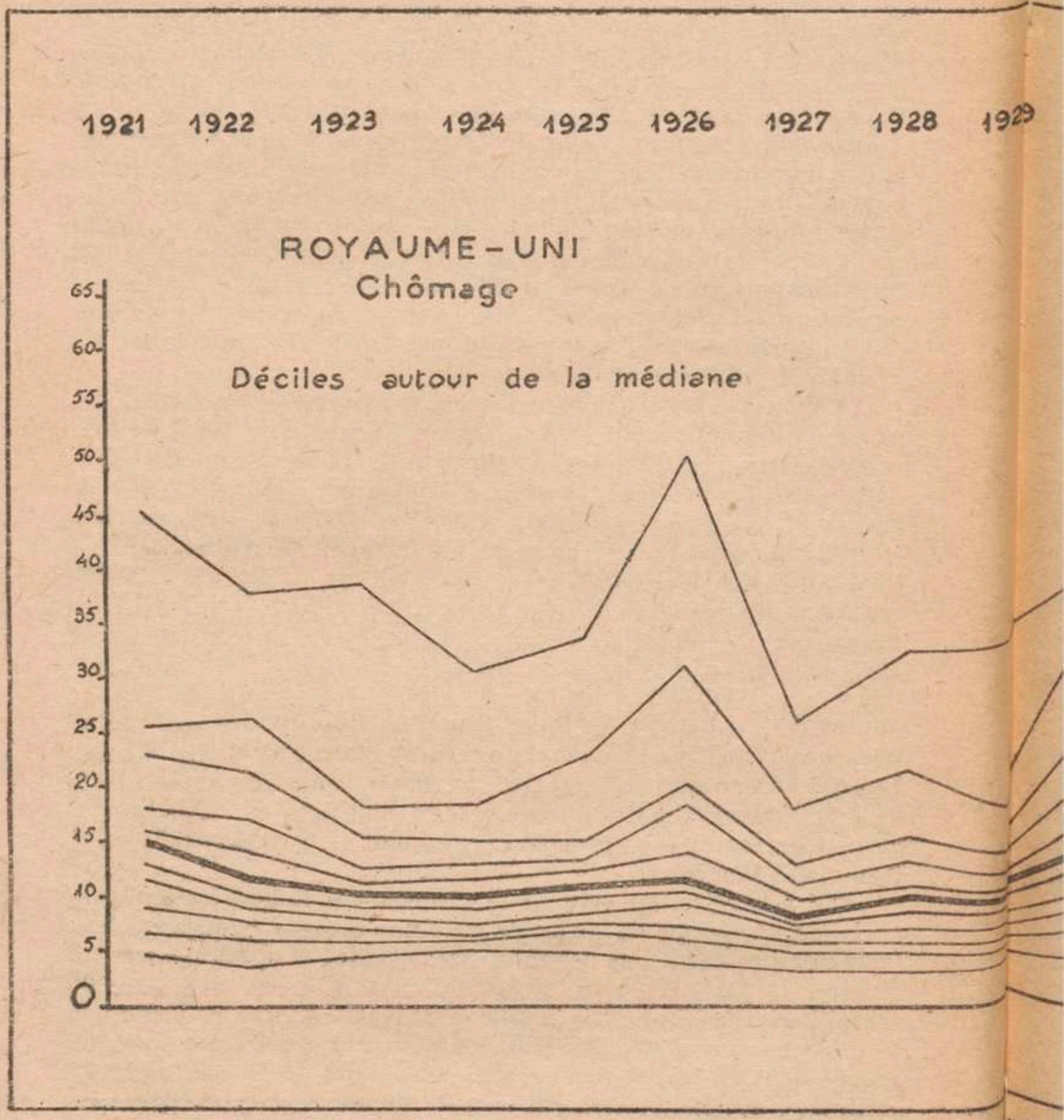
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
ROYAUME-UNI
Chômage
Déciles autour de la médiane
65
60
55
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0

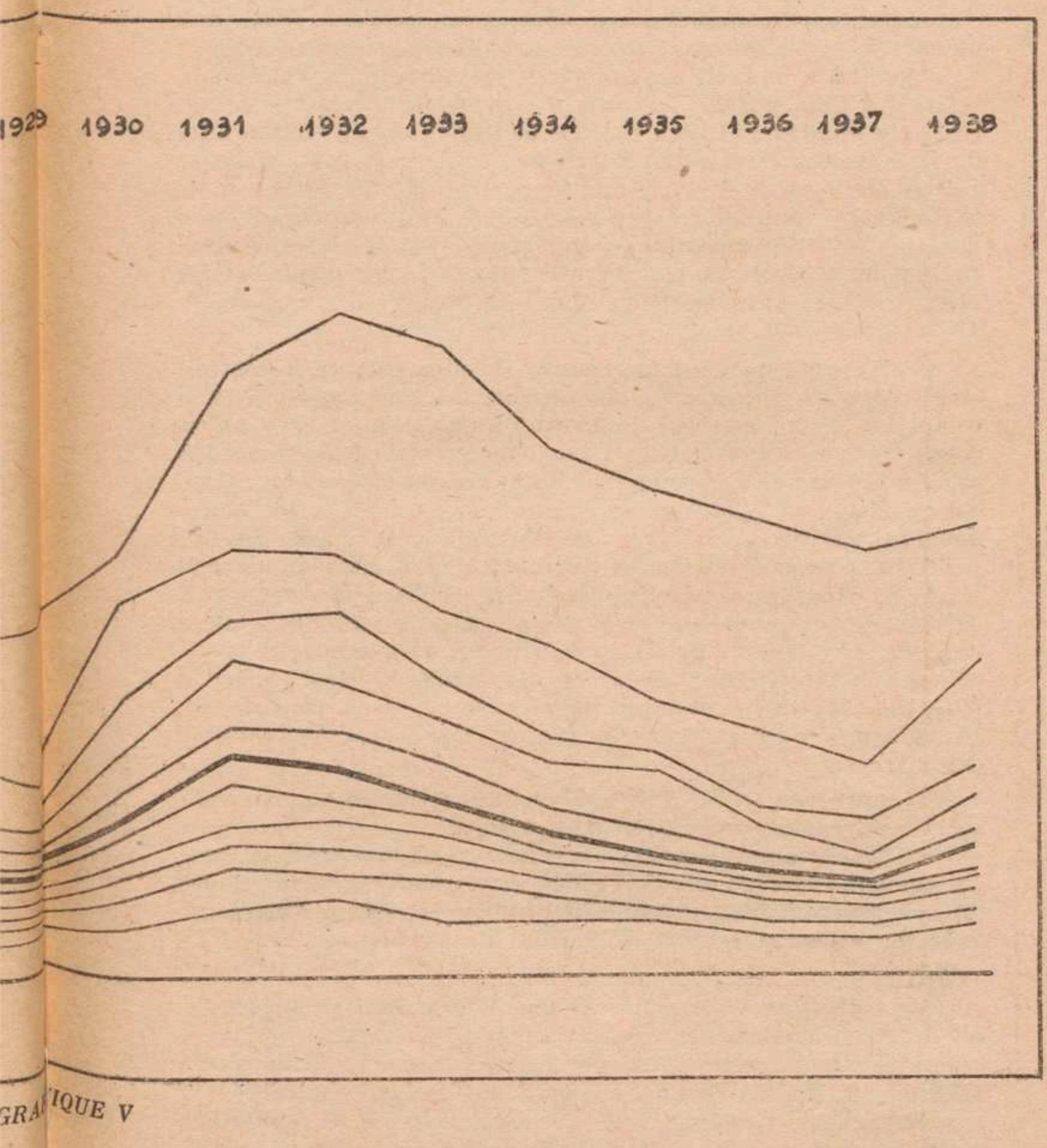

GRAPHIQUE V

Dans les mines de charbon, la moyenne approximative des salaires hebdomadaires des mineurs était de 45 shillings en 1935, d'après le rapport annuel du Secrétariat des Mines. A remarquer qu'en 1924, cette moyenne était de près de 53 shillings.

Quant à la plupart des industries métallurgiques, chimiques, celles des constructions navales, des industries de la chaussure, etc..., elles fournissaient en 1924 les 60 % des effectifs des adultes du sexe masculin ayant fait l'objet de l'enquête et dont le salaire variait alors entre 41 et 60 shillings avec salaire dominant de 53 shillings. C'est-à-dire que ces industries pratiquaient aussi des salaires relativement bas, puisque 40 % des effectifs touchaient 60 shillings et plus. Toutes choses égales d'ailleurs, on observe les mêmes proportions dans les données de l'enquête de 1935.

Si l'on veut maintenant regarder de plus près, on s'aperçoit que le premier groupe, celui où l'on enregistre des salaires élevés, comprend les industries où le niveau du chômage est bas, parfois même très bas. Inversement, le deuxième groupe où dominent les salaires moyens et bas, comprend les industries où le pourcentage des chômeurs est le plus élevé. Point n'est besoin de porter ici des données relatives au chômage ; on les trouvera plus loin. S'ensuivrait-il que les bas salaires se plaisent en compagnie de niveaux élevés de chômage, tandis que les hauts salaires s'en éloignent ? Toujours est-il que cet état de choses attira de bonne heure l'attention des économistes anglais, qui distinguent les industries protégées des industries non protégées, ces dernières étant pour la plupart celles qui sont directement exposées à la concurrence étrangère. Telle est, sommairement esquissée, la réalité en matière des salaires.

L'esprit avec lequel cette analyse fut entreprise ne plaira pas aux tenants de la doctrine qui porte l'accent moins sur la variété que sur les variations des salaires. Il sera répondu à ces objections au moment opportun, une fois qu'on aura procédé à l'analyse des indices généraux des prix et du chômage et qu'on s'efforcera alors de dégager les enseignements d'ensemble que les faits comportent.

Mais déjà, nous rappellerons que le rapport Balfour étudie, quoique succinctement, les variations des salaires dans le temps (1). Après avoir observé que l'accroissement du taux des salaires est variable selon qu'il s'agit de main-d'œuvre qualifiée ou non, souvent en faveur de cette dernière catégorie, le rapporteur ajoute que cet accroissement diffère aussi par industries, la différence la plus importante existant entre industries protégées et

---

(1) Survey of Industrial Relations, London 1926.

industries exposées à la concurrence étrangère. Il constate que par rapport à 1913, l'accroissement du salaire nominal en 1924 était de l'ordre de 100 % pour les industries protégées et seulement de 60 % pour celles qui ne le sont pas.

§ 2. — Analyse de l'indice des prix.

Comme on sait, les indices des prix de gros abondent en Angleterre. Il y en a au moins quatre, tous très riches en éléments composants : indice de l'*Economist* qui porte sur 44 articles ; indice du *Statist*, 45 articles; indice du *Times*, 60 articles; indice du *Board of Trade* qui, depuis 1920, porte sur 200 articles.

Une comparaison, faite au moment de la première révision de l'indice du *Board of Trade* entre ces 4 indices, donna les résultats suivants (1) :

	Economist	*Statist*	*Times*	*Board of Trade*
1920 Janvier	100	100	100	100
Septembre	102	105	97	104
Octobre	98	102	96	101
Novembre	81	97	90	96
Décembre.	83	90	82	88
1921 Janvier	76	84	75	84

Il ressort de cette comparaison que si l'indice du *Statist* ne diffère guère de celui du *Board of Trade* et l'indice de l'*Economist* de celui du *Times*, les deux couples d'indices présentent entre eux des différences sensibles tenant sans doute à leur composition. Il importe, par conséquent, de connaître la composition de l'indice des prix de gros dont nous allons nous servir, en l'occurence de l'indice du *Board of Trade*, indice dont se sert M Rueff et pour lequel nous disposons de données détaillées.

Calculé depuis 1871, cet indice comprenait tout d'abord 47 articles. Revisé en 1920, puis à nouveau en 1934, il comprend actuellement 200 articles divisés en 8 groupes d'importance approximativement égale. Le tableau qui suit donne une idée de la variété des cotations comprises dans l'indice, avec le nombre d'articles correspondant à chaque groupe, nombre qui varie selon l'importance respective de chacun de ces groupes.

---

(1) *Board of Trade Journal*, 17 février 1921, page 172.

Denrées alimentaires :

Céréales	17
Viandes et poissons	17
Divers.	19

Matières industrielles :

Fer et acier	24
Autres métaux	20
Coton.	16
Autres textiles	15
Divers.	22

Mais ce ne sont là que des généralités. Ce qui importe dans l'analyse des prix de gros, du point de vue qui nous préoccupe, c'est de savoir quels sont les prix à l'importation, ceux à l'exportation, dans quel rapport le prix moyen des matières premières, des produits semi-ouvrés et des produits finis entre dans la confection de l'indice général, et enfin, quel est au sein de l'indice général la dispersion des séries particulières. Une telle étude, malgré les difficultés qu'elle présente, ne serait pas impossible à entreprendre, puisqu'il existe des données assez précises quoique très éparpillées. Nous l'aurions risquée s'il avait été possible d'obtenir, dans le domaine des salaires, des données correspondantes. Ce qui prime, en effet, c'est de savoir quel est le coût du travail dans le prix unitaire. Or, nous avons vu, en étudiant les salaires, qu'il est impossible ou très aléatoire dans l'état actuel des données existantes dans le domaine des statistiques du salaire, d'entreprendre une étude complète des coûts. Il n'est pas toutefois vain de procéder à quelques sondages significatifs.

Considérons la grande subdivision de l'indice général en deux sous-indices, dont l'un comprend uniquement les denrées alimentaires et l'autre les matières industrielles. On constate que l'indice des denrées alimentaires reste à peu près constamment au-dessus de l'indice général, tandis que l'indice des matières industrielles reste constamment au-dessous. La moyenne des écarts entre l'indice des denrées alimentaires et l'indice des matières industrielles est, de 1921 à 1937, de 6 pour 100, l'écart atteignant parfois, notamment en 1921 et 1928, près de 10 pour 100. Ce n'est qu'en 1923 que l'indice des matières industrielles dépasse légèrement l'indice des denrées alimentaires. Ouvrons ici une parenthèse. Ces écarts ne sont pas certes très sensibles, mais il conservent toute leur signification dans une matière où, d'après M. Rueff, une diminution de 5 pour 100 seulement du rapport s/p transformerait le déséquilibre économique en harmonie libérale.

Nous avions remarqué, dans l'exposé de la théorie, que ce qui empêchait le retour à l'équilibre était l'obstination des salaires à ne pas vouloir décliner à partir de 1923 autant que

l'eussent conseillé les calculs de l'auteur. Or, à partir de cette même année et jusqu'en 1929, l'indice des denrées alimentaires présente des écarts sensibles non seulement avec celui des matières industrielles, mais encore avec l'indice général, comme l'indique le tableau suivant :

1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
— 4	0	+ 8	+ 7	+ 10	+ 12	+ 8	+ 7	+ 8	+ 9	+ 2	+ 1

l'indice des denrées alimentaires étant à 155 en 1923 et à 152 en 1928, et l'indice général respectivement à 159 et 140. A partir de 1923, l'écart ne cesse d'augmenter : il atteint 12 points en 1928 et 16 points d'une date à l'autre. Mieux qu'une prise en considération du coût de la vie, cette situation nous montre qu'il ne suffit pas de proposer comme unique solution du problème du chômage la baisse des salaires parce que, soit-disant, les prix ont baissé. Mais de quels prix donc s'agit-il ? Revenons à notre question.

Sachant que le Royaume-Uni importe une partie appréciable de la nourriture de sa population, on serait tenté de considérer l'indice des denrées alimentaires comme reflétant le niveau des prix à l'importation, indice qui, de ce fait, ne devrait pas figurer dans un indice des prix qu'on oppose à l'indice des salaires. Mais alors, conviendrait-il de ne faire intervenir que l'indice des matières industrielles dans le calcul du rapport s/p ? Non pas, puisque même au sein de ce sous-indice figurent de nombreux prix à l'importation et en tout premier lieu la plupart des matières premières. Le tableau ci-après donne un aperçu de cette situation (1) :

	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937
Matières premières	77	71	80	88	88	99	123
Produits intermédiaires..	87	84	85	87	88	93	109
Produits finis	94	93	94	95	95	98	111

Ce tableau ne remonte pas malheureusement au delà de 1931, ayant été confectionné depuis la fixation de la base en 1930. Il nous montre toutefois le grand écart existant entre ces divisions, écart qui trahit une disparité entre les prix à l'importation et ceux à l'exportation.

Considérons maintenant la dispersion des prix. Son étude n'aurait quelque sens que si elle était menée de front avec l'étude de la dispersion des autres indices en présence. Mais, comme pour les salaires il s'agit moins de dispersion que de diversité, nous nous contenterons, dans cette comparaison, de l'indice du

(1) *Statistical Abstract for the United-Kingdom*, 1939.

chômage. Des dix séries dont se compose l'indice général des prix de gros, les trois premières concernent les denrées alimentaires: Céréales, Viandes et poissons, Divers autres aliments. Nous ne considérerons que la deuxième, parce qu'elle constitue à peu près le moyen terme entre les deux autres et, de plus, elle comprend l'industrie du poisson. Viennent ensuite les séries Fer et acier, Charbon, Autres métaux et minerais, Coton, Laine, Autres textiles et enfin Divers. Nous excluons les deux séries : Autres métaux et Autres textiles comme vagues et faisant presque double emploi. Il reste finalement six séries pour lesquelles on dispose dans le cadre du chômage des séries correspondantes. Le tracé, à l'aide des nombres relatifs, des courbes deux par deux, révèle quelques divergences d'allure des courbes des prix entre elles, mais, somme toute, légères, comparées à la divergence des courbes du chômage. Nous n'avons pas cru devoir les porter ici, leur ayant préféré une autre présentation graphique à la fois plus concise et plus suggestive, en calculant des indices chaînés selon Irving Fisher (1). Comme l'enquête porte sur une assez longue période et que nous nous servons des données annuelles, nous avons procédé de la manière suivante : nous avons pris les cinq années 1921, 1924, 1927, 1930 et 1933 comme années de base et rapportâmes le chiffre de chaque troisième année à celui de l'année de base qui le précède.

Le résultat de cette investigation statistique figure au schéma ci-après. Il confirme ce que les courbes révélaient. La dispersion des séries particulières, sensible au sein de l'indice général des prix, est bien plus forte au sein de l'indice du chômage. D'autre part, si nous voulions attentivement suivre l'allure des branches de chaque éventail en les considérant deux par deux, nous aurions pu constater que les branches sont tantôt parallèles, tantôt orientées en sens contraire, ce qui prouve déjà que si dans la comparaison des indices généraux du chômage et des prix nous avons constaté une corrélation de sens négatif de l'ordre de — 0,77, cette corrélation ne se vérifie pas toujours parmi les séries particulières composantes, prises deux par deux.

---

(1) Irving FISHER : The making of index numbers, Boston-New-York, 1922.

ROYAUME-UNI

	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Prix de gros (base 1913 =100).																
Fer et acier	210	137	147	143	126	124	120	112	114	113	105	104	106	110	112	119
Viandes, poissons	218	172	156	154	162	154	138	141	146	140	116	106	107	110	109	110
Charbon	243	172	179	172	146	185	134	118	125	121	123	123	122	126	126	132
Coton	192	182	202	228	210	158	155	164	154	121	97	96	96	107	106	108
Laine.	158	161	179	219	197	170	170	186	166	122	100	90	100	114	108	128
Divers	196	166	162	158	157	145	143	142	136	124	106	96	101	105	103	110
Indice général ..	197	159	159	166	159	148	142	140	137	120	104	102	101	104	110	121
Chômage. — Pourcentage parmi les assurés.																
Fer et acier	38	30	19	22	25	41	18	21	19	36	47	47	36	25	21	15
Viandes, poissons	16	13	14	13	13	18	12	12	12	15	20	25	23	24	24	25
Charbon	8	7	3	6	18	10	18	21	16	20	30	34	32	28	26	23
Coton	14	9	17	13	8	16	8	12	13	40	38	29	24	22	21	15
Laine.	16	5	8	7	14	17	9	10	14	25	28	21	13	16	12	9
Divers.	14	13	11	10	11	13	10	11	10	17	21	22	19	16	15	13
Indice général	17	14	12	10	11	12	10	11	10	16	21	22	15	17	15	13

Sources : Statistical Abstract for the United Kingdom, 1939.

Wholesale prices, 1930-1934. Board of Trade Index Number : a new compilation. *Board of Trade Journal,* January 24, 1935.

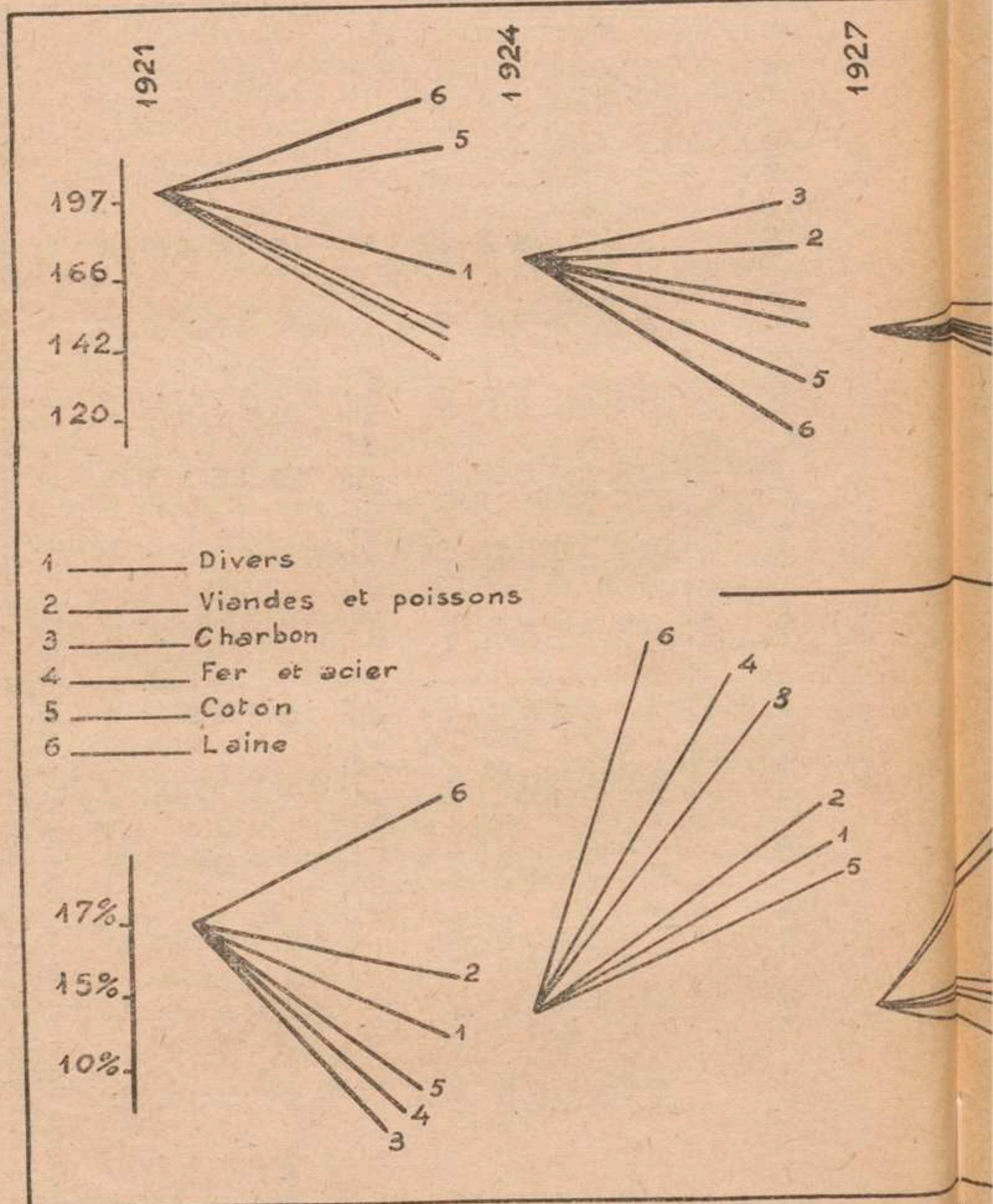
1921
1924
1927
197
166
142
120
1
2
3
4
5
6
17%
15%
10%
Divers
Viandes et poissons
Charbon
Fer et acier
Coton
Laine

GRAPHIQ

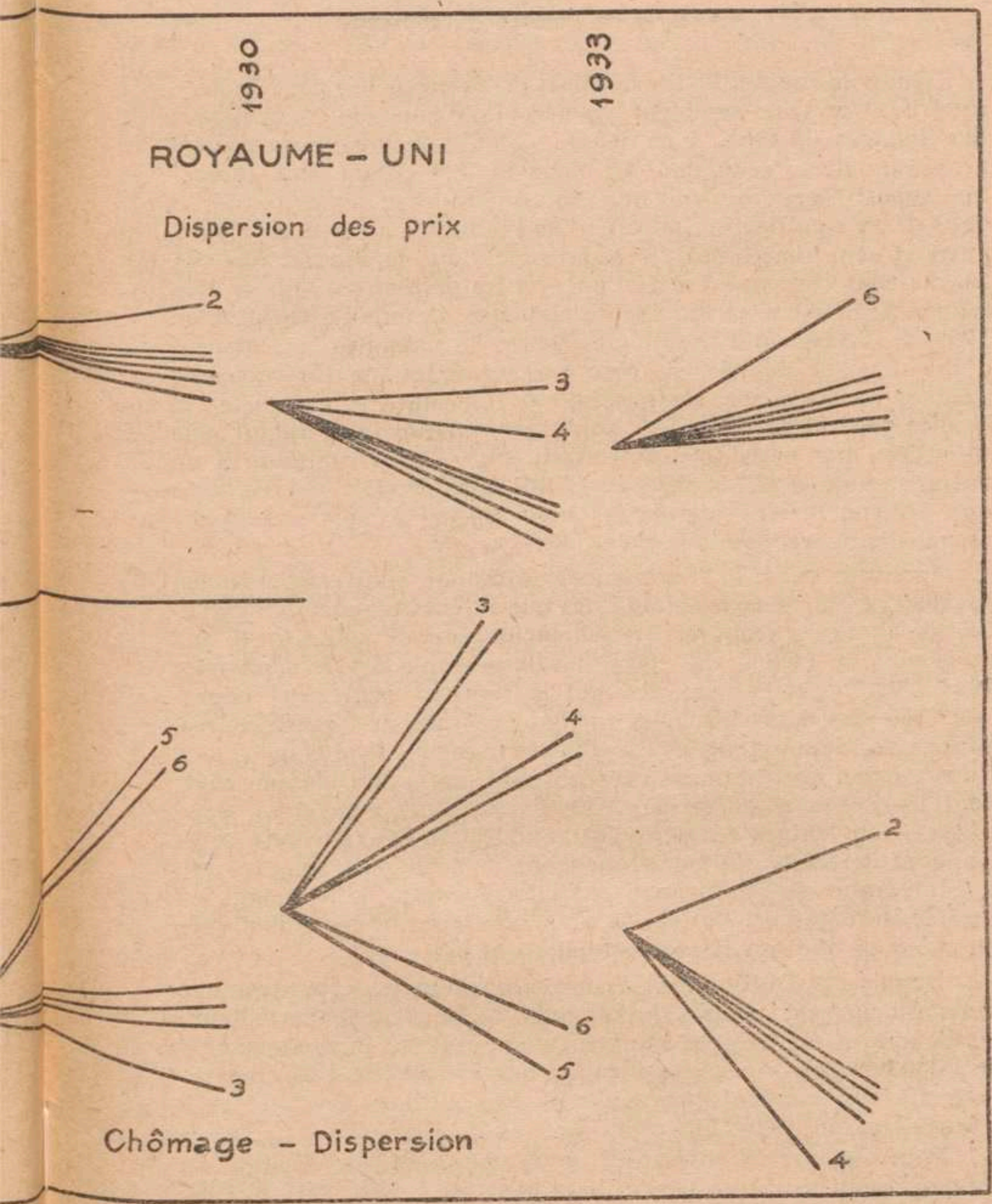

GRAPHIQUE IV

§ 3. — Analyse de l'indice du chômage.

Quoique suggestifs, les résultats de l'analyse des deux indices, salaires et prix, ne semblent pas décisifs à cause de l'insuffisance des données de base. A ce défaut s'ajoute encore l'inconvénient provenant de la réduction des deux indices en un seul, l'indice du rapport s/p, ce qui fait que l'analyse séparée des deux indices perd de sa signification puisque chaque indice est pris là séparément et sans possibilité de rapprocher, dans la plupart des cas, les données composantes de l'un à celles de l'autre. Mais il n'en est pas de même avec l'indice du chômage. Depuis l'institution en 1920 de l'Assurance Nationale contre le chômage, on dispose d'une mine de données de base qui permettent, à qui veut bien s'en donner la peine, de procéder à une analyse complète de l'indice général du chômage. Nous l'entreprendrons d'autant plus volontiers que, cette fois, notre indice n'est plus confondu à un autre, comme ce fut le cas pour l'indice du rapport s/p, de sorte que les conclusions auxquelles nous serons à même d'aboutir seront d'un caractère définitif.

Instituée en 1920, l'Assurance Nationale contre le chômage couvrait dès le début la totalité des travailleurs manuels à l'exception de quelques groupes : les jeunes ouvriers de moins de 16 ans et de plus de 14 ans, qui n'y sont compris que depuis septembre 1934 ; les ouvriers agricoles qui y figurent seulement depuis mai 1936 ; les domestiques et quelques groupes de fonctionnaires. Sont exclus depuis 1928 les travailleurs manuels de plus de 65 ans. En revanche, les personnes exerçant une profession libérale, mais dont le revenu n'excède pas 250 livres, sont comprises dans l'Assurance. Malgré ces périodiques additions et exclusions et les quelques défectuosités tenant au mode de calcul des sans travail, la statistique de l'assurance obligatoire contre le chômage en Grande-Bretagne est de loin la plus satisfaisante des statistiques du chômage dont on dispose actuellement par pays.

Depuis l'institution de l'Assurance Nationale, le pourcentage des chômeurs est calculé sur un total de 11.500.000 travailleurs, tandis que les statistiques syndicales ne portèrent jamais sur plus de 1.360.000 personnes et seulement sur 978.000 en 1925, malgré l'effectif des syndicats qui s'élevait à 8 millions en 1919 et à 5,5 millions en 1924 (1).

Pour assurer la continuité et l'homogénéité de l'indice du chômage nous avons préféré utiliser pour les années 1919 et 1920 le pourcentage des chômeurs par rapport aux assurés sous les deux « National Insurance Act » de 1911 et de 1916, dont celle de

---

(1) *Eighteenth Abstract of Labour Statistics*, pp. 94-95.

1911 portait en 1920 sur 2.981.867, et celle de 1916 sur 1.215.142 assurés (1). Toutefois, il ne faudrait pas croire qu'à cause de ce choix et des quelques arrangements, les données sur lesquelles repose notre indice du chômage diffèrent sensiblement de celles d'autres auteurs, puisque les modifications qui en résultent restent, somme toute, légères.

Voyons maintenant quelle en est la composition.

Cent séries particulières, réparties entre 25 grands groupes représentant chacun un des secteurs de l'activité économique du Royaume-Uni, sont à la base de l'indice général du chômage. Il serait fastidieux de porter ici le nom de ces groupes et à plus forte raison le nom des industries qui les composent. Mais, d'un autre côté, nous ne pouvons avancer d'un pas sans nommer les séries dont nous aurons à nous servir et nous n'atteindrons notre but d'analyse et de critique statistique que si nous parvenons, à l'aide de quelques diagrammes appropriés, à traduire le langage des chiffres dont la masse déconcerte.

On est tout d'abord tenté de ne considérer que la division de l'indice général en 25 grands groupes. Mais outre qu'on ne dispose pas pour tous ces groupes du « total » qui serait la moyenne du pourcentage des chômeurs dans chacune des industries comprises dans le groupe, la présence dans un même groupe de séries divergentes nous détermina à considérer les séries particulières indépendamment des groupes, en tenant uniquement compte de l'importance de leurs effectifs. Partis de là, nous avons allégé la masse des données de base en éliminant quarante séries dont la présence eût été accablante, sans que leur absence nuise à la bonne marche de l'investigation, bien au contraire. L'effectif total des 60 séries sur lesquelles portera l'enquête, monte à près de 9 millions de travailleurs sur un total de 10.200.000 assurés. C'est à l'aide de ces 60 séries que nous essayerons de donner, en même temps qu'une vue d'ensemble du chômage en Grande-Bretagne, une idée précise de la divergence des séries constituantes.

a) Pour atteindre le premier objectif, nous appliquerons la méthode si suggestive des déciles du professeur W. Mitchell (2). Le procédé, une fois adapté à la nature des données dont nous disposons et à l'esprit de l'étude que nous poursuivons, consiste à aligner par ordre de grandeur et pour chaque année les chiffres qui représentent le pourcentage des chômeurs dans chaque indus-

---

(1) *Abstracts of Labour Statistics*, Année 1926, p. 50.

(2) W. Mitchell : Gold, prices and wages under the greenback standard, Berkeley, 1908.

Cf. aussi : Gaëtan Pirou : Les nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis, fascicule III, p. 34, Paris 1938.

ROYAUME-UNI

Déciles calculés sur 60 séries constitutives de l'indice général du chômage.

	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Lowest	3.0	2.2	2.9	3.4	3.3	3.0	2.3	2.3	2.7	3.8	5.3	5.7	4.8	4.5	4.3	3.4	2.9	3.3
1er ...	6.2	5.1	5.1	5.3	5.4	4.6	4.2	4.0	4.2	6.8	10.2	9.2	8.1	6.4	6.3	9.7	4.3	5.1
2e	7.6	6.5	6.8	6.1	6.6	6.8	4.9	5.4	5.2	8.8	12.2	12.1	10.9	9.6	8.3	6.5	5.4	7.4
3e	10.9	8.1	7.8	6.9	6.8	8.2	5.9	6.1	6.3	10.3	13.8	14.1	13.0	10.5	9.7	7.4	6.4	8.0
4e	12.3	9.0	8.9	7.5	8.3	10.5	6.6	7.4	7.1	13.3	17.9	16.8	14.2	11.5	10.5	8.5	8.2	9.3
5e	13.4	10.7	9.8	9.0	9.6	10.6	7.6	8.9	8.8	14.1	20.4	19.7	16.7	12.8	11.4	9.6	8.6	12.0
6e	15.0	13.4	11.0	10.1	10.8	13.2	8.4	10.0	10.0	16.7	23.1	22.8	19.1	15.4	13.4	11.3	9.2	13.2
7e	17.5	16.4	12.1	12.1	12.7	17.9	9.5	12.0	11.1	20.3	29.3	27.3	23.2	20.0	18.6	13.5	10.9	16.0
8e	21.9	20.1	14.8	13.3	13.9	19.4	12.0	14.2	13.0	25.6	32.8	33.9	26.5	22.2	21.0	15.4	14.5	18.9
9e	24.8	25.5	17.4	16.5	20.8	30.5	17.4	20.4	17.0	35.0	40.1	39.9	33.4	30.6	25.5	22.5	19.1	27.6
Highest	44.8	36.9	38.0	29.6	32.3	50.0	24.4	30.7	30.7	40.0	56.9	62.2	58.7	48.7	46.0	42.3	39.0	41.8

trie. Nous obtenons ainsi 18 séries de 60 chiffres chacune, rangés par ordre de grandeur. En divisant chaque série en dix parties égales, on détermine les déciles. Le premier chiffre de chaque série en constitue le décile le plus petit (*lowest*) et le dernier le décile le plus grand (*highest*), le chiffre se trouvant à égale distance des extrêmes formant la Médiane. Nous obtenons ainsi le tableau ci-contre.

Le diagramme qui en résulte donne un aperçu du niveau à la fois le plus bas et le plus élevé atteint chaque année par le chômage en Grande-Bretagne de 1921 à 1938, ainsi qu'une idée de la dispersion qui règne au sein de l'indice général, tant au moyen des écarts observés d'une ligne à l'autre, que de ceux entre l'ensemble des lignes et la ligne médiane. De plus, on a là une mesure de la fréquence du chômage. En effet, les lignes entre le 2e et le 7e décile comprenant à peu près la moitié des données annuelles, occupent dans le schéma moins du tiers de son épaisseur. (*Cf. Graphique des pages* 84-85).

Précieux par ce qu'il révèle, le diagramme ne peut toutefois donner du chômage au Royaume-Uni qu'une vue globale, mais indispensable pour la marche en avant de l'enquête. En révélant une grande dispersion du chômage, qui dans la meilleure année varie de 2 % à 25 % et dans la plus mauvaise de 6 % à 62 %, ce diagramme attire l'attention sur des séries particulières du chômage.

b) Après avoir tracé les courbes que représentent les 60 séries et procédé à leur comparaison avec la courbe de l'indice général, nous avons remarqué qu'elles étaient souvent loin de décrire une allure approchée de celle-ci. Pour bien dégager cette disparité entre la courbe de l'indice général et les courbes des séries particulières, il ne restait qu'à ramener chacune de ces courbes à celle de l'indice général en considérant celle-ci comme une ligne moyenne.

Ayant appliqué ce procédé à toutes les séries, nous avons constaté que 50 des 60 séries qui font l'objet de l'enquête peuvent être classées d'après l'allure de leur courbe en cinq groupes bien distincts. Le premier comprend les industries où le chômage élevé dès le début, demeure constamment élevé ou même croît encore. Le deuxième embrasse les industries où le chômage, comparé à la moyenne générale, est et demeure faible tout au long de la période 1921-1938. Au troisième groupe entrent les industries où le chômage, élevé au début, décline à mesure que l'on avance dans le temps. Au quatrième, les industries qui décrivent un mouvement inverse du précédent. Un cinquième groupe, enfin, comprend les industries dont le tracé est une succession de pointes, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du niveau moyen du chômage.

Voici ces groupes avec, en regard, les effectifs par industrie en 1923 :

1er *groupe :* Chômage élevé, constant ou croissant.

1° Dock	141.095
2° Shipbuilding	150.964
3° Shipping	106.481
4° Iron and Steel	166.840
5° Pottery	64.325

2e *groupe :* Chômage uniformément faible.

1° Commerce	216.765
2° Printing	215.010
3° Railway	178.730
4° Tramway	105.087
5° Professional	104.206
6° Gaz, Water	160.027
7° Distributive	1.180.548
8° Laundry	101.309
9° Hosiery.	83.732
10° Dress.	100.493
11° Shirts	61.707
12° Paper	51.692
13° El. Cable	64.989
14° Tobacco	41.407
15° Scient. Inst.	16.590
16° Drink Ind.	93.203
17° Electr. Eng.	56.965

3e *groupe :* Chômage élevé au début, baissant.

1° General Eng.	525.737
2° Motor Veh.	173.541
3° Brick	56.240
4° Chemicals	91.359
5° Oil	70.932
6° Metal not s.s.	146.840
7° Hands Tools	25.132
8° Bolts	24.641
9° Watches	42.943
10° Brass.	35.006
11° Leather Goods	25.686
12° Glass	23.070

4e *groupe :* Chômage faible au début, s'élevant.

1° Bleashing	102.378
2° Coal.	1.211.559
3° Local Gov.	227.563
4° Public Works	103.277
5° Entertains	51.729
6° Fishing	23.376
7° Hotel.	233.437
8° Jute	33.249
9° Nat. Gov.	159.964

5° *groupe :* Pourcentage très instable.

1° Tinplate	38.786
2° Wool	250.755
3° Iron Ore	15.906
4° Pig Iron	26.112
5° Linen	68.772
6° Silk	34.888
7° Cotton	445.422

Sur le diagramme VI, construit à l'aide de quelques séries les plus représentatives prises dans chaque groupe, on lit les différences d'allure des courbes particulières par rapport à celle de l'indice général.

Il ressort de cette analyse que l'indice général du chômage est une moyenne très vague, qui est loin d'indiquer l'allure moyenne des séries particulières. On admettra que, dans une étude sur le chômage permanent et ses causes, l'emploi exclusif de l'indice général est sans signification.

1921, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 1930, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 1938
ROYAUME-UNI
Analyse de l'indice du chômage
1er et 2ème groupe
Commerce
Printing
Shipbuilding
Dock
45%
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0
+60
+40
+20
Gen. Eng.
Brass
Mot. veh.
3ème groupe

GRAPHE V

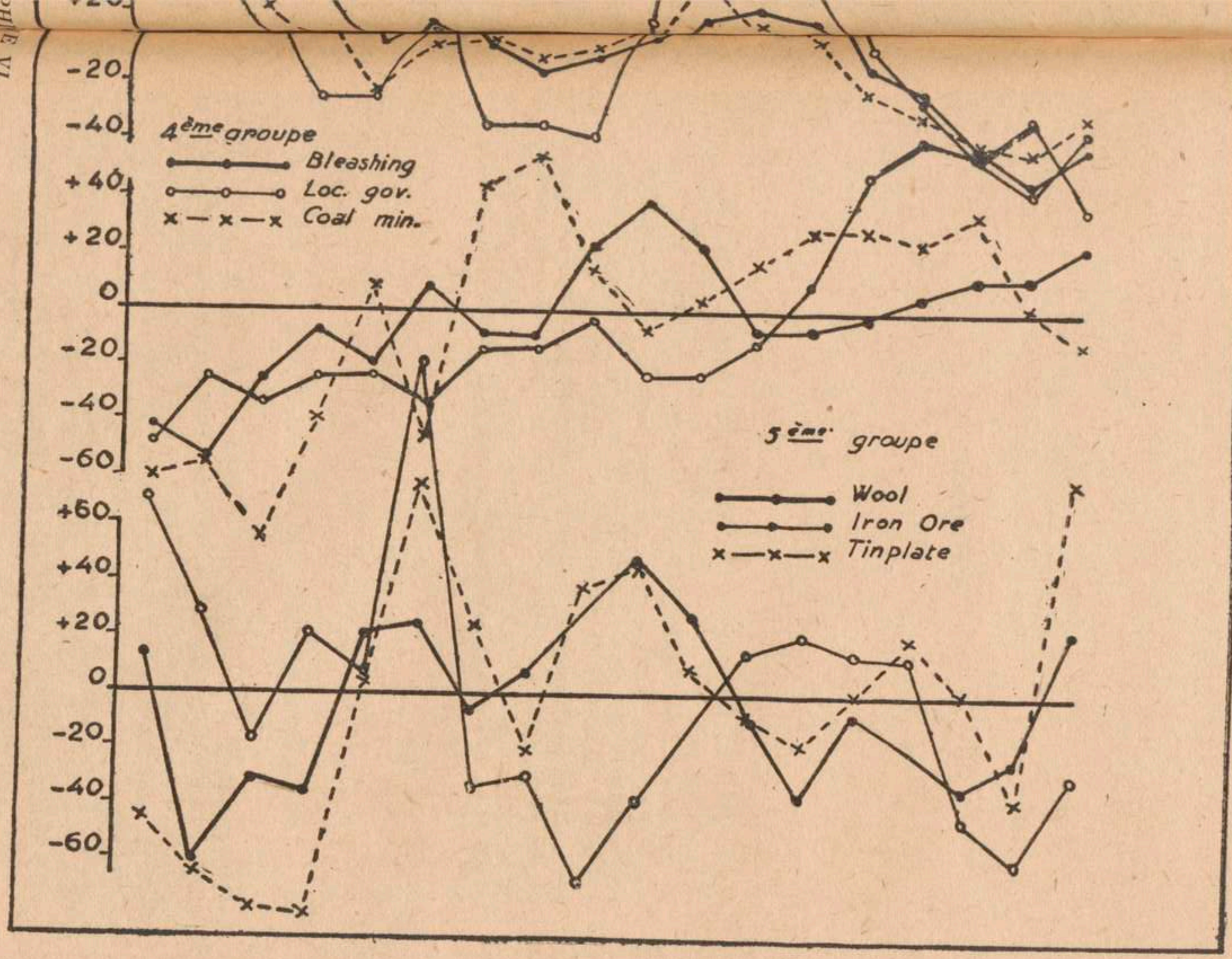
-20
-40
4ème groupe
Bleashing
Loc. gov.
Coal min.
+40
+20
0
-20
-40
-60
5ème groupe
Wool
Iron Ore
Tinplate
+60
+40
+20
0
-20
-40
-60

CHAPITRE II

LA THÈSE

A l'inverse de la théorie, la thèse, qui soutient que l'assurance-chômage est la cause du chômage permanent, n'est qu'énoncée. M. Rueff prétend, il est vrai, que le montant de l'allocation de chômage ne diffère que légèrement du salaire, mais sans plus. Il aurait pourtant fallu, conformément à l'esprit de l'étude, procéder sur ce point, comme il a été fait pour la théorie, d'après la même méthode : appuyer la thèse par des arguments de fait. Nous allons, en trois sections où nous étudierons successivement la situation de fait en Angleterre, le problème tel qu'il se pose en France et le cas de la Suède, discuter le bien fondé de cette thèse.

PREMIERE SECTION

LA SITUATION DE FAIT EN GRANDE-BRETAGNE

Selon M. Rueff, l'Angleterre aurait ignoré le chômage permanent si le marché du travail avait été régi par la concurrence. L'existence d'un tel chômage signifie donc à la fois que les salaires sont trop élevés pour permettre l'emploi des ouvriers sans travail et que la concurrence fait défaut parmi les travailleurs pour en déterminer la baisse. Toutefois, remarque M. Rueff, la discipline des Trade-Unions eût été à elle seule insuffisante à maintenir la résistance des ouvriers sans travail aux inévitables mouvements des salaires si une politique de subsides aux chômeurs, « aussi généreuse que coûteuse pour le pays, n'avait permis à ceux-ci de

rester indéfiniment inoccupés plutôt que de transgresser les instructions syndicales ». Qu'est-ce donc au juste que cette politique de monopole des Trade-Unions ? Nous essaierons, à l'aide de documents « quasi indiscutables », d'y répondre successivement, en réservant un troisième paragraphe au pouvoir d'achat des salaires en Grande-Bretagne.

§ 1. — L'allocation de chômage.

Sous le titre : « Le problème du chômage en Grande-Bretagne », le B.I.T. publia un recueil contenant les discours prononcés à la Conférence, qui se tint à Londres du 25 au 27 mars 1924, sous les auspices de l'Association Britannique pour la S.D.N. (1).

Ce recueil jette une lumière vive sur la situation de fait d'alors en Angleterre, relativement aux problèmes du chômage et de l'assurance contre le chômage. De nombreuses personnalités y ont pris la parole ; parmi elles, les économistes W. Beveridge, J. M. Keynes, T. E. Grégory, les professeurs Bowley et Cannan. Au cours de son intervention, le professeur Cannan observa qu'il fallait s'attendre à une aggravation du volume du chômage dans l'avenir. « Il ne sert à rien, enchaîna-t-il, de dire que les ouvriers ne quitteront pas leur travail dans le but de toucher des indemnités de chômage. Nous savons fort bien, nous tous à qui il est arrivé d'être sans emploi, que nous pouvons toujours trouver quelque chose à faire, mais que l'obstacle est dans nos prétentions d'obtenir de meilleures conditions ; sans doute, c'est notre droit d'élever ces prétentions ; mais en même temps il faut reconnaître que plus vous donnerez aux gens de facilités de tenir bon, plus il est probable que s'accroîtra la proportion de chômage ». La modestie, sans doute, aveugle le professeur. Il ne voit pas qu'il n'y a qu'un Cannan sur terre, l'auteur de *A history of the theories of production and distribution in English political Economy from* 1776 *to* 1948, tandis qu'il y a des millions de travailleurs interchangeables. Voici ce que pense du problème T. W. Phillips, alors premier secrétaire-adjoint au Ministère du Travail :

« L'indemnité de chômage est versée après les premiers six jours de chômage ; les taux hebdomadaires pour adultes sont de 15 shillings pour les hommes et de 12 shillings pour les femmes,

(1) Le problème du chômage en Grande-Bretagne. *Recueil des discours prononcés*, B.I.T., Genève 1924.

avec une indemnité supplémentaire de 5 shillings pour l'épouse ou pour l'époux invalide et d'un shilling pour chaque enfant à la charge de l'assuré... Je ne serai pas assez naïf pour avancer que, parmi les millions de personnes qui touchent des indemnités, il ne se trouve pas quelques simulateurs. Mais, à considérer les choses dans l'ensemble — et tout particulièrement les immenses villes manufacturières et les ports de ce pays — il est indubitable qu'il n'y a pas eu de travail d'aucune sorte et à aucun prix pour la grande majorité de ceux qui ont chômé... Je suis convaincu que, sauf pour un nombre de cas négligeables, les règlements et l'organisation que j'ai décrits, et, surtout, la surveillance exercée par les Commissions locales de placement, ont éliminé ceux qui n'ont pas le désir sincère de trouver du travail. Permettez-moi d'illuster ce que je viens d'exposer en vous citant quelques chiffres établis sur l'analyse de 10.000 demandes introduites en novembre dernier. L'analyse a été faite de telle façon que les résultats en peuvent être acceptés en toute sécurité comme représentatifs de l'ensemble. Or, il résulte de ces chiffres que les deux tiers des hommes touchant l'indemnité, et presque les trois quarts des femmes sont des gens qui, en temps normaux, auraient eu, sans doute, un travail continu ; si l'on y ajoute ceux qui, en temps normaux, sont assez régulièrement employés, la proportion atteint près de 90 pour cent. A l'autre extrêmité se trouvent les gens classés comme « presque inemployables ». La proportion n'en est que de 3,6 pour cent pour les hommes et de 2 pour cent pour les femmes ; ce sont, pour la plupart, des ouvriers âgés qui ont eu jadis — et souvent pendant de nombreuses années — un travail régulier. Il convient de noter que ces pourcentages sont calculés d'après le nombre de ceux qui reçoivent une indemnité ; si le nombre de chômeurs classés comme « presque inemployables » était rapporté au total des assurés, le chiffre ne serait que d'une fraction de pour cent... D'autres chiffres de grand intérêt peuvent être fournis pour la période allant d'octobre 1922 à octobre 1923. Durant cette période, il y a eu, par semaine, une moyenne d'un million de personnes qui touchèrent des indemnités. Mais ce chiffre ne signifie pas, comme on le croit souvent, qu'un million d'individus, ou à peu près, sont restés sans emploi et inscrits sur les livres pendant toute la période. La réalité est très différente. Les individus inscrits sur les livres changent continuellement. Il s'en présente à peu près 150.000 nouveaux toutes les semaines, et autant environ s'en vont, de sorte qu'au cours d'une seule semaine, il peut se produire un roulement de 300.000 individus et même davantage. De novembre 1920 à mars 1924, le nombre des individus ayant introduit des demandes s'est élevé à près de 3.750.000. Treize pour cent d'entre eux se sont vu refuser l'allocation, habituellement parce qu'ils n'étaient jamais restés

sans emploi pendant plus de six jours consécutifs. Plus d'un quart touchèrent l'indemnité pendant une quinzaine au plus, et la moitié pendant huit semaines au plus. La durée maxima indemnisable était de 44 semaines et le nombre total de ceux qui atteignirent à ce maximum fut de 170.000, dont seulement 6.000 ou 7.000 hommes... Il n'est guère permis de douter que cette mesure de prévoyance a épargné au pays un soulèvement populaire dont les conséquences eussent facilement pu être désastreuses ».

C'est à dessein que nous reproduisons ici de larges extraits de ce discours documenté, en contradiction avec les affirmations de M. Rueff. En effet, après avoir dans son article de 1931 décrit le mécanisme qui seul, d'après lui, peut porter remède au chômage chronique, à savoir la baisse des salaires, M. Rueff enchaîne comme suit : « Mais supposons alors que dans le pays considéré, il ait existé un régime d'assurance-chômage versant aux ouvriers sans travail des prestations du même ordre de grandeur que les salaires d'activité ». Se rendant toutefois compte de l'énormité de son propos, il précise en note : « Nous ne disons pas égales mais seulement comparables aux salaires d'activité ». Ce qui ne l'empêche point de reprendre un peu plus loin : « Dans un régime d'assurance-chômage à niveau peu différent du niveau des salaires en vigueur ». Et cette hypothèse ne relève pas que de la théorie pure. Lors de la discussion à la réunion du Comité Directeur de l'Association pour le Progrès Social, le 26 février 1932, M. Rueff, en réponse à l'objection de M. Roger Picard que l'assurance-chômage n'empêche pas la baisse des salaires, dit : « Cela est parfaitement vrai, mais seulement lorsque les salaires dépassent assez le niveau de l'indemnité de chômage. C'est seulement à partir du niveau que les salaires ont atteint en Angleterre pendant le 1er trimestre 1923 que l'assurance-chômage en a arrêté la baisse » (1).

Il suffira de comparer le niveau des salaires, tel qu'il ressort de l'enquête de 1924, avec le taux des allocations de chômage d'alors, pour se rendre compte de la fragilité des arguments de M. Rueff. Nous avons vu qu'en 1924 le salaire de 3.275.000 hommes ayant fait l'objet de l'enquête variait entre 41 et 68 shillings autour du salaire dominant de 56 shillings. Le salaire des 670.000 femmes ayant été l'objet de l'enquête variait entre 22 et 38 shillings avec salaire dominant de 28 shillings. Le rapport du nombre des femmes à celui des hommes étant comme 1 à 6, on peut, mais ce n'est pas indispensable, calculer le salaire dominant moyen pour hommes et femmes. Nous avons alors 51 shillings.

Quelle commune mesure entre ces chiffres et ceux concernant les allocations de chômage précités ?

---

(1) *Les Documents du Travail,* avril-mai-juin 1932, p. 19.

§ 2. — La politique de monopole des Trade-Unions.

Ces considérations sur les allocations éclairent déjà cet autre aspect du problème du chômage, la politique de monopole des syndicats. On a tellement incriminé cette prétendue politique, qu'on s'imaginerait volontiers les dirigeants et les membres des syndicats ouvriers comme des monstres d'égoïsme, insensibles ou impassibles aux maux de la nation. Or, d'après l'exposé de T. W. Phillips si un quart des dépenses nécessaires au service des allocations était versé par l'Etat, le reste était payé par les ouvriers assurés pourvu d'emploi et par leurs patrons, à parts à peu près égales. Les ouvriers en activité avaient donc, autant que les patrons, intérêt à la résorption du chômage.

Les discours à la même Conférence de M. J. W. Ogden Président de l'Amalgamated Weavers Association et de M. A. Pugh, Secrétaire général de la Confédération des Industries du fer et de l'acier, ne sont pas moins révélateurs des véritables dispositions d'esprit des syndicats ouvriers. En voici quelques extraits :

« On nous a proposé, a dit le premier, de réduire le prix des marchandises et le coût de la vie afin de maintenir notre commerce extérieur. Je veux vous dire ici notre expérience. Nous sommes les plus habiles tisserands du monde et les patrons le reconnaissent ; nous travaillons presque tous aux pièces, en sorte que si nous ne travaillons pas, nous ne sommes pas payés. Je ne crois pas qu'on puisse se plaindre des ouvriers. Or si c'est une question de bon marché, je ne pense pas que nos amis les théoriciens auront lieu de se réjouir du résultat de notre expérience. Nos prix ont monté à 215 pour cent au-dessus de ceux d'avant-guerre. A ce moment s'est produite la hausse maxima sur les salaires et les matières premières, et les employeurs encaissaient les bénéfices les plus considérables que le monde ait jamais connus. La baisse survint en 1921; les patrons appliquèrent aussitôt leur remède de prédilection, la réduction des salaires. Ils nous dirent qu'il fallait diminuer beaucoup les prix des marchandises afin de maintenir les affaires avec l'Inde, la Chine, le Japon et d'autres marchés. En ouvriers dociles, nous avons accepté les chiffres indiqués et nous sommes descendus de 215 à 95. Je déclare, en ma qualité de fonctionnaire responsable, que pas une broche de plus ne tourne aujourd'hui dans le Lancashire, que pas un métier de plus ne travaille comme résultat de ces réductions de salaires ».

Le discours de M. A. Pugh, Secrétaire général de la Confédération des Industries du fer et de l'acier, n'est pas moins édifiant : « La collaboration ? Elle a reçu un assez grand développement dans l'Industrie du fer et de l'acier (procédure de négociation,

etc...). Mais cela n'a pas résolu le problème du chômage. Nous avons, je crois, l'outillage le plus moderne du monde entier. J'ose dire qu'aucun pays ne peut nous battre à ce point de vue. Nous ne sommes pas non plus de ceux qu'accablent aujourd'hui des salaires excessifs. Or notre situation est la suivante : quoique nos salaires soient en fait régis par le prix de vente et que nous ayons produit en 1923 environ 800 millions de tonnes d'acier de plus que dans aucune année d'avant-guerre, nos ouvriers sont dans une situation pire qu'en 1913. Notre production s'est élevée en 1923 aux 93 % environ de la plus forte production d'après-guerre — celle de 1920 — mais cette production a été obtenue par 63 % des ouvriers employés cette année-là. Ajoutons à cela que, malgré cette production très supérieure, les salaires de nos ouvriers dans les branches lourdes de l'industrie ne sont que d'environ 25.8 % au-dessus de ceux d'avant-guerre... Ainsi donc, voici une industrie où règne bien la collaboration que vous préconisez, où les salaires ne sont pas payés à la journée sans tenir compte du rendement mais sont fixés aux pièces, où les taux de ces salaires sont calculés en prenant comme point de départ le prix qui peut être obtenu pour l'article produit, où tous les facteurs considérés comme importants pour la paix industrielle se trouvent réunis, et cependant nos ouvriers sont dans une situation pire qu'aux jours d'avant-guerre... Le point de vue du travailleur est celui-ci : il ne peut pas comprendre comment, alors que les ressources de la nature sont aussi abondantes que jamais, que le génie inventif, les découvertes scientifiques, les facultés administratives, la connaissance et l'habileté techniques, les moyens mécaniques de production sont plus étendus qu'ils ne l'ont jamais été dans l'histoire du monde, — l'ouvrier ordinaire, dis-je, ne peut comprendre comment, avec toutes les ressources à notre disposition, nous ne produisons pas le nécessaire pour assurer un niveau d'existence convenable à notre peuple tout entier. Il ne comprend pas pourquoi les fabriques de chaussures chôment alors qu'il y a des ouvriers sans bottines, pourquoi les filatures du Lancashire ne travaillent pas, alors qu'il y a des gens qui manquent de vêtements. Voilà le côté pratique du problème, qui frappe l'ouvrier. Il ne comprend pas bien vos principes d'Economie Politique; il a de grands doutes sur ce que les économistes lui disent, car il sait que leurs théories se sont modifiées à chaque phase de l'évolution du monde ».

§ 3. — Le pouvoir d'achat des salaires.

Dans son célèbre *Essai sur la répartition des richesses*, Paul Leroy-Beaulieu traite longuement de la condition des salariés. « Enfantillages, dit-il, que toutes les dissertations de Turgot, d'Adam Smith, que toutes les distinctions subtiles de Ricardo et de Stuart Mill, les inventions de Lassalle, la « constitution de l'humanité en pauvreté » imaginée par Proudhon. Rêveries qui n'ont aucune analogie avec la réalité » puisque, « fort de l'abondance des capitaux, de la multiplication des machines, de la demande de bras sans cesse accrue, étant depuis vingt ans seulement en pleine possession de la liberté industrielle, ayant désormais toutes les faveurs du législateur et de l'opinion publique, pouvant s'entendre, se concerter, possédant soit individuellement, soit collectivement des épargnes, ayant en main cette arme si redoutable et, quoiqu'on en ait dit, si puissamment efficace de la grève, le travailleur manuel va devenir le favori de la civilisation. Sa rémunération réelle s'accroît et s'accroîtra même en tenant compte du renchérissement de certains objets, ses loisirs s'élargissent, la sécurité de sa vieillesse augmente. Toutes les situations acquises se dépriment au-dessus et autour de lui, la sienne seule grandit ».

Le prélat allemand de Ketteler, un des chefs du socialisme religieux, ayant observé que la liberté commerciale entre les nations a pour effet de soumettre industriellement les différentes contrées au pays où les salaires sont les plus bas, Leroy-Beaulieu, qui considérait la concurrence comme un facteur essentiel du progrès et de la tendance à une moindre inégalité des conditions, n'éprouve aucune peine à le refuter ; ce qui ne l'empêche point, quelques pages plus loin, de mettre en garde l'exigent ouvrier européen dans ces termes : « les Indiens, les Chinois, les Japonais, ces sobres et habiles Asiatiques, et un jour peut-être les Africains, se tiennent aux aguets ; dans quinze ou vingt ans, tout au plus dans cinquante ans, il y aura dans toutes ces contrées des chemins de fer, des machines, de grandes usines, et qui sait si le labeur opiniâtre de ces concurrents nouveaux, se contentant d'une poignée de riz pour vivre, ne viendra pas troubler dans leur victoire nos ouvriers transformés en sybarites ».

Mais avant qu'ils n'aient eu le temps de se transformer en sybarites, « nos ouvriers » commencèrent à avoir faim, car le chômage, auquel l'auteur de l'*Essai sur la répartition des richesses* ne consacra pas une ligne de son volumineux ouvrage, frappait déjà aux portes de l'Europe et menaçait de l'envahir, tandis que quelques années plus tard cet optimiste était réduit à préfacer des études sur le chômage, rançon de sa manière unilatérale de traiter les problèmes économiques, manière dont il n'est pas rare de rencontrer encore de nos jours des échantillons.

Et pourtant, les progrès réalisés depuis 1880 dans la technique d'élaboration et d'interprétation des données statistiques, de plus en plus abondantes, devraient conduire à une appréciation plus juste de la réalité économique, à des théories construites sur le réel et solidement charpentées. Or il n'en est pas toujours ainsi. Si on forge moins facilement des lois et si l'on attribue de moins en moins un contenu figé aux notions générales ou aux concepts, on finit, en revanche, par accorder une importance exagérée aux indices généraux, notions qui, quoique chiffrées, ne demeurent pas moins générales et abstraites, tant qu'on n'en précise pas le contenu et qu'on n'en délimite pas, pour l'objet auquel on les destine, la nature et la portée.

La catégorie du salaire constitue un exemple typique de ce déplacement de la difficulté, par la confusion que l'indice général des salaires fait régner dans les esprits. Qu'il s'agisse d'études portant sur les coûts de revient, ou sur les revenus du travail, souvent on se sert de cet indice, sans plus.

Nous avons vu ce qu'il fallait penser de l'efficacité de l'emploi exclusif de l'indice général des salaires nominaux dans l'étude des coûts. Notre propos est maintenant de voir dans quelle mesure l'indice général des salaires reflète les variations du pouvoir d'achat des travailleurs. D'ordinaire, on se contente de diviser l'indice des salaires par l'indice des prix de gros ou par l'indice du coût de la vie pour en tirer des conclusions définitives sur le pouvoir d'achat des salaires, sur la condition matérielle des classes laborieuses.

Par l'analyse de l'indice général des salaires en Grande-Bretagne, nous avons vu combien dans ces rapports le numérateur est imprécis ; il en est d'ailleurs à peu près de même des dénominateurs. Mais seraient-elles précises, ces données ne livrent qu'un rapport qui ne signifie pas grand'chose. Il ne nous renseigne ni sur le pouvoir d'achat des travailleurs pris individuellement, ni sur celui de telle ou telle catégorie de salariés, pas plus que sur le pouvoir d'achat des travailleurs pris dans leur masse. Il est évident que le niveau plus ou moins élevé du chômage partiel ou total, au même titre que la dépréciation de la monnaie, désincarne l'indice général des salaires, calculé d'après le taux des salaires pour une durée de travail normale. Aussi, a-t-on pensé faire intervenir le facteur chômage et sa prise en considération donna lieu à des notions nouvelles comme celle de taux de salaires et de gain réel effectifs.

C'est le statisticien anglais George Wood qui, le premier, montra la voie (1). De son côté, le B.I.T. adopta la méthode employée par le Bureau de Recensement et de Statistique du

---

(1) Wood George : Real wages and the standard of comfort since 1850. *Journal of the Royal Statistical Society,* mars 1909.

Commonwealth d'Australie, inspirée, elle-même, des travaux de Wood (1). Elle consiste à combiner les indices des taux de salaires et du coût de la vie avec les indices du chômage, pour obtenir des séries se rapprochant davantage des salaires réels effectifs. C'est la méthode dont s'est servi le professeur Jean Lhomme dans son étude sur l'évolution du salaire en Allemagne, à cette différence près que par souci à la fois de simplification, d'élégance et de rigueur, il substitue l'indice de l'Emploi à l'indice du chômage (2). Il est évidemment préférable d'utiliser l'indice de l'Emploi s'il en existe un. A défaut, l'emploi de l'indice du chômage s'impose, surtout quand il est satisfaisant. C'est ce que nous avons fait dans le calcul du taux des salaires et du gain réel effectifs en Grande-Bretagne, de 1919 à 1940.

Les séries obtenues à l'aide de cette méthode, portée en annexe, figurent au schéma VII, où on peut lire l'allure respective de nos cinq séries. Malgré la baisse continue du coût de la vie qui de 161 points en 1920 passe à 90 en 1933, le gain réel ne varie que faiblement en passant de 89 en 1920 à 98 en 1939, non sans avoir connu, dans l'intervalle, des valeurs inférieures : 81 en 1923 et 84 en 1931. Ce phénomène s'explique par l'allure de la courbe des salaires nominaux qui, fléchissant brusquement à partir de 1921, passe de 136 à cette date à 90 en 1933. La position sur le plan des courbes des salaires nominaux et du coût de la vie d'une part, de la courbe de gain réel de l'autre est, en partie, fonction de l'allure de la courbe du chômage qui ne figure pas sur le schéma. C'est son entrée en jeu qui confère au gain réel. des valeurs différentes de celles du salaire réel. Comme il fallait s'y attendre, la courbe du salaire réel se situe au-dessus de l'autre sauf en 1919 et 1920, années au cours desquelles le pourcentage du chômage est insignifiant. Les deux courbes restent parallèles tant que le chômage reste constant, mais dès qu'il varie dans un sens ou l'autre elles divergent. Enfin, les mouvements de la courbe du taux des salaires effectifs s'apparentent aux mouvements du taux des salaires nominaux sauf de 1929 à 1935. période de crise générale où l'on observe un niveau de chômage très élevé.

Telles sont les leçons qui se dégagent de la partie supérieure du diagramme. Elles sont confirmées par le balancement des courbes autour de leur moyenne à l'aide des écarts des éléments de chaque série, une fois ramenés à leur moyenne égale 100.

De l'indice général nominal des salaires nous passons ainsi

---

(1) B.I.T. : Les méthodes de la Statistique des Salaires et de la durée du Travail, Genève, 1923.

(2) Lhomme Jean : L'évolution du Salaire dans l'Allemagne Contemporaine, *Revue Politique et Parlementaire*, août 1933.

Pour la France cf. A. Sauvy et P. Depoid : Salaires et pouvoir d'achat des ouvriers et des fonctionnaires entre les deux guerres, Paris 1940.

à l'indice du gain réel global qui permet de suivre mieux les variations du pouvoir d'achat global des travailleurs.

Certes le procédé présente des défectuosités et des lacunes. Il y a des facteurs, susceptibles d'influer sur l'allure de l'indice global, qu'on ne fait pas entrer en ligne de compte ; assurances de toutes sortes d'un côté, impôts directs et même indirects de l'autre.

Mais la difficulté essentielle réside dans la conception qu'on se fait du coût de la vie. La réalité économique n'est pas stagnante. les habitudes changent à la longue (1). De nos jours, où *les besoins* acquièrent valeur de *bien économique*, le « niveau de vie » des classes laborieuses ne doit pas être évalué à l'aide d'unités de mesure dont se servait George Wood au début du siècle. Aussi, nous n'accorderons qu'une importance toute relative au calcul de l'indice des taux de salaires effectifs et de l'indice du gain réel global. Le schéma, quoiqu'utile pour suivre l'évolution des salaires en Grande-Bretagne, ne peut servir qu'à tempérer l'ardeur de ceux qui, prenant prétexte de la saute d'humeur d'une courbe, donnent libre cours à leur imagination et tirent des conclusions d'une autre dimension.

---

(1) March Lucien : Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910, Paris 1911.

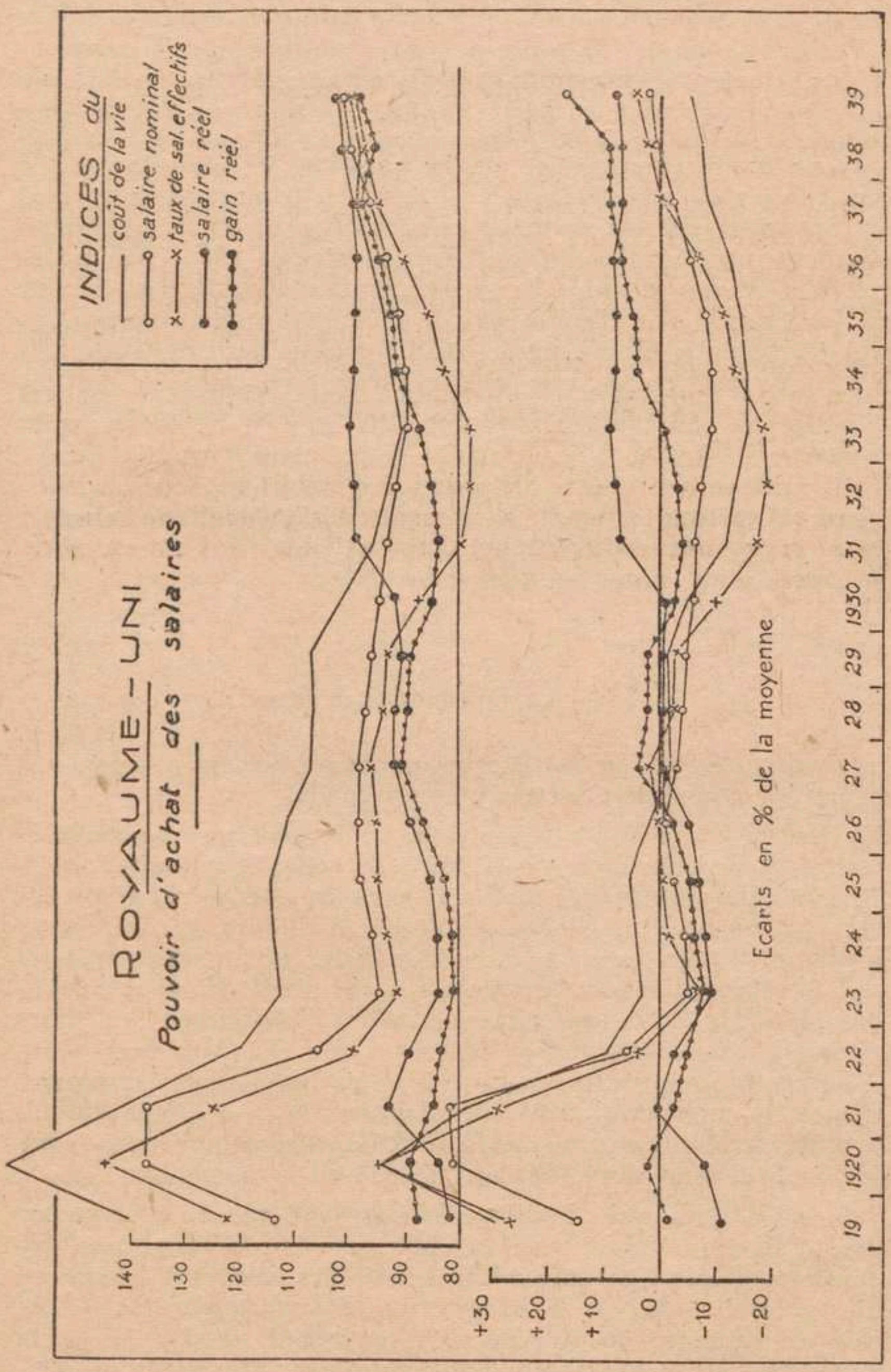

GRAPHIQUE VII

DEUXIEME SECTION

LE PROBLÈME EN FRANCE

Une étude comparative de la question du chômage et de l'assurance-chômage en France et dans le Royaume-Uni ne peut pas s'appuyer sur les statistiques officielles du chômage, manifestement insuffisantes, surtout pour la période 1920-1930. Pourtant, il n'est pas possible de passer sous silence la situation de fait en France, car c'est là que le chômage anglais trouva, en la personne de M. Rueff, un de ses théoriciens dont nous sommes en train de vérifier, sur une échelle élargie, la doctrine. Il importe donc de prendre connaissance du problème du chômage et de l'assurance-chômage en France.

Il nous sera peut-être alors donné d'établir quelques liaisons d'ordre historique celles-ci, et grosses de signification, entre les dates auxquelles parurent les deux articles de l'auteur et la situation de fait correspondant à ces dates.

§ 1. — Le niveau du chômage.

Comme on sait, les statistiques anglaises portent à la fois sur le chômage complet et sur le chômage partiel.

De 1920 à 1930 on ne dispose en France que de données concernant le chômage complet. Encore celles-ci sont-elles intermittentes, puisqu'elles ne tiennent compte que du nombre des chômeurs recevant des secours, alloués, d'ailleurs, aux moments les plus critiques. De ce fait, on enregistre un nombre relativement élevé de chômeurs complets aux moments de crise, notamment en 1921, 1927, 1931, et des chiffres insignifiants au cours des autres années. D'après les statistiques du Ministère du Travail, le nombre des chômeurs secourus par les fonds départementaux ou municipaux s'élevait à 94.000 en mars 1921, à 1.396 en décembre 1926, à 81.916 en mars 1927, à 8.642 en octobre de la même année, à 51.800 en avril 1931 et à 62.028 au 17 novembre 1931.

Il est à remarquer que ces chiffres sont loin de représenter l'effectif total des travailleurs en chômage complet, la plupart des communes n'ayant pas, jusqu'alors, créé des caisses de chômage. Voici ce qu'on lit, à ce propos, au *Journal officiel* : « Les fonds de chômage en activité se répartissent ainsi : 17 fonds départementaux comprenant 220 communes, 226 fonds municipaux autonomes, 23 fonds intercommunaux comprenant 14 com-

munes, au total 460 communes dont la population représente 10.227.107 habitants (1).

Encore faut-il observer que de ces 460 « fonds de chômage en activité », 135 seulement, dont 75 pour le seul département de la Seine, déployaient vraiment quelque activité, ainsi qu'il ressort des discussions à la Chambre des Députés. Comparées à ces données, les données des recensements quinquennaux relatives au chômage sont d'un autre ordre. Le nombre des chômeurs établi d'après les déclarations des intéressés atteignait 522.617 en mars 1921, 243.420 en mars 1926 et 419.545 en mars 1931.

A partir de 1930, les données officielles des statistiques du chômage se rapprochent quelque peu de la situation réelle, grâce aux statistiques des offices paritaires de placement concernant les demandes d'emploi non satisfaites. Mais là encore, nous sommes loin du compte. En premier lieu parce que les données laissent de côté le chômage partiel. Or, le pourcentage des effectifs accomplissant 48 heures et plus, dans les établissements occupant au moins 100 salariés, s'élevait en 1930 à 95,57 et n'était plus que 62,45 en 1931, ce qui signifie que près de 40 pour cent des travailleurs subissaient le chômage partiel. En deuxième lieu parce que même les statistiques des bureaux paritaires portant sur le chômage complet sont insuffisantes. Dans son interpellation du 17 novembre 1931 à la Chambre, M. Meck, député, affirmait que 400.000 travailleurs étaient à cette date touchés par ce qu'il nomme le chômage « total ».

Telle semble être aussi l'opinion de M. A. Landry, alors Ministre du Travail. S'agissant des chômeurs complets, il propose le coefficient 4. A la date du 11 décembre 1931, dit-il, le nombre des chômeurs complets en France dépasse 300.000. Déjà, en 1927, dans un discours documenté tenu à la Chambre, M. Ernest Lafont proposait le même coefficient (2). Quant au chômage partiel dans les établissements occupant plus de 100 salariés, 40,55 pour cent du personnel subissaient alors le chômage partiel. Si la proportion des chômeurs partiels était la même dans tous les établissements occupant plus de 100 salariés, alors le chiffre des chômeurs partiels serait de 2.700.000. M. Landry évaluait, en effet, à 6.800.000 les salariés des établissements visités par les inspecteurs du travail ou par les ingénieurs des mines. Du fait que le chômage sévit moins dans les moyens et petits établissements, il déduit que le nombre des chômeurs partiels, à la fin de 1931, doit s'établir au-dessus de deux millions, mais pas beaucoup plus haut. « La situation du chômage dans notre pays n'est pas aussi grave que celle qui se voit dans certains pays étrangers, tels que les

---

(1) *Journal officiel* du 13 novembre 1931.
(2) *Journal officiel* du samedi 5 février 1927.

Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, conclut-il. Elle est cependant grave et je dois ajouter à cette appréciation que la tendance, actuellement, est franchement mauvaise » (1).

Il s'ensuit qu'il y a eu chômage, au plein sens du mot, en France, chômage qui, de 1930 à 1938, ne semble pas, tout compte fait, être resté bien au-dessous du niveau du chômage anglais. On reconnaîtra, toutefois, que dans un pays qui au lendemain de l'autre guerre éprouvait une grande pénurie de main-d'œuvre, dont l'économie ne présente pas la rigidité de l'économie anglaise grâce à l'existence d'une agriculture florissante qui attire aux moments critiques une partie de la main-d'œuvre citadine en chômage, dans un pays somme toute favorisé par l'existence d'une abondante main-d'œuvre étrangère, puisqu'aux moments les plus difficiles une politique de protection de la main-d'œuvre nationale, comme celle pratiquée à différentes reprises, parvient à alléger le volume du chômage en provoquant l'éloignement d'une partie de cette main-d'œuvre (2), on reconnaîtra que dans un tel pays le problème du chômage présente des particularités dont il faudrait tenir compte si l'on veut en avoir une idée précise, idée que les chiffres seuls, pour véridiques qu'ils soient, ne peuvent donner.

§ 2. — La vérification de la théorie est-elle possible en France ?

Dans ces conditions, il ne semble guère possible d'entreprendre la vérification de la théorie sur le terrain français .On ne peut sérieusement pas s'appuyer sur les statistiques du chômage complet secouru, parce que manifestement insuffisantes, ni sur celles du chômage partiel, parce qu'en partie inexistantes. Et l'on ne peut pas, à l'aide de quelque interpolation approchée, procéder à l'arrangement d'une série serrant de près la réalité, le procédé paraissant hasardeux. Il ne suffit pas, en effet, d'affecter les données du chômage complet secouru au 13 novembre 1931 du coefficient 4 ; il faudrait encore affecter d'un coefficient approprié les données des années qui précèdent et des années qui suivent. Il n'est pas non plus possible de tourner la difficulté en faisant appel à quelque indice susceptible de nous donner indirectement

---

(1) Intervention du Ministre du Travail, *Journal officiel* du samedi 12 décembre, Débats Parlementaires, Chambre, Année 1931, N° 109.

(2) *a*) *Journal officiel* du 29 janvier 1927 ; intervention du Ministre du Travail ;

b) *Journal officiel* du 13 novembre 1931 ; Débats Parlementaires, Chambre, N° 95.

c) *Journal officiel* du 16 décembre 1931 ; intervention du Ministre du Travail ;

d) Décrets pris par le Ministre du Travail en vue de la protection de la main-d'œuvre nationale, Imprimerie Nationale, 1936.

la mesure approximative du volume du chômage, comme l'aurait fait par exemple un indice de l'activité ou des effectifs. La Statistique Générale de la France calcule il est vrai, depuis 1931, un indice des effectifs mais seulement au sein des établissements occupant plus de 100 salariés (1). On est, de ce fait, réduit à l'alternative : renoncer à la vérification de la théorie en France ou se contenter des données existantes. Nous avons opté pour le deuxième terme en limitant, toutefois, le champ d'observation aux années 1929-1938 pour lesquelles nons disposons des données des bureaux paritaires, données qui s'éloignent moins que les autres du volume réel du chômage.

Mais il ne faut pas perdre de vue que les conclusions relatives au degré de corrélation entre l'allure du chômage et le mouvement de la série s/p seront forcément d'un caractère provisoire. D'autant plus que la construction de la courbe du rapport s/p présente des difficultés en raison de l'insuffisance de l'indice ou plutôt des indices des salaires en présence. Si l'on dispose, en effet, de deux bons indices des prix de gros, on ne dispose pas d'indice des salaires représentatif de l'universalité des salaires dans le pays. Dans ce domaine il existe quatre indices :

a) L'indice des salaires des ouvriers des Mines de charbon.

b) L'indice du groupe des Industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne.

c) L'indice du Syndicat des Entrepreneurs des Réseaux et Centrales électriques pour les manœuvres non spécialisés. (Un indice général est calculé pour toute la France, avec base 100, en janvier 1923).

d) L'indice des salaires calculé par la Statistique Générale de la France sur les données fournies par les Conseils des Prud'Hommes ou, à défaut, par les Maires des chefs-lieux de département, en réponse à son questionnaire. Cet indice, le plus représentatif malgré ses imperfections, porte sur environ 48 professions dont 7 féminines, mais il ne fournit que des données annuelles.

En conséquence, nous avons calculé deux rapports s/p, l'un à l'aide de l'indice général pour la France du Syndicat des Entrepreneurs des Réseaux et Centrales électriques, trimestriel, parce qu'il se rapproche davantage que les autres de l'indice annuel de la Statistique Générale de la France, et l'autre à l'aide de celui-ci. Le coefficient de corrélation résultant de l'emploi de l'indice trimestriel des industries électriques entre l'indice du chômage (demandes d'emploi non satisfaites) et le rapport s/p ainsi établi

(1) *Bulletin de la Statistique Générale de la France,* avril-juin 1937, p. 426.

est de + 0,83, tandis qu'avec l'indice annuel des salaires de la statistique générale on obtient + 0,95.

Pour les raisons exposées ci-dessus on ne peut donner ces chiffres que sous toutes réserves.

§ 3. — Les projets d'assurance contre le chômage et l'opposition qu'ils rencontrèrent.

Dans le projet de loi de 1921 sur les Assurances sociales il n'était pas question du chômage, pas davantage dans le projet adopté par la Chambre des Députés en 1924. La Commission de l'Hygiène du Sénat avait cru devoir, sur l'initiative de l'un de ses membres, M. A Peyronnet, et après mûre réflexion, faire entrer dans le projet de la Commission l'assurance contre le risque-chômage, pour les raisons que M. Chauveau, rapporteur du projet de loi voté par la Chambre et remanié par la Commission sénatoriale, exposa à la séance du 8 juillet 1925.

« Votre Commission, disait M. Chauveau, a essayé de donner au projet plus de simplicité, d'en rendre l'application plus facile. A l'exemple de certaines législations étrangères et sur la proposition de notre éminent collègue, M. A. Peyronnet, votre Commission y a ajouté le chômage involontaire. Le chômage visé par le texte proposé est l'état du salarié sans emploi par manque de travail. On pourrait croire, à première vue, que l'extension de l'assurance sociale au chômage involontaire est un aménagement utile peut-être, mais non indispensable. Il convient de réfléchir que la garantie dont le projet de loi entoure les risques prévus est subordonnée à la réalisation de conditions de durée de paiement et de taux de cotisations, et que, si ces conditions ne sont pas remplies, l'assuré se voit frappé de déchéance. Pour bénéficier de l'assurance-maladie, par exemple, l'ouvrier doit avoir cotisé cinquante jours durant les trois mois qui ont précédé la maladie. Comment le pourrait-il s'il a été en chômage ? L'application normale des assurances sociales se trouvait donc, dans une mesure, contrariée par l'interruption de cette cause d'inobservance des prescriptions de versements. D'autre part, le chômage aboutit, comme tous les risques visés au projet, à la cessation du travail nécessaire à l'existence de l'individu et de son foyer. Aussi votre Commission a-t-elle incorporé ce risque dans le projet ».

Le texte relatif à l'Assurance-chômage du premier Rapport Chauveau (1) présenté au Sénat le 8 juillet 1925, est rédigé comme suit :

« Risque chômage. Article 21.

1° L'assurance-chômage garantit à tout assuré obligatoire de nationalité française et ayant un contrat de travail, une

(1) *Documents Parlementaires*, Sénat. Annexe 435, Année 1925.

allocation par jour ouvrable en cas de chômage involontaire par manque de travail.

2° Le taux de cette allocation est de 40 pour cent du salaire calculé suivant les règles établies par l'assurance-maladie. Cette allocation est majorée de 50 centimes par jour pour le conjoint non salarié et pour chaque enfant de moins de seize ans au sens de l'article 20, dans la limite maximum du demi-salaire.

3° Cette allocation est due à compter du jour de l'inscription du chômeur à l'Office de placement et pendant soixante jours ouvrables par période de douze mois.

4° Une retenue de 10 pour cent est opérée sur le montant de l'allocation journalière en vue de maintenir au bénéficiaire ses droits à l'assurance des autres risques ».

Dans le troisième Rapport Chauveau, présenté devant le Sénat deux années plus tard, il n'est plus question que d'une assurance éventuelle du risque chômage ainsi qu'il ressort de la nouvelle rédaction de l'article 21.

« Risque chômage. Article 21.

1° (Sans changement).

2° La garantie contre le chômage assure, pour une durée maximum de trois mois par période de douze mois, le versement des cotisations de 10 pour cent du salaire calculé suivant les règles établies pour l'assurance-maladie.

3° Eventuellement, elle peut, par l'intermédiaire des organismes prévus à l'article 24 ci-après (Syndicat professionnel ou Société de Secours Mutuel) donner droit au paiement d'une allocation par jour ouvrable dont le taux et la durée seront fixés par règlement d'administration publique prévu à l'article 21 ci-après » (1).

Le Sénat, intransigeant, écarta purement et simplement le troisième alinéa. A son tour, la Chambre, désireuse de donner enfin la vie à l'Institution des Assurances Sociales, donna satisfaction au Sénat tout en modifiant légèrement l'article 21 dont la forme définitive fut la suivante : « Tout assuré obligatoire de nationalité française se trouvant en état de chômage involontaire par manque de travail et inscrit à un office de placement, a droit pour une durée maximum de quatre mois par période de douze mois, au versement pour son compte de la double contribution prévue à l'article 2 de la présente loi » (2).

Ainsi, la première tentative sérieuse d'établissement d'une assurance contre le chômage échoua. Lors de la présentation de

---

(1) *Documents Parlementaires*, Sénat, N° 273, Année 1927.
(2) *Journal officiel* du 27 avril 1930.

son troisième rapport devant le Sénat, M. Chauveau avait donné les raisons pour lesquelles il dût remanier l'article 21 : « La Commission avait ajouté le chômage par manque involontaire de travail, mais devant de grandes et nombreuses oppositions, et pour tenter de faire l'accord le plus large possible autour d'une loi sociale, elle a écarté le projet primitif d'assurances, et a réservé aux assurances sociales, en cas de chômage, un rôle beaucoup plus modeste ».

D'où pouvaient donc venir ces grandes et nombreuses oppositions dont parle le rapporteur de la Commission de l'Hygiène du Sénat ? De plusieurs directions à la fois, sans doute ; nous croyons, en tout cas, que la publication de l'article sur « Les variations du chômage en Angleterre », peu après l'initiative de la Commission de l'Hygiène du Sénat, comme la reproduction, en 1931, du même article, remanié, sous le titre « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent », aussitôt après l'initiative de la Commission des Finances de la Chambre cette fois, ne sont pas, comme on verra, de simples coïncidences.

a) On vient en effet de voir que le premier Rapport Chauveau sur les assurances sociales, y compris le risque chômage, fut présenté au Sénat le 8 juillet 1925.

Le 25 décembre de la même année, bien avant le rejet par l'Assemblée sénatoriale du projet Chauveau (10 juin 1927), M. Rueff publie son premier article dans lequel il expose que l'existence de l'Assurance Nationale contre le chômage est la cause du chômage permanent en Angleterre.

Trois mois plus tard, le 10 avril 1926, paraît dans la même revue un article de M. Colson dans lequel celui-ci prétend que le chômage est inassurable. Que par cet article il ait voulu contrecarrer l'initiative de la Commission du Sénat M. Colson ne s'en cache pas ; il dit qu'il va procéder à l'examen sommaire de l'objection capitale que soulève la plus importante modification que la Commission de l'Hygiène du Sénat ait apportée au projet de la Chambre, à savoir l'addition de l'assurance contre le chômage aux assurances visant les cas de maladie, d'invalidité ou de décès prématuré et la vieillesse. Il est évident que M. Colson s'inspire de l'article du 25 décembre 1925, quoiqu'il ne le mentionne pas. Lui aussi invoque l'exemple de l'Angleterre pour montrer que le chômage est inassurable : « Il est facile de s'en rendre compte à priori, dit-il, et la seule grande expérience tentée jusqu'ici apporte aux conclusions auxquelles conduit le raisonnement sur ce point une affirmation singulièrement éclatante, puisqu'elle est en train de conduire à la ruine la riche Angleterre ». On connaît du reste les liens d'affinité intellectuelle unissant le maître à l'élève (1).

(1) J. Rueff : L'enseignement de M. Colson, *Revue Politique et Parlementaire*, 10 novembre 1933.

L'esprit qui anime ces deux articles et le rapprochement de leurs dates à celles des trois Rapports Chauveau, s'échelonnant entre juillet 1925 et mai 1927 montre déjà à quelles préoccupations de l'heure répondait l'article du 25 décembre 1925, puisqu'en somme le chômage en France ne présentait pas alors le degré d'acuité qu'il avait connu en 1921, ni celui qu'il allait connaître quelques années plus tard.

b) Venons-en maintenant à l'article de 1931.

A la deuxième séance du 24 février 1931 de la Chambre, consacrée à la discussion des problèmes du chômage, M. Paul Malingre, rapporteur de la Commission des Finances, informait ses collègues que la Commission des Finances s'est trouvée, à l'origine, en présence de deux propositions : un projet d'initiative gouvernementale portant ouverture d'un crédit de 13 millions applicable aux dépenses du fonds national de chômage et une proposition de loi émanant du groupe socialiste portant ouverture d'un crédit de 100 millions. Dans une première délibération, la Commission accepta l'ouverture d'un crédit de 200 millions. Mais après les éclaircissements que dès le lendemain le gouvernement lui prodigua, la Commission revint sur sa première décision et se contenta de doubler le crédit gouvernemental en le portant à 25 millions (1). Le gouvernement fit sien ce chiffre et réussit à faire écarter par sa majorité la proposition du groupe socialiste. Mais l'on sentit que le débat n'était que provisoirement clos, que les représentants au Parlement des partis ouvriers manœuvreraient en faveur d'une politique de secours aux chômeurs plus généreuse. Et c'est effectivement ce qui se passa lors de la rentrée parlementaire.

Mais dans l'intervalle, paraissait dans la *Revue d'Economie Politique* de mars-avril 1931, dans le *Journal des Economistes* de mai 1931 et le *Bulletin de la Société d'Economie Politique*, dans *l'Avenir* et le *Réveil Economique*, organes de l'Union des intérêts économiques, ainsi que dans les journaux *L'Information* et *Le Temps*, l'article sur « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent ». C'était la mise à jour de l'article de 1925 aux conclusions plus formelles cette fois, accompagné d'une revue critique des autres théories du chômage. Cette étude, qui fut, comme on voit, l'objet d'une grande publicité, a pesé dans la discussion qui s'engagea à la séance du 12 novembre 1931 de la Chambre, sur la question de l'assurance-chômage (2).

---

(1) *Journal officiel* du 25 février 1931, Débats Parlementaires, N° 30.

(2) *Journal officiel* du 13 novembre 1931, Débats Parlementaires, Chambre, N° 95. Réponse du Président du Conseil aux interpellateurs.

TROISIEME SECTION

LE CAS DE LA SUÈDE

Outre que des théories proches de celle de Rueff ont été professées par quelques économistes scandinaves, le fait que le problème du chômage en Suède présente à la fois des ressemblances et des contrastes avec la situation au Royaume-Uni nous décide à lui consacrer quelques développements. En manière d'introduction à l'étude du problème du chômage en Suède, nous exposerons, dans un premier paragraphe, le point de vue de deux économistes suédois.

§ 1. — Les études de G. Ackermann et de Costa Bagge.

A) Voici l'essentiel de la contribution du premier, telle qu'elle fut résumée en 1928 dans *The Economic Journal* (1).

De 1913 à 1925 les salaires horaires dans l'industrie et les transports ont marqué une hausse de 163 %, le coût de la vie de 76 %, tandis que la productivité (efficience) du travail ne s'était accrue que de 7 % ; il en résulterait, d'après M. Ackermann un accroissement du salaire réel de près de 40 %. Particulièrement forte fut la hausse des salaires dans le secteur abrité. Les salaires agricoles sont toutefois restés stables.

L'essor remarquable de l'industrie suédoise au cours des vingt-cinq années qui ont précédé la guerre de 1914 fut accompagné d'une augmentation des salaires réels de près de 10 % dans l'espace de dix années. Au cours de la guerre, le progrès industriel fut plus rapide encore, plus sensible, rendant « reasonable » une augmentation continue des salaires. Bien mieux, le niveau des prix internationaux d'après-guerre fut favorable à l'industrie suédoise, l'indice des prix des matières premières qu'elle se procure à l'étranger ayant été en 1925 de l'ordre de 130, tandis que l'indice des prix des produits finis atteignait 165. Mais les conditions favorables dont bénéficia l'industrie suédoise ne peuvent expliquer, aux yeux de l'auteur, qu'un accroissement tout au plus de 20 % des salaires réels. Or, ceux-ci dépassèrent de 40 % les salaires réels de l'année de base 1913. La différence est à attribuer à la politique résolument monopoliste des syndicats ouvriers, facilitée par la déflation des prix des années 1920-1922. Il en résulte un effort de rationalisation visant à économiser la main-d'œuvre, ainsi qu'il ressort des données ci-après :

(1) Cf. aussi : *Economisk Tidskrift*, nos 2-4, Upsala, 1927.

En 1913, on disposait en moyenne de 2,48 chevaux-vapeur pour chaque ouvrier et de 3,19 en 1920. De ce fait, le nombre des ouvriers industriels en activité, de 417.000 en 1920 — pourtant année de crise — tomba à 392.000 en 1925. Ces raisons, jointes à celles provenant de l'accroissement normal de la population, ont été la cause d'un imposant chômage permanent atteignant 80.000 travailleurs contre 25 à 30 mille « au cours des situations normales d'avant-guerre ». Et M. Ackermann se résume ainsi : « la politique de monopole des syndicats ouvriers visant à l'accroissement des salaires » est la cause profonde (*final*, en anglais) de ce chômage extraordinairement élevé.

B) L'Etude de Costa Bagge, inspirée des travaux entrepris par le Comité suédois du chômage, présente un réel intérêt parce que plus fouillée (1). L'auteur y considère tour à tour les facteurs susceptibles d'influer sur le marché du travail.

a) Passons tout d'abord en revue les facteurs considérés comme susceptibles de faire naître ou d'aggraver le niveau existant du chômage : l'accroissement de la population lié au problème de l'émigration, le développement de la production lié aux changements structurels de la consommation, enfin les échanges extérieurs.

I. — Il a été soutenu que, dans un pays qui de 1890 à 1925 connut un accroissement constant de sa population, le ralentissement de l'émigration a eu une influence considérable dans l'accroissement du nombre des chômeurs, tout comme l'émigration d'avant-guerre a pu jouer comme régulateur du marché du travail. Mais, observe Bagge, l'émigration étant fonction des cycles d'affaires américains, elle s'accélérait en temps de prospérité des pays d'immigration et se ralentissait pendant les mauvaises périodes. Elle ne pouvait donc jouer favorablement que dans le cas où la prospérité à l'étranger coïncidait avec une période de marasme économique en Suède. Et il ajoute : « du reste l'émigration avait eu à peine un rapport direct avec le marché industriel de Suède, étant donné que presque tous les émigrants provenaient de la population agricole ». Argument spécieux, à notre avis, d'autant que l'auteur reconnaît lui-même, quelques lignes plus bas, l'importance de l'exode rural en Suède. Voici sa conclusion sur ce point : « Le supplément d'offre de travail dans l'industrie dû aux facteurs démographiques, ne semble pas devoir suffire à expliquer l'allure du niveau général du chômage pendant la décade 1920-1930, en comparaison avec la situation d'avant-guerre ».

---

(1) Wages and Unemployment in Sweden, 1920-1930, dans *Economic Essays in honour of Gustav Cassel*, 1933.

II. — Il est de fait que la production s'est accrue surtout depuis la guerre de 1914. Mais cet accroissement de près de 30 % entre 1913 et 1927 aurait dû réduire plutôt qu'aggraver le chômage. Inspiré de théories qui rappellent Cantillon (1), C. Bagge observe qu'une certaine modification structurelle de la consommation a pu jouer son rôle, conséquence probable de l'accroissement du revenu national et de la diminution du nombre des enfants par famille. Ce changement déterminerait l'épanouissement d'industries nécessitant moins de capital et plus de main-d'œuvre tels que le commerce de détail, les transports par véhicules motorisés, le bâtiment, les industries de loisirs, etc... Mais d'un autre côté, l'accroissement des revenus des classes situées au bas de l'échelle des revenus a pu déterminer une augmentation des biens standardisés, fabriqués en séries comme, par exemple, dans l'habillement, qui nécessite relativement plus de capital que de bras. Faute de données suffisantes, Bagge n'arrive pas à évaluer la répercussion de ces modifications qui vont en sens contraire. Toutefois, il ne lui semble pas que ces facteurs soient à leur tour d'une importance décisive dans la question du chômage.

III. — La guerre et l'après-guerre ayant créé des conditions favorables au développement du commerce extérieur, l'industrie suédoise en a largement bénéficié : de 1913 à 1929 les transactions avec l'étranger avaient doublé ; le rapport entre les prix à l'importation et ceux à l'exportation, très favorable à l'industrie suédoise, détermina un accroissement du revenu national. Il est probable que le supplément de travail nécessité par l'exportation fut contrebalancé, à travers cet accroissement du revenu, par une relative augmentation des importations et une réduction de l'exportation de produits nécessitant relativement moins de travail.

b) Passons maintenant aux facteurs que Bagge considère comme décisifs ; il s'agit de la rationalisation d'une part, et du niveau général des salaires d'autre part. Pour lui, ces deux facteurs sont d'une égale importance dans le problème du chômage et s'il arrive finalement à accuser la rigidité des salaires, sa pensée reste toutefois plus nuancée que celle de G. Ackermann ou que celle de J. Rueff.

I. — Un des traits dominants de la période 1915-1930 fut le progrès du machinisme visant à économiser le travail humain. Il est difficile d'obtenir un indice satisfaisant des changements

---

(1) « Les humeurs, les modes et les façons de vivre du Prince, et principalement des Propriétaires de terres, déterminent les usages auxquels on emploie les terres dans un Etat, et causent, au marché, les variations des prix de toutes choses ». — *Essai sur la nature du commerce en général,* Londres 1892, p. 76.

résultant des applications des nouveaux procédés techniques. Quoi qu'il en soit, le rapport entre la quantité produite et le nombre d'ouvriers peut être utilisé comme indice approximatif. Voici quelques données :

	1915	1929
Production industrielle	100	147
Nombre d'ouvriers	100	121
Nombre d'ouvriers par unité produite	100	82

Ainsi, à une production accrue de près de 50 % d'une date à l'autre, correspond un accroissement absolu du nombre des ouvriers d'à peine un peu plus de 20 % et une diminution de 20 % de leur nombre par unité produite. Ces données indiquent un changement radical dans les méthodes de production et par conséquent dans les demandes relatives de main-d'œuvre dans l'industrie suédoise, en comparaison avec les années d'avant-guerre.

II. — Le second facteur, « qui peut être d'une extrême importance dans l'accroissement séculaire ou permanent du chômage », est constitué par les variations du niveau général des salaires. Le fait capital est l'extraordinaire élévation dans l'industrie du coût du travail qui a augmenté au delà de toute proportion avec les autres facteurs, surtout lorsqu'on tient compte du fait que la semaine de travail fut plus courte et le coût de la vie plus bas, ainsi qu'il ressort des données ci-après :

	Années				
	1920	1921	1922	1923	1924
Salaires nominaux horaires	371	366	266	253	257
Prix des produits industriels ..	359	222	173	163	162
Rapport s/p	108	143	131	134	141

En présence de ces faits, on enregistre un accroissement du chômage égal au double de son volume d'avant-guerre. Que faut-il en déduire ?

En théorie abstraite, observe Bagge, il est démontré qu'un changement dans les méthodes de production libérant une certaine quantité de force de travail, mais non accompagnée d'un accroissement du volume de l'épargne productive, doit nécessairement provoquer, soit une baisse des salaires, soit un accroissement du nombre des chômeurs. Toutefois, si la rationalisation est la conséquence d'améliorations techniques, elle doit, à travers un accroissement de l'épargne par suite de l'augmentation du revenu national, déterminer la résorption totale du chômage auquel elle aura donné naissance. Mais un tel processus nécessite, en règle générale, de longs délais et principalement une certaine souplesse de l'indice des salaires. C'est cette absence de souplesse qui, en dernière analyse, empêcherait le retour à l'équilibre.

Quoique la réalité ne se plie pas volontiers aux exigences de la pure théorie, et Bagge met le lecteur en garde contre les abus commis dans cette direction, il semble à l'auteur que cette fois la réalité ne s'éloigne pas beaucoup du schéma théorique. Néanmoins, le chômage n'est pas pour lui obligatoirement la conséquence directe des hauts salaires. Il peut résulter d'une politique de rationalisation qu'il ne faut pas d'ailleurs sous-estimer comme facteur de progrès économique et qui n'est pas toujours conséquence de la cherté de la main-d'œuvre.

Il n'en reste pas moins que les conclusions de Bagge rejoignent celles de G. Ackermann et celles de la première version de la thèse de Rueff, à cela près que cette fois c'est la rationalisation qui crée ou qui aggrave le chômage existant, tandis qu'alors c'était la politique monétaire du gouvernement britannique. C'est la rationalisation voulue ou imposée aux entrepreneurs par la nécessité où se trouvait l'industrie suédoise de suivre pas à pas, sous peine de suicide, le progrès technique enregistré dans les autres pays industriels, qui amplifia le chômage en Suède.

§ 2. — La lutte contre le chômage et l'assistance aux chômeurs.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les contributions des économistes suédois G. Ackermann et Costa Bagge au problème du chômage. Outre qu'elles sont déjà vieilles de plusieurs années et laissent inexploré un champ précieux d'expérience constitué par les années 1930-1938, on est frappé de quelques contradictions. Ainsi, par exemple, Ackermann accuse la politique de monopole des syndicats ouvriers des années 1920-1922 d'avoir incité les entrepreneurs à adopter une politique de rationalisation et pour toute démonstration il nous dit qu'en 1913 on disposait de 2,48 chevaux-vapeur par ouvrier et en 1920 de 3.19. Voici que l'effet précède sa cause ! Ailleurs, il écrit que de 1913 à 1925 la productivité du travail ne s'est au plus accrue que de 7 %, tandis que dans un autre article paru dans la même revue en 1926, sur les conséquences de l'application de la journée de huit heures, l'accroissement était évalué à 30 % pour 1924. Il est vrai qu'il s'agissait de données fournies par l'enquête du Bureau Social de Suède, mais que Ackermann ne conteste pas. Enfin, nous venons de voir que Costa Bagge, s'appuyant sur l'enquête du Comité suédois du chômage, estime la productivité accrue du travail à près de 20 % entre 1915 et 1929.

Ce qui frappe surtout quiconque aura lu les articles de M. Rueff, où il accuse l'assurance-chômage d'être la cause du chômage permanent, c'est l'absence totale de quelque allusion sur l'influence possible de l'assurance-chômage sur le niveau du chômage. De fait, il n'y a pas eu en Suède, jusqu'en 1935, d'insti-

tution de secours aux chômeurs telle qu'elle pût gêner les mouvements normaux d'un automatisme économique cher à M. Rueff. En revanche, on y rencontre une politique systématique de lutte contre le chômage de la part des autorités. Il convient de mettre en relief ces deux points. Mais on ne saurait avoir une idée précise de l'importance du problème du chômage en Suède de 1920 à 1940 et, par suite, de la lutte tenace entreprise par les gouvernements successifs contre le chômage, si l'on ne jetait pas un coup d'œil rétrospectif sur la situation d'avant-guerre.

A) Un des plus grands pays d'Europe par sa superficie, la Suède ne figure que parmi les plus petits par sa population. Malgré la richesse du sol et du sous-sol, l'émigration prélevait chaque année une partie importante de la population active. Dans les années voisines de 1880, on comptait un émigrant par cent habitants. Pendant les vingt dernières années du XIX[e] et les dix premières années du XX[e] siècle, 25.000 personnes en moyenne émigraient par an. (En 1937 le nombre des émigrants n'était plus que de 2.289 et celui des immigrés de 4.470).

Si elle résolvait le problème du chômage avant qu'il ne fût posé, cette émigration n'était pas sans attirer l'attention aussi bien des industriels, qui avaient intérêt à la formation, au service de la jeune industrie suédoise, d'une armée de réserve industrielle, que de ceux que préoccupait l'avenir démographique du pays. D'où recherche des mesures propres à combattre l'émigration par la création d'organismes tels que l'Association nationale contre l'émigration, l'encouragement à la constitution de petites propriétés avec le concours de l'Etat, etc...

Telle était la situation avant la guerre de 1914. Est-ce à dire qu'avant la première guerre mondiale la Suède n'avait pas connu le chômage ? Si l'on veut entendre par là le chômage chronique tel qu'on le constate au Royaume-Uni dès le milieu du XIX[e] siècle, la Suède n'avait pas connu le chômage avant l'autre guerre. Certes, des enquêtes entreprises pour la première fois en janvier 1909 il ressort que l'économie suédoise a traversé une crise de chômage pendant l'hiver 1908-1909 avec près de 60.000 chômeurs enregistrés (1). Mais, outre que sur ce chiffre les deux tiers étaient vraisemblablement des ouvriers saisonniers, il ne faut pas perdre de vue que la crise générale de 1907, crise américaine avant tout, venait de bouleverser l'économie mondiale. En tout cas, si la Suède a connu le chômage, elle ne l'a connu qu'aux approches de la première guerre mondiale. On voit donc difficilement ce que M. Ackermann entend par « situations normales d'avant-guerre ». Nous en avions déjà trouvé l'idée, l'esprit et la lettre dans les écrits de M. Rueff. Chez lui, « les situations normales d'avant-

(1) Voir *Arbetsstatistik* H:1 et H:2, Stockholm, 1910.

guerre » étaient les périodes de prospérité du cycle économique en Angleterre, périodes au cours desquelles le chômage atteignait son niveau le plus bas. Ici au contraire, il s'agit de la phase de crise du cycle au cours de laquelle le chômage atteint son maximum. Il faut alors interpréter ainsi le sens de la phrase de M. Ackermann : « Tout était normal avant-guerre, même lorsque le niveau du chômage atteignait le chiffre de 60.000 pendant l'hiver 1908-1909 ». Or, après tout ce qui vient d'être dit à propos de l'émigration, peut-on comparer l'après-guerre avec l'avant-guerre et parler de situations plus ou moins normales, surtout lorsqu'on sait qu'avec l'après-guerre l'émigration cessa ? En effet, après la fin des hostilités, l'institution par les Etats-Unis de la quote-part d'immigration donna naissance à une situation toute nouvelle. Limitée dès 1921, la proportion des immigrants fut progressivement réduite à 3.314 en 1929. L'influence que ces mesures étaient susceptibles d'avoir sur l'émigration suédoise ressort du fait qu'antérieurement à ces mesures, 97 % des émigrants transocéaniques étaient à destination des Etats-Unis. Le Canada qui occupait un rang de quelque importance comme pays d'immigration ayant, à son tour, inauguré en 1930 une politique d'immigration de caractère pratiquement prohibitif, l'émigration suédoise n'a connu qu'un volume insignifiant.

On est après cela étonné de lire sous la plume de Costa Bagge que l'émigration ne pouvait jouer favorablement, c'est-à-dire dans le sens de la diminution du chômage, que dans les cas où la prospérité à l'étranger coïncidait avec une période de marasme économique en Suède. On peut tout d'abord objecter que, même avant la guerre de 1914, depuis la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, toutes les économies, fussent-elles des plus différenciées, étaient déjà solidaires dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, que, de plus, dans la mesure où les diverses économies étaient indépendantes les unes des autres, les périodes de marasme économique en Suède ne pouvaient pas être aussi sensibles qu'elles peuvent l'être actuellement au point d'influer sur le volume de l'émigration, étant donné l'état stationnaire ou presque de l'économie du pays essentiellement agricole pendant la plus grande partie du XIX^e^ siècle. Enfin, le flot des émigrés des périodes favorables à l'émigration éloignait définitivement du pays autant de bras auxquels il eût fallu accorder des allocations en cas de chômage.

Il ne faut surtout pas perdre de vue, quand on compare la situation au point de vue du chômage en Suède d'après-guerre avec celle d'avant-guerre, les progrès foudroyants de l'industrie au cours des 50 dernières années. Entrée tard dans sa phase industrielle, l'économie suédoise s'est vue obligée de brûler les étapes pour rattraper son retard. Au cours de ces années, mais surtout

depuis 1910, l'économie du pays se transforma de fond en comble, et c'est ici qu'on peut parler de révolution industrielle, ainsi qu'il ressort des données suivantes :

Années	Agriculture profess. compl.	Industrie et Commerce	Fonctions publ. et profess. lib.
1751	80 %	10 %	10 %
1840	81 %	11 %	8 %
1870	72 %	20 %	8 %
1900	55 %	38 %	7 %
1920	44 %	50 %	6 %
1930	39 %	54 %	7 %

Le surplus de la population rurale qui ne s'expatriait pas trouvait dans l'industrie naissante un débouché de premier ordre. On peut donc dire que ce n'est que depuis 1920 que la Suède connaît le chômage chronique. L'enquête sur le volume du chômage en 1927, année pourtant de prospérité, accuse 60.000 chômeurs; au même moment, les statistiques syndicales du chômage donnaient 12 % ; que dire alors des années 1921 et 1922 au cours desquelles le pourcentage était respectivement de 26,6 % et de 22,9 % ? Et la situation ne fit qu'empirer ; en mars 1933 on enregistre 186.000 chômeurs. Dès lors, on comprend les efforts des autorités tendant à lutter contre le fléau. Une politique tenace et suivie de lutte contre le chômage vit le jour.

B) On institua tout d'abord « les travaux de réserve » visant à occuper les chômeurs à des travaux spéciaux exécutés soit en régie propre par la Commission centrale de chômage, soit en régie communale avec subvention de l'Etat. Entrepris dès 1916 en prévision de l'augmentation du nombre des chômeurs pendant la durée des hostilités, ces travaux prirent en 1922 un développement tel qu'il y était occupé près de 32.000 personnes. En 1931 le nombre des travailleurs occupés de la sorte dépassait 48.000 et leur nombre ne fit qu'augmenter au cours des années 1932 et 1933.

Des cours d'éducation professionnelle destinés aux jeunes chômeurs furent organisés.

On créa le service volontaire du travail et les travaux de réserve pour les jeunes.

On s'efforça enfin de lutter contre le chômage par l'organisation de travaux publics. Le nombre des ouvriers employés dans ces travaux atteignait en octobre 1935 environ 42.500. Du 1er juillet 1933 au 31 décembre 1937, il a été fait au total 28 millions de journées de travail dont 9 millions grâce aux crédits accordés pour stimuler l'esprit d'initiative privée. Il faut en effet remarquer qu'à la différence des travaux de réserve on s'efforçait d'encourager les entreprises privées à occuper le plus de main-d'œuvre,

en leur accordant toutes sortes d'avantages. Tels furent les efforts des autorités en vue d'enrayer le chômage ; néanmoins, son niveau resta très élevé.

M. Ackermann objectera que toutes ces mesures eussent été superflues si l'on arrivait à une diminution des salaires telle qu'elle permît aux entrepreneurs d'occuper toute la main-d'œuvre disponible. Nous sommes en pleine thèse de Rueff. M. Ackermann accuse la politique de monopole des syndicats ouvriers d'avoir empêché la réalisation de ce plan et à l'appui de sa thèse, il invoque l'accroissement du salaire réel. On peut répondre à M. Ackermann que les salaires des ouvriers agricoles n'ont pas connu de hausse et qu'au surplus les salaires prévus pour les travaux de réserve, le plus souvent forfaitaires, furent ajustés de manière à correspondre au salaire des manœuvres de la localité, compte tenu des salaires des ouvriers agricoles et forestiers. Quant au salaire moyen payé aux ouvriers occupés aux travaux publics, il était à peine supérieur à celui appliqué aux travaux de réserve.

Où est dans tout cela « la politique de monopole des syndicats ouvriers visant à maintenir les salaires à un niveau trop élevé » ? Quelle en peut être l'efficacité au voisinage de ces salaires bas ? Et que faut-il penser de la présence sur le marché du travail de ces dizaines de milliers de chômeurs, qui eux, n'avaient le moindre salaire à toucher ? A moins d'avancer qu'ils bénéficiaient d'une allocation de chômage « du même ordre de grandeur que les salaires ». Or, qu'y a-t-il de fait dans ce domaine ? « En prévision des difficultés spéciales que l'on supposa devoir se manifester sur le marché du travail au début de la guerre mondiale, on créa en 1914 la Commission Centrale de chômage qui fut chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le chômage et en atténuer les effets... Sur la proposition de cette commission, les pouvoirs publics accordèrent des crédits en faveur d'une organisation spéciale de secours aux chômeurs... Des secours en espèces ont été dans une large mesure accordés aux chômeurs involontaires au cours des années 1914-15 et 1921-23. Le nombre des assistés atteignit en février 1922, 64.000. Les années suivantes, l'octroi de secours en espèces avec subvention d'Etat a été pratiquement supprimé. En 1931 seulement, lorsque le chômage provoqué par la crise mondiale commença à prendre de fortes proportions en Suède, le service des secours fut rétabli ; il a pris de 1932 à 1934 une grande extension (78.000 assistés dont 58.000 avec subvention d'Etat en mars 1933). Plus tard, il a été possible de restreindre ce service d'assistance subventionné par l'Etat » (1).

Telle fut donc l'aide aux chômeurs : des secours intermittents aux moments les plus critiques. Il y a loin, comme on voit,

(1) *Législation et activité sociale en Suède*, Stockholm, juin 1939.

de l'assurance-chômage. Le principe de l'assurance contre le chômage subventionnée par l'Etat ne fut adopté par le Riksdag qu'en 1934 et encore avec de telles limitations qu'au 31 décembre 1938 il n'existait toujours que 13 caisses de chômage reconnues, comptant ensemble 180.000 membres.

Ainsi, en dehors des caisses de chômage créées de bonne heure par les ouvriers syndiqués eux-mêmes aux fins de constituer des réserves pour venir en aide aux membres touchés par le chômage, il n'existait pas en Suède, jusqu'à une date bien récente, d'autre organisme privé ou public prêt à accorder des allocations de chômage au premier venu.

§ 3. — Parallèle entre la Suède et la Grande-Bretagne.

A confronter les diagrammes relatifs à ces deux pays, on est surpris de leur grande ressemblance. La courbe du rapport s/p pour la Suède décrit un mouvement analogue à celui du rapport s/p pour le Royaume-Uni. Quant aux courbes du chômage, elles suivent à peu près le même tracé. L'amplitude des variations de la courbe du chômage en Suède entre 1920 et 1922 est toutefois plus forte, ce qui explique la différence constatée dans le degré de corrélation.

Le fait qu'en 1921 et 1922 la moyenne annuelle du pourcentage des chômeurs dans le Royaume-Uni est respectivement 17 et 14, tandis que pour les mêmes années la Suède connaît un pourcentage de 26 et de 23, signifie que la crise du chômage en Suède en 1921 était encore plus forte et plus longue que celle observée à la même époque dans le Royaume-Uni. Il est légitime de penser que les mêmes causes se trouvent à l'origine de phénomènes semblables. Et de fait, la politique d'appréciation monétaire adoptée par les gouvernements d'alors aussi bien dans le Royaume-Uni qu'en Suède, est à la base de la baisse vertigineuse des prix et des salaires au cours des années 1921 et 1922. A partir de ce moment, M. Rueff estime que l'existence de l'Assurance Nationale contre le chômage en Angleterre est la cause essentielle du maintien des salaires à un niveau tel que toute possibilité de résorption du chômage soit exclue.

Nous venons de voir qu'en Suède il n'y eut pas d'institution de ce genre, que, par conséquent, la concurrence sur le marché du travail ne pouvait pas souffrir de la distribution d'allocations « du même ordre de grandeur que les salaires ». Et pourtant, on observe ici la même succession d'événements qu'au Royaume-Uni, aggravés même du fait qu'en Suède les salaires n'ont pas cessé de marquer une hausse constante, quoique légère, tout au long de la période considérée. Alors, des deux choses l'une : ou bien l'assurance-chômage ne joue pas le rôle qu'on lui attribue dans

la question du chômage, ou bien il faut admettre avec Ackermann contre Rueff que la politique de monopole des syndicats ouvriers suffit à elle seule à maintenir les salaires à un niveau tel que toute résorption du chômage devient impossible. M. Ackermann n'est pas seul du reste à soutenir cette thèse. Elle est sous-entendue dans l'étude de Bagge, elle est surtout mise en relief dans le

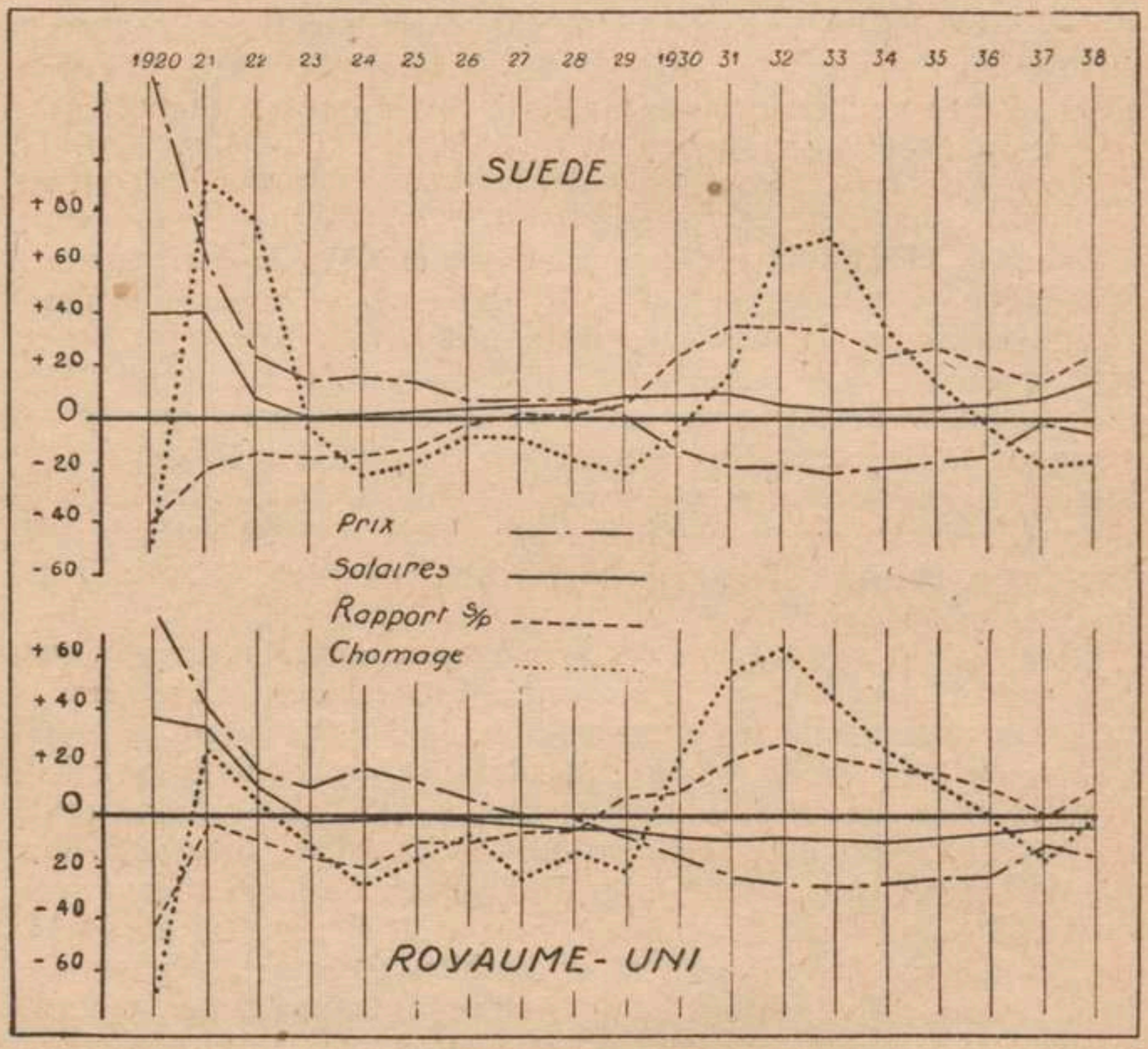

GRAPHIQUE VIII

livre de Eisler que certains économistes invoquent, à tort, contre Rueff. En tout cas, nous sortons du cadre étroit dans lequel on s'efforçait de maintenir le problème par la formule tranchante : « L'assurance-chômage, cause du chômge permanent ».

Lorsqu'en effet, on observe les mêmes faits au sein d'unités économiques aussi dissemblables que la Suède et le Royaume-Uni, sans qu'on puisse leur attribuer les mêmes causes, on se demande si toute la construction de M. Rueff ne repose pas sur de fragiles fondements. Avec la Suède, nous sommes en présence d'un pays tardivement entré dans la phase industrielle, n'ayant pas connu de chômage chronique avant la première guerre mondiale, en pré-

sence d'un pays au commerce extérieur florissant, qui n'a pas institué de bonne heure d'assurance obligatoire contre le chômage, qui mena par surcroît une lutte tenace contre le chômage et qui, néanmoins, sur toute la longueur de la période 1920-1938 connaît le même niveau élevé de chômage que la vieille Albion.

Pour mieux faire ressortir les méfaits de l'institution de l'Assurance Nationale contre le chômage, M. Rueff semble laisser entendre que la crise de 1921 n'est observée qu'en Grande-Bretagne, qu'elle n'était qu'une crise de chômage consécutive à l'adoption d'une politique monétaire donnée, sans jamais parler de crise tout court. L'exemple de la Suède élargit déjà le débat. D'ailleurs, aussi loin que les statistiques du chômage dans différents pays permettent de remonter, on observe partout un chômage chronique sans rapport avec l'existence ou non d'assurance nationale contre le chômage.

CONCLUSION

I. — *La thèse.* L'assurance-chômage n'est pas la cause du chômage permanent. L'opinion qui soutient le contraire n'est pas fondée. Voici pourquoi :

a) Le montant de l'allocation de chômage en Grande-Bretagne est loin d'être « du même ordre de grandeur que les salaires ». L'enquête de 1924 révèle un salaire dominant de 56 shillings, tandis qu'au même moment l'indemnité de chômage ne dépasse pas 15 shillings. Dans son rapport à la Conférence de Londres de 1924, M. T. W. Phillips affirmait que la surveillance exercée par les commissions locales de placement éliminait ceux qui n'avaient pas le désir sincère de trouver du travail. Le professeur H. Clay estime que 10 % des chômeurs ne demanderaient pas l'allocation et que, d'ailleurs, l'assurance ne couvrirait que les trois quarts de la population ouvrière (1).

Dans son rapport à la quinzième session de la Conférence Internationale du Travail du 15 avril 1931, le directeur du B.I.T. s'écriait : « En vérité, les cas où la marge entre le salaire et l'indemnité de chômage serait trop étroite sont des cas tout à fait rares et c'est tromper l'opinion publique que de lui présenter les cas anormaux comme la règle d'un régime d'assurances ».

b) L'étude détaillée du problème du chômage en Suède, où les courbes du rapport s/p, du chômage, des prix et des salaires, présentent une similitude d'allure presque parfaite avec les courbes correspondantes du diagramme dressé pour le Royaume-Uni, en est une preuve nouvelle. En Suède, le niveau du chômage est au moins aussi élevé qu'en Angleterre. Or, là, il n'y a pas eu d'assurance nationale contre le chômage.

c) Dans tous les pays où l'on dispose de statistiques on constate, sauf pour la Suisse peut-être, un niveau élevé de chômage. Et pourtant, dans la plupart des cas, les chômeurs n'avaient bénéficié de la part de l'Etat que d'une aide intermittente.

---

(1) Cf. Petit Julien : Le chômage en Grande-Bretagne, Paris 1931.

Ces constatations, jointes à celles des adversaires de la doctrine sur ce point, permettent d'affirmer que la thèse qui soutient que l'assurance-chômage est la cause du chômage permanent, ne résiste pas à un examen approfondi. Tout au long de la période 1920-1940, le chômage chronique, massif, « permanent », a frappé à peu près tous les pays considérés. Si l'on doit chercher à tout prix une seule cause à cet état de choses, celle-ci ne peut en aucun cas être l'assurance-chômage.

En réalité, nombreuses sont les causes du chômage permanent. Elles ont été maintes et maintes fois exposées. Progrès technique, rationalisation, industrialisation des pays neufs, manque de débouchés, etc... Elles se ramènent toutes au défaut d'ajustement entre production et consommation solvable (1). C'est ce qui a permis à quelques économistes d'avancer que l'assurance-chômage, au même titre que la politique des hauts salaires (2), loin d'aggraver la situation économique d'un pays, contribue à réduire l'écart entre production et consommation en augmentant le pouvoir d'achat donc de consommation d'une partie de la population.

Enfin, des économistes, pourtant libéraux, comme M. Walter Lippmann, reconnaissent qu'il n'y a aucune raison pour qu'un Etat libéral n'assure et n'indemnise pas les hommes contre les risques de son propre progrès. Il aurait au contraire toutes les raisons de le faire. Car s'il est bien organisé, un tel système d'assurance sociale favoriserait les transformations techniques nécessaires et réduirait la résistance si naturelle de ceux qui se voient sacrifiés au progrès (3). Ces réflexions rejoignent celles du professeur J. Lescure qui, dans son article précité, affirmait que par l'institution de l'assurance-chômage l'Angleterre a fait l'économie d'une révolution.

---

(1) « En négligeant une quantité aussi essentielle à déterminer, MM. Say et Ricardo sont arrivés à croire que la consommation était une puissance illimitée, ou du moins qu'elle n'avait point d'autres bornes, que celle de la production, tandis qu'elle est bornée par le revenu... ». « Or, la question n'est pas pour nous de déterminer si des chances de guerre ou de politique ne peuvent pas donner à une nation de nouveaux consommateurs ; il faut prouver qu'elle se les crée à elle-même lorsqu'elle augmente sa production ». Sismondi, *Revue Encyclopédique*, septembre 1826 et *Nouveaux Principes d'Economie Politique ou de la Richesse dans ses rapports avec la population*, tome II, Paris 1827, p. 415.

(2) Toutefois : « Des esprits sans doute trop « terre à terre », se sont demandé comment en comptabilité, même sociale plus qu'économique, les salaires qui ne sont qu'une partie du prix pouvaient, même accrus, acheter le produit total ; comment une productivité obtenue par une diminution de la part du travail humain pouvait comporter tout de même une augmentation croissante aussi des revenus du travail. » François Simiand : *Les fluctuations économiques à longue période et la crise mondiale*, Paris 1932, p. 79.

(3) W. Lippmann : La Cité Libre, Paris 1938.

II. — *Que conclure de la loi ?* Il est incontestable qu'un degré notable de corrélation existe entre l'indice du chômage et celui du rapport s/p dans la plupart des 15 pays. Mais une interprétation hâtive de la signification de la régularité dégagée par M. Rueff le conduit à la conclusion que c'est là une confirmation éclatante du principe selon lequel l'emploi varie en sens inverse de son coût. Or, l'analyse qui précède permet de soulever un certain nombre d'objections qui réduisent singulièrement la portée de sa loi.

a) L'indice du rapport s/p n'est pas une mesure précise ni même approximative du « salaire réel » tel que M. Rueff l'entend, c'est-à-dire du coût de la main-d'œuvre dans la production des valeurs-prix, à moins qu'on ne prouve que le rendement n'a pas varié tout au long de la période examinée. M. Rueff semble l'admettre pour le Royaume-Uni. Mais alors la « loi » cesse d'avoir la portée universelle que les tenants de la théorie veulent lui conférer. Car, comment nier le progrès technique, la rationalisation, qui ont bouleversé le rapport des revenus ? Pour ne citer qu'un exemple, la *Monthly Labour Review* évalue à 50 % l'accroissement du rendement effectif aux Etats-Unis entre 1919 et 1929 à la suite du développement du machinisme et de la rationalisation. Quelle a été l'allure des salaires au cours de cette période ? D'après M. E. Stewart, commissaire des statistiques au Département du Travail à Washington, le gain moyen annuel des travailleurs occupés dans les industries de transformation était, par rapport à 1909, de 128 % en 1921 et de 154,4 % en 1929. Mais aux mêmes dates la valeur de la production par tête était respectivement de 101 et 156,2 %, de sorte que si l'on représente par 100 la part afférente aux salaires dans la valeur de la production en 1909, cette part se trouve portée à 113,3 % en 1921 et seulement à 99,4 % en 1929. Ainsi, de 1921 à 1929, la part de la production absorbée par les salaires a été singulièrement réduite (1).

b) Les indices généraux étant des moyennes d'éléments de nombreuses séries souvent divergentes, à vouloir les confronter, on risque d'aboutir à des résultats faux, les séries correspondantes d'un indice à l'autre pouvant à leur tour diverger.

Cette considération n'échappa point à M. Rueff. « A vrai dire, au premier abord, on peut se demander si les moyennes ainsi obtenues représentent fidèlement la réalité des choses », observait-il à la séance de la Société d'Economie politique du 5 décembre 1925. Crainte fondée, puisque nous avons effectivement cons-

(1) *Monthly Labour Review*, décembre 1930.

taté une hétérogénéité entre l'indice des prix, l'indice des salaires et l'indice du chômage; le fait surtout que l'indice général du chômage représente une moyenne qui est loin d'indiquer l'allure de séries particulières disparates.

c) L'indice du chômage est plus sensible aux variations de l'indice général des prix qu'à celles du rapport s/p. La hausse des prix apparaîtrait ainsi comme un remède plus efficace à la diminution du chômage que ne le serait une baisse des salaires qui, même si elle était obtenue, n'aurait pas modifié sensiblement le rapport s/p. En effet, à l'inverse de l'indice des prix dont les fluctuations sont amples, l'indice des salaires ne varie que très lentement et ce à la suite de l'action des prix. M. Rueff objecte qu'à partir du moment où les prix atteignent leur niveau le plus bas, une baisse de 5 pour cent des salaires suffirait à assainir le marché du travail. Or, l'étude du salaire fait ressortir une grande variété des salaires, les salaires de beaucoup les plus bas étant observés dans les industries où le chômage est le plus élevé. Et comme la plupart des industries d'exportation entrent dans cette dernière catégorie, on conçoit difficilement une réduction des salaires déjà bas des industries soumises à la concurrence étrangère au voisinage des salaires relativement élevés des industries du secteur abrité. Voilà où conduit l'analyse en leur parties composantes des indices généraux.

d) Il est indéniable que la seule comparaison de l'indice du rapport s/p avec l'indice du chômage ne constitue qu'une vue partielle de l'ensemble du problème des coûts. Dans une telle étude il convient de tenir compte de tous les facteurs susceptibles de jouer quelque rôle, comme, par exemple, le profit. D'autant que nous avons établi que l'indice des profits décrit une courbe dont l'allure diffère de celle des prix et du salaire dans un sens qui permettrait, si l'on adoptait le point de vue de M. Rueff, d'avancer légitimement que sa compression pourrait avoir des répercussions heureuses sur le marché du travail.

***

De ces constatations il résulte que la tentative de M. Rueff de donner une explication du chômage en Grande-Bretagne s'avère infructueuse. Ni dans sa partie technique à laquelle nous nous sommes attachés plus particulièrement, ni dans son aspect théorique, son esquisse ne semble vérifiée par les faits. Est-ce parce que, comme on l'a dit, il part d'idées préconçues ?

Quoi qu'il en soit, M. Rueff croit être non-conformiste en restant libéral malgré tout. « Je viens de vous en dire les raisons et vous demande de les apprécier et tout à l'heure vous me direz, je l'espère, si je suis fou ou si c'est le reste du monde qui a perdu l'esprit » (1).

Ces raisons, l'auteur des *Harmonies Economiques* les avait déjà brilamment développées au milieu du siècle dernier. Mais il ne reconnaissait pas moins que : « Malheureusement, dans l'action de ce puissant mécanisme bien des rouages étaient inévitablement écrasés ; pour un grand nombre d'être humains, la somme des douleurs imméritées surpassait de beaucoup la somme des jouissances » (2). Il espérait néanmoins que le libre échange porterait « un rude coup à ce monstre qu'on nomme chômage ». En fait, le chômage ne fit que s'amplifier « progressivement » au cours des décades qui ont suivi.

A en croire M. Rueff, l'intervention de l'Etat en matière économique ne daterait que de la fin de l'autre guerre. Certes, c'est surtout à partir du début de notre siècle que les pouvoirs publics sont intervenus en faveur des plus deshérités. La conduite de la guerre avait d'ailleurs nécessité de multiples interventions dont les effets ne pouvaient que survivre à la période des hostilités. Mais il y a un autre aspect de l'intervention qu'on passe généralement sous silence. C'est l'intervention, et qui remonte loin, en faveur de la jeune industrie du continent en butte à la concurrence de l'industrie anglaise. C'est, plus récemment, le protectionnisme imposé par les faits au pays du « laissez-faire ». C'est le régime de la « Reconstruction Finance Corporation ». Dans ses *Regards en Avant*, le Président Roosevelt en avait donné les raisons. L'intervention du gouvernement dans les affaires est due aux appels réitérés des entreprises privées. « Le même homme qui déclare aujourd'hui ne pas vouloir de l'intervention du gouvernement, a été et sera le premier à lui demander d'imposer des droits prohibitifs sur les produits similaires à ceux qu'il fabrique. Quand les choses vont mal — comme en 1930 — il ira avec la même célérité solliciter un prêt du gouvernement ».

L'univers économique sur lequel raisonne M. Rueff n'existe pas dans la réalité. Ce qui existe, ce sont des Etats dont l'inégal développement économique est à l'origine de l'intervention des pouvoirs publics sur le terrain des échanges internationaux,

---

(1) « Pourquoi malgré tout je reste libéral », Conférence de J. RUEFF, X-Crise, Séance du 8 mai 1934.

(2) BASTIAT : Œuvres Complètes, tome VI, 6e éd., Paris 1870.

tandis que la nécessité de protéger son potentiel humain, « de ses grandes richesses la plus grande »(1), contre les maux d'un mécanisme qui, au prix d'énormes déperditions de richesses, conduirait vers un équilibre illusoire, explique l'intervention de l'Etat sur le plan de l'économie nationale.

Le choix est à faire, dira encore M. Rueff, entre le système capitaliste et le régime communiste ; il n'y a pas d'autre issue. L'intervention conduit à l'économie dirigée, inapte à démêler le prodigieux enchevêtrement d'activités innombrables. Seul, à ses yeux, le mécanisme des prix est capable d'apporter dans le chaos l'ordre qui assure la pérennité du régime (2).

Nous sommes d'autant moins disposés à nous engager dans l'alternative de M. Rueff qu'en entreprenant la vérification de sa doctrine du chômage, nous ne nous attendions pas à ce trésor de données numériques qui, quoiqu'encore insuffisantes, seront sans doute enrichies dans les années à venir grâce à l'effort conscient des hommes.

Quel chemin parcouru depuis le temps où Vauban, consacrant ses « oisivetés » au problème démographique de la France, s'efforçait, à l'aide de quelques données qu'il glanait au cours de ses déplacements, d'estimer la population du pays.

A l'heure actuelle nous disposons d'une documentation abondante et précise dans maints secteurs de l'activité humaine et principalement dans le domaine économique. Elle servira de pierre angulaire à un édifice économique qui évitera aux hommes des douleurs imméritées.

L'ère de confiance résignée en la toute puissance de mécanismes aveugles est dépassée. Les nombreuses esquisses d'une Economie rationnelle, dans le cadre même de l'économie capitaliste, sont là, pour attester une fois de plus que l'humanité ne se pose que des problèmes qu'elle peut résoudre.

---

(1) Antoine de MONTCHRÉTIEN : Traicté d'Oeconomie Politique (1615), Paris 1889.

(2) « Il faut être un théoricien doué d'un robuste optimisme pour croire que les intérêts particuliers, s'aimantent toujours et d'eux-mêmes vers le pôle de l'intérêt général ». H. HAUSER : *La nouvelle orientation économique*, Paris 1924.

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES
BIBLIOGRAPHIE

EXEMPLE DE CALCUL DU COEFFICIENT DE CORRÉLATION

BELGIQUE	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	
I. Salaires. ...	100	108	101	92	90	86	82	88	99	105	107	
II. Prix de gros	100	87	74	73	59	56	63	69	80	74	76	
III. Rapport S/P	1,00	1,24	1,38	1,46	1,53	1,54	1,46	1,28	1,24	1,42	1,41	M = 1,36
IV. Chômage. ..	1,9	5,4	14,5	23,5	20,5	23,4	21,7	16,2	13,1	17,6	18,8	M = 16

Ecarts à leur moyenne des séries :

	III (x)	et	IV (y)	xy	x2	y2
1929 ..	— 0,36		— 14,1	+ 5,076	0,1296	198,81
1930 ..	— 0,12		— 10,6	+ 1,272	0,0144	112,36
1931 ..	+ 0,02		— 1,5	— 0,030	0,0004	2,25
1932 ..	+ 0,10		+ 7,5	+ 0,750	0,0100	56,25
1933 ..	+ 0,17		+ 4,5	+ 0,765	0,0289	20,25
1934 ..	+ 0,18		+ 7,4	+ 1,332	0,0324	54,76
1935 ..	+ 0,10		+ 5,7	+ 0,570	0,0100	32,49
1936 ..	— 0,08		+ 0,2	— 0,016	0,0064	0,04
1937 ..	— 0,12		— 2,9	+ 0,348	0,0144	8,41
1938 ..	+ 0,06		+ 1,6	+ 0,960	0,0036	2,56
1939 ..	+ 0,05		+ 2,8	+ 0,140	0,0025	7,84
				$\Sigma xy = 11,167$	$\Sigma x2 = 0,2526$	$\Sigma y2 = 496,02$

d'où $r = +1$, d'après la formule : $\dfrac{\Sigma xy}{\sqrt{\Sigma x2 \quad \Sigma y2}}$

Remarque :

L'esprit dans lequel ce travail a été entrepris nous imposait l'emploi du coefficient de corrélation linéaire. Or, des travaux récents de M. Frechet il ressort que le coefficient de corrélation linéaire, obtenu comme ci-dessus, quoique compris entre 0 et 1 ne vérifie pas les conditions auxquelles doit satisfaire tout bon indice de corrélation. Il a le défaut de manquer de précision et il apparaît plutôt comme un indice de dissymétrie. Cf. à ce sujet, Féron Robert : Mérites comparés des divers indices de corrélation, *Journal de la Société de Statistique de Paris*, sept.-oct. 1947.

Sur les « limites et dangers des coefficients de corrélation » cf. A Piatier : L'Observation économique, *fascicule II*, p. 245-255, Paris 1947-1948.

DONNÉES RELATIVES AUX QUINZE PAYS

I. — Suède : Base 1913 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1920	359	309	5.5
1921	222	306	26.6
1922	173	223	22.9
1923	163	210	12.5
1924	162	214	10.1
1925	161	219	11.0
1926	149	223	12.2
1927	146	223	12.0
1928	148	225	10.6
1929	140	233	10.2
1930	122	241	11.9
1931	111	238	16.8
1932	109	235	22.4
1933	107	227	23.3
1934	114	228	18.0
1935	116	235	15.0
1936	120	235	12.7
1937	137	243	10.8
1938	130	256	10.9

Prix de gros : Nombres indices de l'Administration du Commerce.

Salaires : Salaires nominaux par jour.

Chômage : Pourcentage des chômeurs parmi les membres des organisations syndicales.

Sources : Annuaire statistique de la Suède.
Annuaire statistique des salaires de la Suède en 1938, Stockholm 1940.

II. — Canada : Base 1929 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1919	139	86	3,5
1920	163	102	4.2
1921	115	99	12.6
1922	101	95	7.1
1923	102	95	4.6
1924	104	95	7.4
1925	107	93	7.4
1926	105	94	5.1
1927	102	95	4.9
1928	101	97	4.5
1929	100	100	5.7
1930	91	101	12.8
1931	75	96	17.4
1932	70	91	26.0
1933	70	86	26.5
1934	75	87	20.5
1935	75	89	19.0
1936	78	91	16.7
1937	88	98	12.5
1938	82	101	15.1
1939	79	101	14.1
1940	87	104	10.1

Salaires : Taux horaires pour travailleurs adultes (H. et F.) dans les Mines, l'Industrie et les Transports.

Chômage : Pourcentage des chômeurs parmi les organisations syndicales.

Sources : Supplément annuel à la Gazette du Travail du Ministère du Travail Canadien; données J. Denuc et Annuaire Statistique de la S.D.N., année 1929. Annuaire Statistique du Canada.

III. — Australie : Base 1929 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1919	114	64	6.6
1920	137	76	6.3
1921	105	90	11.2
1922	98	90	9.3
1923	108	88	7.1
1924	104	91	8.9
1925	102	91	8.9
1926	102	97	7.1
1927	101	98	7.0
1928	99	100	10.8
1929	100	100	11.1
1930	89	98	19.3
1931	79	89	27.4
1932	78	84	29.0
1933	78	81	25.1
1934	82	82	20.5
1935	82	83	16,5
1936	86	85	12.2
1937	92	89	9.3
1938	92	95	8.7
1939	92	97	9.7
1940	98	101	8.0

Salaires : Taux horaires pour travailleurs adultes (H. et F.), dans les Mines, Industrie, Transports, etc...

Chômage : Données des Syndicats ouvriers.

Sources : Annuaire Statistique de la S.D.N. notamment année 1929, p. 248; données J. Denuc. Quarterly summary of Australian Statistics.

IV. — Danemark : Base 1914 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1920	343	379	5.8
1921	201	357	19.9
1922	154	282	18.7
1923	167	270	12.5
1924	203	287	10.8
1925	189	300	14.8
1926	147	265	20.7
1927	139	256	22.5
1928	138	255	18.5
1929	135	254	15.5
1930	117	268	13.7
1931	103	265	18.0
1932	105	258	31.7
1933	113	258	29.0
1934	119	261	22.2
1935	121	264	19.8
1936	126	262	19.3
1937	143	273	21.9
1938	134	286	21.4
1939	141	194	18.4
1940	201	328	23.9

Prix de gros : Pour ramener les chiffres de la base 1913 à la base 1914 = 100, nous multiplions ceux de la première par 0,9, le rapport de 1914 à 1913 étant : 145/129 d'après la base 1891-1900 = 100.

Salaires : Nous nous servons du tableau de J. Denuc pour la période 1920-1929 en le complétant à l'aide des données du « Statistike Efterretninger » que nous multiplions par 2 pour les ramener à la base 1914 = 100.

Chômage : Pourcentage des chômeurs parmi les membres des organisations syndicales, publié dans « Statistike Efterretninger » de l'Office statistique du Danemark.

Source : Annuaire Statistique du Danemark; année 1925, p. 95.

V. — Royaume-Uni : Base 1924 = 100

Indice des prix de gros du Board of Trade

Années :	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
1er tr. ...	150	186	137	98	95	100	102	89	86	85
2e tr.	146	195	121	97	97	99	96	87	85	87
3e tr.	155	189	114	95	94	99	94	90	85	84
4e tr.	174	171	105	94	97	102	92	91	85	83

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
1er tr. ...	84	77	64	63	60	63	63	66	75	76
2e tr.	82	73	63	60	60	62	63	66	79	73
3e tr.	71	60	60	62	62	63	64	68	80	72
4e tr.	81	67	64	61	62	63	66	71	78	71

Indice des salaires du Professeur Bowley

	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
1er tr.	115.5	128.8	154.2	120.1	98.9	97.2	101.0	105.0	101.0	100.2
2e tr..	116.6	139.4	149.4	112.8	98.9	98.9	101.0	100.0	100.7	100.0
3e tr..	120.5	148.8	136.1	105.5	97.2	100.0	100.5	100.0	100.7	99.7
4e tr..	123.3	152.2	127.2	99.5	96.7	100.0	100.5	100.5	100.5	99.5

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
1er tr.	99.5	98.7	97.9	95.9	94.2	94.0	94.3	96.8	99.3	102.9
2e tr..	99.5	98.3	97.0	95.7	94.0	94.0	94.6	97.3	100.3	103.3
3e tr..	99.3	98.2	96.8	93.5	94.0	94.0	95.8	98.0	101.0	103.3
4e tr..	99.0	98.2	96.5	94.8	94.0	94.3	95.8	98.0	102.4	103.3

Source : « London and Cambridge Economic Service ».

ROYAUME-UNI
(suite)

Indice du chômage

	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
1er tr.		4.6	13.1	16.9	12.5	10.8	11.2	10.4	10.9	10.8
2e tr..		2.6	21.9	14.7	11.3	9.5	11.2	12.7	9.0	10.0
3e tr..		3.0	15.8	12.9	11.7	10.3	11.8	14.0	9.3	11.5
4e tr..	5.9	5.5	16.5	12.8	11.3	10.8	10.9	13.0	9.7	11.6

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
1er tr.	11.4	13.0	21.1	21.6	22.5	18.0	17.2	16.2	12.0	13.5
2e tr..	9.7	15.9	20.6	21.8	23.0	16.4	15.5	13.1	10.4	13.4
3e tr..	9.8	17.1	22.1	22.9	19.0	16.4	15.0	12.2	10.0	13.3
4e tr..	10.7	19.1	21.2	21.9	17.8	16.2	14.4	12.0	11.5	13.5

Source : Abstracts of Labour Statistics, notamment Eighteenth Abstract.

Remarques sur l'indice du chômage.

a) Depuis avril 1922, les données relatives à l'Etat libre de l'Eire ne figurent pas sur le tableau. Nous avons calculé la différence pour l'année 1921 et avons réduit les chiffres des années 1919 à 1921 de 0,1.

b) Nous n'avons pas non plus tenu compte de la dernière correction en date portée aux chiffres depuis septembre 1937. A cette date 44.000 personnes se virent refuser l'allocation de chômage et furent ajoutées à l'effectif possédant un emploi. Ce déplacement massif (quoique peu important, puisque l'effectif des pourvus d'emploi passe de 11.662.000 à 11.706.000) provoqua une modification du rapport des assurés avec emploi aux assurés sans emploi et détermina un léger changement de la base de l'ordre de 9,8/9,5.

ROYAUME-UNI

Pouvoir d'achat des Salaires

Années	I	II	III	IV	V	VI	VII
1919	114	3,1	110	121	139	82	87
1920	136	3,9	131	144	161	84	89
1921	136	16,8	113	124	146	93	85
1922	105	14,3	90	99	118	89	84
1923	94	11,7	83	91	112	84	81
1924	95	10,4	85	94	113	84	83
1925	97	11,3	86	95	114	85	83
1926	98	12,5	86	95	111	88	86
1927	97	9,7	88	97	107	91	91
1928	96	1,1	85	94	106	91	89
1929	95	10,4	85	94	106	90	89
1930	94	16,3	79	87	102	92	85
1931	93	21,3	73	80	95	98	84
1932	92	22,0	72	79	93	99	85
1933	90	20,6	71	78	90	100	87
1934	90	16,8	75	83	91	99	91
1935	91	15,5	77	85	92	99	92
1936	94	13,1	82	90	95	99	95
1937	97	11,0	86	95	99	98	96
1938	99	12,6	87	96	101	98	95
1939	101	10,3	91	100	102	99	98

Colonne I. — Indice général des salaires de Bowley (base 1924 = 100) ramené à la base : 1er septembre 1939 = 100, d'après le rapport des années 1935, 1936, 1937, 1938.

Colonne II. — Pourcentage des chômeurs.

Colonne III. — Taux des salaires effectifs obtenus à l'aide de I et II.

Colonne IV. — Données de la colonne III ramenées à la base : 1er septembre 1939 = 100.

Colonne V. — Indice du coût de la vie (base juillet 1914 = 100) ramené à la base : 1er septembre 1939 = 100, d'après le rapport des années 1935, 1936, 1937, 1938.

Colonne VI. — Indice des salaires réels pour une durée normale de travail.

Colonne VII. — Indice du gain réel global, c'est-à-dire du salaire réel en tenant compte du chômage. Les indices des colonnes VI et VII sont obtenus en divisant les chiffres de la colonne I et de la colonne IV, par les chiffres correspondants de la colonne V et en multipliant dans chaque cas le résultat par 100.

Principale source : Annual Abstract of Statistics, 1935-1946.

ROYAUME-UNI

Chômage par industries, 60 séries

	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
1) Fishing	16.3	12.5	14.2	12.8	13.1	17.9	11.7	12.1	12.2	15.2	19.9	24.5	23.4	23.6	24.2	24.7	25.0	28.4
2) Coal Mining .	7.5	6.7	2.9	5.7	18.0	9.6	18.1	21.1	15.5	20.3	29.6	33.9	32.0	27.9	25.5	22.5	14.5	15.4
3) Iron Ore ...	44.8	31.5	19.9	22.4	22.9	47.0	11.2	14.2	7.1	20.3	41.3	46.7	43.1	24.6	23.1	12.9	8.3	18.2
4) Brick	15.7	15.6	9.9	6.9	6.9	15.0	7.6	11.8	10.7	14.5	18.2	22.8	17.2	12.5	11.4	9.6	8.6	9.8
5) Pottery	13.6	13.4	12.1	13.3	16.4	30.9	14.7	15.0	14.2	28.2	34.9	32.1	26.3	20.8	20.0	17.3	14.5	19.1
6) Glass	24.4	20.0	14.8	12.5	11.3	13.2	9.5	9.5	9.1	14.6	23.3	19.9	16.9	12.8	12.5	10.0	8.4	12.1
7) Chemicals ..	13.4	10.7	10.6	9.0	8.7	10.6	6.2	5.9	6.3	13.3	18.3	16.5	13.7	10.5	10.2	8.2	6.6	7.3
8) Oil	13.4	10.7	8.5	7.1	7.2	8.2	6.6	6.2	6.6	9.5	12.3	12.4	11.5	11.0	9.6	8.5	7.3	7.4
9) Pig Iron	38.8	30.5	13.6	14.9	20.8	50.0	13.7	17.1	11.3	24.6	40.1	43.4	38.5	24.3	20.5	14.1	9.4	17.8
10) Steel			19.3	22.3	25.1	40.9	18.2	20.6	19.5	36.1	47.1	46.8	35.4	25.0	21.0	15.0	11.0	23.1
11) Brass	26.0	21.2	15.2	11.6	11.3	16.5	9.5	10.0	8.8	17.2	28.0	24.3	19.1	12.7	10.8	8.0	6.0	8.4
12) Tinplate	14.0	8.4	4.2	3.7	20.1	39.1	19.0	15.2	25.4	44.0	41.5	38.8	28.9	31.0	32.7	25.9	13.3	41.8
13) Wire	20.5	16.4	9.8	10.5	13.7	18.6	15.2	22.1	10.6	22.9	29.6	26.2	21.0	14.6	16.9	11.4	8.4	14.9
14) General Eng.	23.5	25.5	19.0	14.7	12.4	16.1	10.0	9.8	9.5	18.5	28.0	29.3	24.2	15.4	12.6	8.0	5.4	7.6
15) Electr. Eng. .	21.9	23.7	9.2	5.3	5.4	7.9	4.9	4.9	4.3	8.4	14.9	16.2	14.4	8.1	6.3	4.0	3.2	5.1
16) Marine Eng..			17.4	16.5	21.7	27.6	14.5	13.6	10.0	20.4	46.7	54.6	46.8	31.1	24.4	13.2	9.0	8.6
17) Constr. Eng..	18.1	13.0	11.8	13.2	12.4	19.6	8.7	10.5	11.1	18.2	27.9	36.2	33.4	21.9	17.7	11.9	9.8	11.8
18) Motor Veh...	20.1	16.6	10.7	8.2	6.8	8.9	7.1	7.4	7.0	13.9	21.3	20.0	14.9	9.6	8.3	5.6	4.9	6.9
19) Railw.	12.8	14.3	5.8	6.0	6.8	15.5	5.9	10.5	9.7	13.5	23.1	27.3	21.8	11.6	7.5	4.7	3.6	5.7
20) Shipbuil.. ...	27.5	36.9	38.0	29.6	32.3	40.8	23.8	27.4	23.8	35.0	56.9	62.2	58.7	48.7	42.0	30.1	24.2	21.1

	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
21) Electr. Cable			9.0	7.2	6.8	7.3	6.6	5.4	4.8	9.0	13.9	12.7	13.1	8.9	8.5	6.5	5.4	8.0
22) Hand Tools..	21.5	25.9	16.0	14.6	12.7	19.7	17.2	14.5	14.5	28.6	37.3	34.2	26.5	20.6	18.6	13.5	8.5	15.3
23) Bols	24.8	24.1	15.9	14.3	13.1	18.5	9.7	10.5	9.6	22.0	29.8	25.9	18.5	11.5	10.2	7.6	5.9	12.7
24) Watches	12.3	13.9	11.7	12.1	10.0	11.4	7.5	7.1	6.7	13.4	21.0	1.8	13.9	9.6	8.9	6.9	4.9	8.3
25) M.I.notSep.Sp	16.1	15.9	11.6	11.2	9.9	11.4	8.4	8.8	8.0	15.9	22.1	19.2	15.1	10.9	9.7	7.1	6.1	10.2
26) Cotton.	14.1	9.3	17.1	13.0	8.1	18.1	8.1	11.9	13.0	39.9	37.6	28.4	23.5	22.2	20.6	15.4	12.1	27.6
27) Wool	15.5	5.1	7.9	6.9	13.9	15.9	8.5	12.2	13.7	25.1	28.1	20.7	13.0	16.0	12.4	8.8	8.3	18.9
28) Silk	8.1	4.9	7.8	6.1	8.3	10.7	6.7	8.9	10.5	26.8	30.1	18.9	16.7	12.6	10.7	10.1	8.2	17.0
29) Linen	20.2	17.5	17.6	10.5	31.4	24.3	8.0	20.6	13.8	34.9	29.3	25.4	20.6	18.1	24.1	20.1	19.1	30.3
30) Jute	12.0	12.8	11.4	10.0	13.0	21.6	7.8	9.0	12.9	37.8	46.9	42.1	30.5	31.0	26.3	26.7	23.4	27.9
31) Hosiery	10.9	2.2	7.2	7.0	8.0	10.6	5.9	6.1	5.9	16.3	17.9	12.5	10.9	11.4	11.0	8.3	8.4	13.7
32) Bleashing ...	11.2	8.1	11.5	12.3	12.8	18.1	12.0	13.6	17.0	31.7	35.2	27.3	23.6	21.9	21.4	18.8	16.7	24.3
33) Tanning	12.6	10.4	10.9	10.1	9.6	10.6	7.2	7.6	10.5	13.8	18.0	16.5	13.2	13.2	11.9	7.0	9.6	12.0
34) Leather Goods	17.5	12.9	10.9	10.1	9.6	10.6	7.2	7.5	7.4	13.3	20.4	16.0	12.8	9.5	8.6	6.5	5.6	9.3
35) Tailoring ...	11.5	7.0	8.9	9.1	9.6	10.0	6.5	7.8	7.8	12.6	15.1	15.6	14.2	13.4	12.8	11.3	10.9	13.2
36) Dress.	10.4	6.3	6.8	7.2	6.6	5.8	4.2	4.6	4.6	6.4	9.1	8.9	8.2	6.4	6.6	6.3	5.5	7.1
37) Shirts			8.1	7.5	7.4	7.2	4.2	7.4	5.2	12.6	13.2	13.4	10.1	10.0	10.6	9.4	9.4	12.3
38) Boots	11.8	8.2	9.5	9.4	10.2	11.0	7.3	13.6	12.7	18.3	19.6	20.9	16.6	18.0	14.4	12.7	10.3	12.8
39) Bread			9.8	9.3	8.7	8.0	6.4	6.8	7.1	10.3	12.6	11.8	11.4	10.5	10.5	9.8	8.6	8.9
40) Drink Ind ..			7.0	6.9	6.5	6.8	5.8	6.1	6.6	9.8	13.4	14.1	12.0	10.4	10.1	8.8	7.3	7.7
41) Tobacco	9.2	8.5	7.7	7.9	6.3	4.6	4.4	4.2	4.2	7.4	15.5	8.7	6.7	5.8	5.9	4.7	4.3	4.6
42) Woodwork ..	12.7	9.1	7.8	6.8	10.8	12.0	8.8	5.2	5.8	11.2	17.5	19.7	16.9	13.0	11.4	9.5	9.0	11.7
43) Paper	15.0	8.5	7.9	8.1	6.6	6.6	5.7	4.5	4.2	10.0	13.8	11.3	8.9	7.0	6.3	5.1	4.3	7.5
44) Printing	7.6	6.5	5.6	5.3	4.7	5.3	4.5	4.1	4.3	6.8	10.2	10.3	9.6	8.4	8.3	6.8	6.4	6.9

	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
45) Building	14.9	16.7	13.3	10.0	9.6	10.4	10.3	12.0	12.2	16.7	22.5	29.0	23.2	18.2	15.9	13.8	14.9	14.9
46) Public Work	22.2	22.6	19.0	17.3	17.4	19.4	17.4	20.4	21.7	26.8	30.2	39.9	45.3	45.6	46.0	42.3	39.0	37.5
47) Scient. Instr			5.1	4.5	4.3	4.4	2.9	2.7	3.0	5.4	11.1	11.2	8.1	5.4	4.3	3.4	2.9	3.7
48) Railway	7.0	8.1	6.1	5.8	6.1	12.1	5.0	6.3	5.5	8.7	12.2	16.8	15.9	10.8	9.3	7.4	6.4	8.0
49) Tramway ...	3.0	4.1	3.7	3.4	3.6	4.6	3.2	3.1	3.1	4.2	5.3	6.1	6.1	5.3	4.6	3.9	3.4	3.3
50) Shipp. serv.	23.6	20.1	18.3	18.0	18.6	18.7	15.0	15.9	17.7	25.4	32.8	33.9	33.2	32.9	28.9	15.2	21.5	24.2
51) Dock	23.5	20.2	22.9	25.8	29.7	30.5	24.4	30.7	30.4	35.4	38.8	34.8	33.4	30.6	30.9	28.8	27.9	29.3
52) Distributive .	6.2	6.3	6.2	6.5	6.4	6.5	5.1	5.6	6.9	9.0	11.8	12.1	11.7	10.9	10.8	9.8	8.5	9.3
53) Gas, Water ..	6.3	7.7	7.1	6.0	6.0	5.9	5.0	5.9	5.9	7.7	9.1	11.0	10.4	9.7	10.0	8.8	8.1	8.2
54) Commerce ...	5.4	5.4	4.6	3.9	3.3	3.0	2.3	2.3	2.7	3.8	5.6	5.7	4.8	4.5	4.4	4.0	3.6	3.9
55) National Gov	6.6	9.0	10.3	9.0	7.3	7.1	5.7	6.0	6.9	8.8	10.5	12.3	13.6	14.0	13.4	12.3	11.6	11.3
56) Local Gov. ..	6.6	9.0	7.1	7.3	8.5	8.9	7.9	8.9	9.4	11.8	14.7	18.6	19.6	20.1	20.1	18.7	17.4	16.5
57) Professional .	3.2	3.5	4.0	3.8	3.4	3.0	2.5	2.7	3.1	4.2	5.7	6.3	5.8	5.2	5.0	4.6	4.3	4.4
58) Entertain ...	10.0	11.1	12.9	13.0	11.7	10.5	8.7	9.3	11.0	17.5	22.3	20.5	20.4	20.0	20.2	18.6	17.4	17.6
59) Hotel	12.9	8.5	11.0	11.9	10.5	8.8	7.7	8.1	8.9	14.1	18.3	17.3	16.5	15.4	15.6	15.0	14.3	16.0
60) Laundry	6.0	5.2	5.6	6.1	5.4	4.4	3.8	4.0	4,2	7.4	10.1	9.2	8.6	7.5	7.3	6.5	6.2	7.4
INDICE GÉNÉRAL : 100 Séries	14.0	12.8	11.2	10.1	11.3	12.5	9.4	10.6	10.1	16.6	21.3	21.8	19.3	16.4	15.2	12.8	11.1	13.1

Sources : a) *Abstracts of Labour Statistics;* notamment *Eighteenth à Twenty Second Abstract.* — Des « quarterly intervals », données relatives à la fin de chaque trimestre (fin des mois : mars, juin, septembre, décembre), nous avons déduit les données annuelles qui figurent au tableau. Les chiffres comprennent les hommes et les femmes.

b) *Ministry of Labour Gazette,* pour les données des années 1937 et 1938.

VI. — Suisse : Base 1929 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1926	102	101	3.4
1927	101	101	2.7
1928	102	98	2.1
1929	100	100	1.8
1930	90	101	3.4
1931	78	103	5.9
1932	68	98	9.1
1933	65	96	10.8
1934	64	94	9.8
1935	64	93	11.8
1936	68	91	13.2
1937	79	91	10.0
1938	76	93	8.5
1939	79	94	6.5
1940	101	96	3.1

Salaires : Gains horaires pour travailleurs adultes (H. et F.)

Chômage : Pourcentage des chômeurs complets inscrits aux caisses de chômage.

Sources : Revue Internationale du Travail et Annuaire Statistique de la S.D.N.; « La Vie économique » de l'Office Fédéral du Travail.

VII. — Pays-Bas : Base 1926/30 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1926	106	97	9.0
1927	103	98	9.0
1928	102	99	6.9
1929	100	102	7.5
1930	90	104	9.7
1931	76	102	18.7
1932	65	95	29.9
1933	63	91	31.4
1934	63	89	32.1
1935	62	86	36.3
1936	64	83	36.3
1937	76	84	29.2
1938	72	88	27.2
1939	74	89	21.8

Salaires : Gains moyens horaires de quatre groupes de travailleurs dans l'industrie (Bâtiment, industrie minière, métaux, textiles).

Chômage : Pourcentage des chômeurs parmi les membres des organisations syndicales avec caisse d'assurance-chômage facultative comprenant chômeurs complets et partiels.

Source : Annuaire Statistique des Pays-Bas.
Bulletin mensuel de Statistique de la S.D.N.

VIII. — Norvège : Base 1929 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1928	105	99	19.2
1929	100	100	15.4
1930	92	100	16.6
1931	82	96	22.3
1932	82	98	30.8
1933	82	96	33.4
1934	83	97	30.7
1935	85	97	25.3
1936	90	100	18.8
1937	105	107	20.0
1938	103	118	22.0
1939	105	119	18.3
1940	137	129	23.1

Salaires : Gains par jour dans l'Industrie pour travailleurs adultes (hommes seulement).

Chômage : Pourcentage des chômeurs au sein des syndicats.

Sources : Annuaire Statistique de la S.D.N. et Annuaire Statistique de la Norvège.

IX. — Tchécoslovaquie : Base 1929 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1927	106	93	1.4
1928	106	98	1.4
1929	100	100	2.2
1930	89	102	4.5
1931	81	103	8.3
1932	75	103	13.5
1933	72	102	16.9
1934	74	100	17.4
1935	77	99	15.9
1936	77	99	13.1
1937	82	97	8.8
1938	81	99	9.1

Salaires : Gains horaires.
Chômage : Proportions de chômeurs secourus.

Source : Revue Internationale du Travail et Annuaire Statistique de la Tchécoslovaquie.

X. — Pologne : Base 1929 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1928	104	92	5.0
1929	100	100	4.9
1930	89	99	8.8
1931	78	92	12.6
1932	68	85	11.8
1933	61	77	11.9
1934	58	73	16.3
1935	55	71	16.6
1936	56	70	15.6
1937	62	73	14.6
1938	58	77	12.7

Salaires : Gains horaires.

Chômage : Demandes d'emploi enregistrées. Depuis 1934 pourcentages basés sur le nombre des personnes couvertes par l'assurance sociale obligatoire.

Source : Revue Internationale du Travail; Annuaire Statistique de la S.D.N.; Annuaire Statistique de la Pologne.

XI. — Belgique : Base 1929 = 100

Années	Prix de gros	Salaires	Chômage
1929	100	100	1.9
1930	87	108	5.4
1931	74	101	14.5
1932	63	92	23.5
1933	59	90	20.5
1934	56	86	23.4
1935	63	82	21.7
1936	69	88	16.2
1937	80	99	13.1
1938	74	105	17.6
1939	76	107	18.8

Salaires : Gains horaires dans les Mines, l'Industrie et les Transports.

Chômage : Pourcentage du nombre des jours chômés.

Source : Annuaire Statistique de la Belgique; Revue du Travail de Belgique; Revue Internationale du Travail, mars 1940.

XII. — Hongrie : Base 1929 = 100

	Prix de gros	Salaires : gains horaires	Salaires : gains par jour	Chômage : I	Chômage : II	Chômage : III
1930. . .	87	91	97	990.776	43.600	4,2
1931. . .	82	95	91	937.298	52.300	5,2
1932. . .	82	89	84	862.469	66.200	7,1
1933. . .	71	84	80	853.203	60.600	6,6
1934. . .	71	81	78	913.068	52.100	5,4
1935. . .	78	77	76	958.234	52.000	5,2
1936. . .	80	79	76	1.026.510	52.100	4,5
1937. . .	86	81	77	1.093.129	48.400	4,2
1938. . .	87	86	83	1.180.787	47.400	3,9
1939. . .	86	93	85	1.302.398	48.300	3,6
1940. . .	100	98	93	1.361.264	43.700	3,1

Salaires : Gains horaires et gains par jour des travailleurs adultes dans l'Industrie.

Chômage : Colonne I : effectif employé, et colonne II : nombre absolu de chômeurs, dans l'Industrie, d'après les statistiques de l'Assurance Sociale ; Colonne III, pourcentage de II par rapport à I + II.

Source : Annuaire Statistique de la S.D.N.

XIII. — Etats-Unis : Base 1929 = 100

	Prix de gros	Salaires: gains horaires	Salaires: gains hebdom.	Salaires: bordereaux de salaires	Chômage
1929. ...	100	100	100	100,0	1,0
1930. ...	91	100	91	81,1	7,9
1931. ...	77	96	79	61,8	16,4
1932. ...	68	84	60	42,5	24,9
1933. ...	69	83	62	45,3	25,1
1934. ...	79	98	70	57,6	20,5
1935. ...	84	102	78	65,4	18,9
1936. ...	85	105	85	75,5	15,5
1937. ...	91	118	94	89,8	13,2
1938. ...	82	121	86	69,5	19,8
1939. ...	81	122	95	80,9	17,3

Salaires : Gains par heure et par semaine, reposant sur les rapports fournis au sujet des bordereaux de salaires par 1.472 entreprises représentatives de l'industrie de la houille (259.590 travailleurs) et par 24.658 établissements industriels représentatifs de plus de 50 % de la main-d'œuvre salariée de l'ensemble des fabriques. (Moyenne générale des H. et F., qualifiés et non qualifiés).

Chômage : Pourcentage des chômeurs du N.I.C.B. de préférence à celui de l'A.F. of Labour.

Source : Revue Internationale du Travail, août 1935; Année 1938, p. 864; Année 1945, p. 304 et ss.

XIV. — Allemagne

1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933

Indice des prix de gros

A) Trimestriel, base 1913 = 100.

143	134	136	138	139	129	114	100	91
140	132	137	141	136	126	113	97	92
144	134	138	141	138	124	110	95	94
142	137	140	140	136	119	106	94	96

B) Annuel, base 1928 = 100.

99	94	97	100	96	88	78	68	65

Salaires, base 1928 = 100, *trimestriel*

73	87	88	96	103	107	106	89	82
79	87	92	100	105	107	102	86	82
83	87	94	101	107	107	101	83	82
86	87	95	103	107	107	99	83	82

Chômage, trimestriel

7.1	2.2	14.5	10.3	19.5	22.4	34.1	44.1	46.8
3.8	18.3	7.4	6.5	19.5	19.8	30.5	43.4	45.5
4.2	16.5	5.0	6.5	9.0	21.6	33.2	43.8	24.3
12.0	15.0	8.3	14.9	14.9	27.1	39.2	43.7	22.0

Sources : Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich Wirtschaft und Statistik.
Vierteljahrshefte zur Statistik des Deutschen Reichs.
Reichs Arbeitsblatt.
Tableau de J. Denuc.
Tableau de J. Lhomme.
Annuaire Statistique de la S.D.N.

XV. — FRANCE

Indice des prix de gros de la S.G·F.

1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
A) Trimestriel, base 1901/1910 = 100. *B*) Annuel, base 1929 = 100.									
725	648	558	476	439	435	393	422	592	696
717	625	548	473	439	420	394	424	603	723
696	614	614	541	444	409	386	449	675	733
674	574	473	443	436	394	400	538	680	746
B) 100	88	80	68	64	60	54	66	93	104

Indice des salaires

A) Réseaux et Centrales Electriques, base janvier 1923 =100, trimestriel.									
166	183	192	175	177	170	160	158	261	296
167	182	183	174	169	168	158	158	276	300
161	191	183	174	167	166	157	210	281	302
171	192	185	171	171	162	159	222	288	306
B) Prud'Hommes. Villes autres que Paris, annuel, Bases 1911 = 100 et 1929 = 100.									
833	887	887	867	846	102	99	115	146	162
100	107	107	104	102	846	826	961	1.217	1.346

Chômage

A) Demandes d'emploi non satisfaites (milliers, données trimestrielles.									
12	13	54	309	354	375	529	510	444	436
9	11	62	326	321	360	473	477	381	414
8,5	11	53	298	236	353	415	462	335	371
11	18	113	295	286	407	444	450	361	407
B) Indice du chômage obtenu à l'aide de la formule de la S.G.F., f (n) = (6,235 — logn)/100.									
46	32	67	134	146	151	195	190	170	168
44	46	69	139	137	147	180	180	153	162
43	46	66	131	116	146	162	175	141	150
46	52	85	131	128	160	170	172	147	160

Sources : Bulletin de la S.G.F. et Suppléments mensuels. Annuaire Statistique de la S.D.N.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I. — OUVRAGES TECHNIQUES ET ETUDES STATISTIQUES

AFTALION A. — *Cours de Statistique*, 2e éd., Paris 1931.

BERNONVILLE (L. DUGÉ de). — *Initiation à l'Analyse Statistique*, Paris 1939.

— *Confrontation d'indices généraux*, Journal de la Société de Statistique de Paris, Mai-Juin 1924.

BOWLEY (A. L.). — *Eléments de Statistique*, Paris 1929.

— *Official Statistics ; what they countain, and how to use them*, Londres 1928.

DARMOIS G. — *Statistique mathématique*, Paris 1928.

— *Statistique et applications*, Paris 1934.

DENUC J. — *Les fluctuations comparées du chômage et des salaires dans quelques pays de* 1919 *à* 1929. Bulletin de la Statistique Générale de la France, 1929-1930.

DESSIRIER J. — *Secteurs « abrité » et non « abrité » dans le déséquilibre actuel de l'Economie Française*. Revue d'Economie Politique, 1935, p. 1330-1359.

— *L'Economie française devant la dévaluation monétaire*, Revue d'Economie Politique, 1936, p. 1527-1584.

DIVISIA Fr. — *Les problèmes de l'indice général des prix*, Revue Générale des Sciences, Paris 1927.

FISHER IRVING. — *The making of index numbers*, Boston-New-York, 1922.

— *Les relations statistiques entre le chômage et le mouvement des prix*, Revue Internationale du Travail, Juin 1926.

GUITTON H. — *Quelques nouvelles observations statistiques sur le chômage, France, Grande-Bretagne, Etats-Unis*, Revue d'Economie Politique, 1934.

JULIN A. — *Principes de Statistique*, Paris 1925.

— *Précis du cours de Statistique générale et appliquée*, Paris 1932.

LEJEUNE Jules. — *Le coefficient de corrélation, Mélanges économiques* et sociaux offerts à Emile Witmeur, Paris 1939.

LHOMME Jean. — *L'évolution du salaire dans l'Allemagne contemporaine*, Revue Politique et Parlementaire, Août 1933.

— *Essai sur la valeur conceptuelle des moyennes statistiques*, Mélanges dédiés à M. le professeur H. TRUCHY, Paris 1938.

MARCH Lucien. — *Les représentations graphiques et la statistique comparative,* Nancy 1905.

— *Note préliminaire à : Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en* 1910, Statistique Générale de la France, Paris 1911.

— *Les principes de la méthode statistique,* Paris 1930.

MARCHAL André. — *Economie politique et technique statistique,* Paris 1943.

MITCHELL W. — *Gold prices and wages under the greenbak Standard,* Berkeley 1908.

— *Methods of presenting statistics of wages,* Quarterly publications of the American Statistical Association, Décembre 1905.

— *The making and using of Index Numbers,* Bulletin n° 656 du Bureau of Labor Statistics, Washington 1938.

MONCETZ (A. de). — *Initiation aux méthodes de la Statistique,* 2e éd., Paris 1941.

PIATIER A. — *L'observation économique,* 2 fasc., Paris 1946-1948.

WOYTINSKY W. — *Trois causes du chômage,* B. I. T. Etudes et Documents, Série C, n° 20, Genève 1935.

B. I. T. — *Les méthodes d'établissement de statistiques du chômage,* Etudes et Documents, Série C, n° 7, Octobre 1922.

— *Le chômage et les fluctuations monétaires. Quelques aspects internationaux,* Etudes et Documents, Série C, n° 13, Genève 1929.

— *Statistiques de l'Emploi, du Chômage et de la Main-d'Œuvre,* Etude Méthodique, Genève 1948.

II. — ARTICLES ET EXPOSES THEORIQUES OU POLEMIQUES

BYÈ M. — *La reprise britannique et ses causes,* Revue d'Economie Politique, 1935 p. 247-287.

CARMILLE R. — *Le chômage, les salaires et les prix,* Revue Politique et Parlementaire, Juin 1933.

— *Le dilemme inéluctable,* Revue Politique et Parlementaire, Mai 1933.

CLAY H. — *Unemployment and wage rates,* The Economic journal, Mars 1928.

COLSON Cl. — *L'assurance contre le chômage,* Revue Politique et Parlementaire, 10 avril 1926.

COURTIN R. — *L'assurance-chômage, cause du chômage permanent,* l'Information, 20 et 21 Juin 1931.

DETOEUF A. — *La fin du libéralisme,* X., Crise n° 31-32, 1936.

HENRI DE MAN. — *Profit ou rendement,* Revue Economique Internationale, Déc. 1931.

HORST H. — *Le chômage au Danemark de* 1910 *à* 1925, Social Tidsskrift, Juillet-Août 1926.

LABADIÉ J. — *La Politique du Nouvel Argent. Pour M. J. Rueff et ses admirateurs,* l'Information Sociale, 19 novembre 1931.

LANDRY A. — *Réflexions sur les théories du salaire et le chômage,* Revue d'Economie Politique, années 1935 et 1936.

LAVERGNE B. — *Le chômage en France et ses causes,* Congrès International de Sciences Economiques, Paris 1937.

LAYTON W. — *La Situation Economique de l'Angleterre,* Revue de Paris, Avril 1931.

— *Le Chômage Britannique,* Annales de l'Université de Paris, Juillet-Août 1931.

LESCURE J. — *Coûts et prix dans le monde économique contemporain,* Mélanges Economiques et Sociaux offerts à Emile Witmeur, 1939.

LIPPMANN Walter. — « *Le Collogue* », Institut International de Coopération Intellectuelle, Cahier n° 1, Paris 26-30, Août 1938.

MAURETTE F. — *L'assurance-chômage prétendue cause du chômage permanent,* Revue Internationale du Travail, Décembre 1931.

MOSSÉ R. — *Le Chômage en Allemagne,* Documents du Travail, Décembre 1931.

NORDON G. — *Intervention,* dans Les Documents du Travail, Octobre-Novembre 1932.

PICARD R. — *L'assurance-chômage est-elle la cause du chômage permanent?* Revue d'Economie Politique, 1931, p. 1568.

PIGOU A. C. — *Wage policy and unemployment,* Economic Journal, Septembre 1927.

PIROU G. — *La main-d'œuvre étrangère en France,* Revue Socialiste, Mai 1912.

PUPIN R. — *La synthèse de la richesse française au début de* 1939, Quotidien « Le Capital » n° 4.900, 10 janvier 1939.

RUEFF J. — *Les variations du chômage en Angleterre,* Revue Politique et Parlementaire, Décembre 1925.

— *L'assurance-chômage, cause du chômage permanent,* Revue d'Economie Politique, Mars-Avril 1931, et Journal des Economistes, Mai 1931, p. 222.

— *La défense de l'étalon-or,* Revue des Deux Mondes, 15 Avril 1932.

— *L'enseignement de M. Colson,* Revue Politique et Parlementaire, 10 novembre 1933.

— *Pourquoi malgré tout je reste libéral,* X-Crise, Séance du 8 Mai 1934, Bulletin numéros 14-15, Juin-Juillet 1934.

SAUVY Alfred. — *Le chômage chronique, ses causes et ses remèdes,* Revue d'Economie Politique, 1935.

STAMP J. — Supplément au « Financial Times » du 15 Mars 1926.

— *Work and wages : Fettered by the dole,* « The Times », 11 et 12 Juin 1931.

TARDY M. — *La part du salaire dans la production industrielle*, Journal des Economistes, Juillet-Octobre 1936.

ULMANN A. — *Les lumières artificielles; M. Rueff et le « coup » de l'assurance-chômage*, l'Information Sociale, 19 Novembre 1936.

VERTONGEN L. — *La loi de Rueff*, Revue Economique Internationale, Décembre 1932.

WEILLER J. — *Essai sur le mouvement protectionniste en Grande-Bretagne*, Revue d'Economie Politique, 1931, p. 1403.

WILSON ELISABETH. — *L'assurance-chômage et la Stabilité des salaires en Grande-Bretagne*, Revue Internationale du Travail, Décembre 1934.

La Loi de Rueff et la relation entre le chômage, les salaires et les prix, Bulletin Quotidien, 13 janvier 1932.

Recherches sur les variations du chômage en Angleterre par J. Rueff, Ordre du jour de la séance du 5 décembre 1925, de la Société d'Economie Politique.

Rapport de la Commission du Chômage réunie par le B. I. T. le 30 janvier 1931, Information Sociale, 9 février 1931.

Les causes du chômage, Ordre du jour de la séance du 5 mai 1931 de la Société d'Economie Politique, Journal des Economistes, 1931.

La Crise du chômage, Etudes et Documents, série C, n° 8, Genève 1924.

Le problème du chômage en Grande-Bretagne, Rapport de la Conférence réunie à Londres le 25 mars 1924, sous les auspices de l'Association Britannique pour la Société des Nations, B. I. T., Genève 1924.

L'assurance-chômage (Etude de législation comparée), Etudes et Documents, Série C, n° 10, Genève 1925.

Le problème du chômage (quelques aspects internationaux, 1920-1928), B. I. T., Etudes et Documents, Série C, n° 13, Genève 1929.

Problèmes du chômage en 1931, B. I. T., Etudes et Documents, Série C, n° 16, Genève 1931.

Le chômage et ses remèdes, Travaux du Congrès International des Sciences Economiques, Paris 1937,tome II.

III. — THESES DE DOCTORAT

ANGEBAULT P. E. — *Remèdes au chômage de crise*, Paris 1933.

BELE. — *Le Chômage et le change*, Paris 1928.

CAHEN Paul. — *De l'influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la hausse des salaires*, Paris 1899.

CARIVEN André. — *La lutte contre le chômage*, Toulouse 1935.

CASTRO R. — *Les causes du chômage*, Paris 1931.

CHAUMEAU M. — *Enquête sur l'influence du chômage sur l'alimentation familiale,* Faculté de Médecine et de Pharmacie, Lyon 1940.

DEBORNE. — *La crise économique mondiale et le chômage,* Paris 1932.

DELACROIX V. — *Rationalisation et Chômage,* Paris 1933.

DREYFUS P. — *Le pouvoir d'achat de la classe ouvrière,* Paris 1935.

FERRAS G. — *Le progrès technique et le chômage,* Paris 1938.

FLEURY E. — *Commentaire pratique et critique de la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales,* Paris 1929.

GARAND A. — *Le chômage technologique,* Paris 1937.

GUENEAU L. — *Les dernières crises de chômage et la question de l'assurance obligatoire,* Lyon 1924.

HEREIL G. — *Le chômage en France,* Paris 1932.

LAROQUE D. — *La crise et les doctrines libérales françaises,* Caen 1937.

LASRY Claude. — *Lutte contre le chômage et finances publiques,* Paris 1937.

LASSERON P. — *L'assurance contre le chômage,* Bordeaux 1928.

LAZARD M. — *Le chômage et la profession,* Paris 1909.

MALIVOIRE DE CAMAS. — *La France et le chômage, étude de législation,* Paris 1933.

MARKOVITCH T. — *Les théories modernes de la sous-consommation en matière de crises périodiques de surproduction,* Paris 1937.

MOSSÉ R. — *L'assurance obligatoire contre le chômage au point de vue social,* Lyon 1929.

NORDÈE P. — *Essai sur les causes du chômage britannique,* Paris 1933.

PALTHEY. — *La politique des hauts salaires aux Etats-Unis,* Paris 1934.

PATAA M. — *L'attitude des partis anglais à l'égard du chômage,* Paris 1931.

PETIT J. — *Le chômage en Grande-Bretagne,* Paris 1931.

PHOCAS N. — *Essai sur le chômage allemand d'après guerre,* Paris 1936.

PIATNITSKI O. — *Le chômage et la crise,* Paris 1931.

PORTOLANO P. — *Les mouvements du salaire et du profit chez A. Smith,* Paris 1935.

POUZIN J. — *L'évolution économique de la Grande-Bretagne depuis l'abandon de l'étalon-or,* 1931-1935, Paris 1935.

RABINOVITCH. — *Contribution à l'étude du chômage et de son indemnisation,* Lausanne 1922.

REYNAUD Pierre. — *La lutte contre le chômage en Allemagne,* Paris 1936.

STEINMETZ A. — *La lutte contre le chômage en Allemagne depuis la guerre,* Paris 1930.

TOLLES Newman Arnold. — *Economic aspects of unemployment insurance in Great-Britain,* The University of Chicago, 1935.

TREYER H. — *L'assurance contre le chômage en Suisse,* Paris 1933.

WEIL R. — *Le chômage et la jeunesse intellectuelle diplômée,* Paris 1937.

WLOSZCZEWSKI. — *L'organisation nationale de l'indemnité de chômage,* Paris 1926.

ZAKRZEWSKI. — *Le chômage en Grande-Bretagne depuis* 1918; *ses causes et ses remèdes,* Paris 1931.

ZELLER G. — *L'assurance-chômage en Allemagne,* Paris 1925.

IV. — BIBLIOGRAPHIE GENERALE

AFTALION A. — *L'œuvre économique de Sismondi,* Paris 1899.
— *Les trois notions de la productivité et des revenus,* Revue d'Economie Politique, 1911.
— *L'équilibre dans les relations économiques internationales,* Paris 1937.

BASTIAT, Œuvres complètes, tome VI, 6e édit., Paris 1870.

BAUDIN Louis. — *La monnaie,* Paris 1940.

BELLET D. — *Le chômage et son remède,* Paris 1942.

BEVERIDGE W. — *Unemployment, a problem of Industry,* Londres 1930.

BODIN Charles. — *Economie dirigée. — Economie Scientifique,* Paris 1932.

BOIVIN GASTON et BOUVIER A. — *Vers une économie politique morale,* Paris 1938.

BOUNIATIAN M. — *Dépression, progrès technique et dévaluation,* Paris 1935.

BOWLEY A. L. — *Prices and wages in the United Kingdom,* 1914-1920, Oxford 1921.

CANNAN E. — *Histoire des théories de la Production et de la Distribution dans l'Economie Politique anglaise de* 1776 *à* 1848, Paris 1910.

CANTILLON R. — *Essai sur la nature du commerce en général,* Londres 1892.

CARMILLE R. — *Vues d'Economie objective,* Paris 1935.

CHATELAIN E. — *Préface au « Capital » de Rodbertus,* Paris 1904.

CLAY H. — *The post-war unemployment problem,* Londres 1930.

COLSON Cl. — *Cours d'économie politique,* Livre VII, Paris 1933.

DOUGLAS Paul. — *The problem of unemployment, New-York* 1931.
— *The theory of wages,* New-York 1934.

DUBOIN J. — *L'égalité économique,* Paris 1939.
— *Libération,* Paris 1936.

DUBREUIL H. — « *Standards* », Paris, 1929.

EISLER R. — *La monnaie, cause et remède de la crise économique mondiale,* Paris 1932.

ENGELS Fr. — *La situation des classes laborieuses en Angleterre,* Paris 1933.

FOURGEAUD André. — *L'Homme devant le capitalisme, essai d'une Economie rationnelle,* Paris 1936.

FROMONT P. — *Démographie économique,* Paris 1947.

GIDE Charles. — *Cours d'Economie Politique,* Paris 1930.

GRUNIG Ferd. — *Le circuit économique,* Paris 1937.

GUITTON H. — *Economie rationnelle, économie positive, économie synthétique,* Paris 1938.

HABERLER G. — *Prospérité et dépression, étude théorique des cycles économiques,* Genève 1939.

HALBWACHS M. — *L'évolution des besoins dans les classes ouvrières,* Paris 1933.

— *La classe ouvrière et les niveaux de vie,* Paris 1913.

HAUSER H. — *La nouvelle orientation économique,* Paris 1924.

HOMAN P. T. — *Essai sur la pensée économique contemporaine des Anglo-Américains,* Paris 1933.

JAMES E. — *Le problème de la consommation,* Paris 1938.

JEANNENEY J. M. — *Essai sur les mouvements des prix en France depuis la stabilisation monétaire* (1927-1935), Paris 1936.

KEYNES, J. M. — *Théorie générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie,* Paris 1942.

LABRIOLA Arturo. — *L'Etat et la Crise. Etude sur la dépression actuelle,* Paris 1933.

LAFARGUE P. — *Le communisme et l'évolution économique,* Paris 1936.

LANDRY A. — *Manuel d'Economique,* Paris 1908.

— *Traité de Démographie,* Paris 1945.

LAPIDUS et OSTROVITIANOF. — *Précis d'Economie Politique et la théorie de l'Economie Soviétique,* Paris 1929.

LESCURE Jean. — *Des crises générales et périodiques de surproduction,* Paris 1932.

LEROY-BEAULIEU Paul. — *Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions,* 3e édi., Paris 1888.

LIPPMANN W. — *La Cité Libre,* Paris 1938.

LOVEDAY A. — *Britain and World Trade,* « The Economist », monthly supplement n° 89, Octobre 1930.

MARCHAL J. — *Le mécanisme des prix,* 2e éd., Paris 1948.

MEADE (J. E.). — *Economie Politique et politique économique,* Paris 1939.

MARX K. — *Le Capital,* Edit. Costes, 14, v., Paris 1924-1930.
— *Salaires, prix, profits,* Paris 1912.
— *Discours sur le libre échange.* En annexe à : *Misère de la Philosophie,* Paris 1908.

MITCHELL W. — *Business Cycles,* Berkeley 1913.
— *A history of the greenbacks, with special reference to the economic consequences of their issue,* 1862-1865, Chicago 1903.
— *History of prices during the war,* Washington 1929.

MONTCHRETIEN (Antoyne de). — *Traité d'Economie Politique,* Paris 1889.

MOULTON G. — *Hausse des salaires et baisse des prix,* Paris 1938.

NOGARO B. — *La méthode de l'Economie Politique,* Paris 1938.

NOYELLE H. — *Les plans de reconstruction économique et sociale à l'étranger et en France,* Paris 1935.
— *Le droit des chômeurs et la loi économique,* Revue Econ. Internationale, Mai 1932.

OULES F. — *Le rôle de l'offre et de la demande et du marginalisme dans la théorie économique,* Paris 1938.

PERRET J. — *Désordres Economiques et Chômages. Causes, palliatifs, remèdes pour la France,* Lyon 1932.

PERROUX Fr. — *Autarcie et expansion,* Paris 1940.
— *Cours d'Economie Politique,* Paris 1939.

PHILIP A. — *L'Inde moderne ; le problème politique et social,* Paris 1930.

PIROU G. — *Introduction à l'Etude de l'Economie Politique,* Paris 1949.
— *Néolibéralisme — Néocorporatisme — Néosocialisme,* Paris 1939.
— *Les nouveaux courants de la théorie économique aux Etats-Unis,* Paris 1935-1938.
— *La crise du capitalisme,* Paris 1934.
— *L'utilité marginale,* Paris 1932.
— *Doctrines Sociales et Science économique,* Paris 1929.

REBOUD P. — *Précis d'Economie Politique,* Paris 1939.

ROBBINS L. — *L'économie planifiée et l'ordre international,* Paris 1938.

ROBINSON JOAN. — *Introduction à la théorie de l'Emploi,* Paris 1948.

ROOSEVELT Fr. — *Regards en avant,* Paris 1933.

ROUGIER L. — *Les mystiques économiques,* Paris 1938.

RUEFF J. — *Théorie des phénomènes monétaires,* Paris 1927.
— *Des sciences physiques aux sciences morales,* Paris 1921.
— *Préface à L. Robbins, « La Grande dépression* 1929-1934 », Paris 1935.

SARTRE Léon. — *Esquisse d'une théorie marxiste des crises,* Paris 1937.

SEGAL L. — *Principes d'Economie Politique,* Editions Sociales Internationales, Paris 1936.

SIMIAND Fr. — *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France,* Paris 1907.
— *La méthode positive en Science Economique,* Paris 1912.
— *Statistique et expérience,* Paris 1922.
— *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie,* Paris 1932.
— *La Monnaie, réalité sociale,* « Annales Sociologiques », Série D, fasc. 1, Année 1934.
— Inflation et stabilisation alternées. Le développement économique des Etats-Unis, Paris 1934.
— *Les fluctuations économiques à longue période et la crise mondiale,* Paris 1932.

SIEGFRIED A. — *La crise britannique au XX^e siècle,* Paris 1932.
— *La crise de l'Europe,* Paris 1935.

SISMONDI. — *Nouveaux principes d'Economie Politique,* Paris 1827.

SMART W. — *La répartition du revenu national* (préface de Paul Leroy Beaulieu), Paris 1902.

SOMBART W. — *L'apogée du capitalisme,* Paris 1932.

TRUCHY H. — *Traité d'Economie Politique, Introduction Générale,* Paris 1934.

VARGA E. — *Deux systèmes : économie socialiste et économie capitaliste,* Paris 1938.

WALRAS L. — *Etudes d'Economie Politique appliquée,* Paris 1936.

WARREN (G. F.) and PEARSON (F. A.). — *Prices,* 5^e éd., New-York 1933.

WEBBE S. et B. — *La lutte préventive contre la misère,* Paris 1913.
— *Industrial democracy,* Londres 1897.

B. I. T. — *Bibliographie du chômage,* 2^e éd., Genève 1930.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 9
Préface 13
Introduction 17

PREMIERE PARTIE

LA DOCTRINE DU CHOMAGE DE J. RUEFF

CHAPITRE UNIQUE

EXPOSE ET ACCUEIL RESERVE A LA DOCTRINE

I. — EXPOSÉ DE LA DOCTRINE
§ 1. — Les faits et leur enchaînement 23
§ 2. — L'interprétation des faits 26
§ 3. — Revue critique des autres théories du chômage 32

II. — ACCUEIL RÉSERVÉ A LA DOCTRINE
§ 1. — Les partisans 37
§ 2. — Les adversaires 42
§ 3. — Les vérifications partielles 52

DEUXIEME PARTIE

VERIFICATION STATISTIQUE DE LA DOCTRINE

CHAPITRE PREMIER

LA THEORIE

I. — LE DIAGRAMME ET LE COEFFICIENT DE CORRÉLATION
§ 1. — Le diagramme 60
§ 2. — Le coeff. de corrélation dans le Royaume-Uni 63
§ 3. — Le coefficient de corrélation dans quinze pays. 64

II. — DES COEFFICIENTS PARTIELS DE CORRÉLATION
§ 1. — Corrélation entre salaire et chômage 68
§ 2. — Corrélation entre prix et chômage 68
§ 3. — Corrélation entre chômage, salaires, prix, profit 70

III. — PORTÉE DES INDICES GÉNÉRAUX
§ 1. — Analyse de l'indice des salaires 74
§ 2. — Analyse de l'indice des prix 87
§ 3. — Analyse de l'indice du chômage 94

CHAPITRE II

LA THESE

I. — LA SITUATION DE FAIT EN GRANDE-BRETAGNE
§ 1. — L'allocation de chômage 104
§ 2. — La politique de monopole des Trade-Unions .. 107
§ 3. — Le pouvoir d'achat des salaires 109

II. — LE PROBLÈME EN FRANCE
§ 1. — Le niveau du chômage 114
§ 2. — La vérification de la théorie est-elle possible en France ? 116
§ 3. — Les projets d'assurance-chômage et l'opposition qu'ils rencontrèrent 118

III. — LE CAS DE LA SUÈDE
§ 1. — Les études de G. Ackermann et de Costa Bagge 122
§ 2. — La lutte contre le chômage et l'assistance aux chômeurs 126
§ 3. — Parallèle entre la Suède et la Grande-Bretagne. 131

Conclusion 135

TROISIEME PARTIE

ANNEXES — BIBLIOGRAPHIE

1) Exemple de calcul du coefficient de corrélation 143
2) Données relatives aux quinze pays 145
3) Bibliographie 168
4) Graphiques :
I. — Diagramme de Rueff 61
II. — Chômage, salaires, prix et profit 72
III. — Coûts unitaires dans les mines de charbon .. 78
IV. — Dispersion des prix et du chômage 92
V. — Analyse de l'indice du chômage. Déciles 84
VI. — Analyse de l'indice du chômage. Dispersion 100
VII. — Le pouvoir d'achat des salaires 113
VIII. — Parallèle entre le Royaume-Uni et la Suède .. 132